

**Université
des Antilles**



**Procès-verbal du
Conseil d'Administration
du 27 novembre 2018**

Conseil d'Administration

Mardi 27 Novembre 2018 à 9 heures en GUADELOUPE

Liste d'émargement

CC	Nom	Prénom	Fonction	Implantation	SIGNATURE
Collège A : 6	GEOFFROY	Michel	PR	971	P
	JANKY	Eustase	PRESIDENT UA		P
	MONTAUBAN	Jean-Gabriel	PR	971	P
	BERTIN-ELISABETH	Cécile	PR	972	P
	CESAIRE	Raymond	PR	972	P
	VIRASSAMY	Georges	PR	972	A
Collège B : 6	CASSIN	Laura-Line	MCF	971	P
	HERTOGH	Claude	MCF	971	P
	NAGAU	Jimmy	MCF	971	P
	AURELIA-TOTO	Dominique	MCF	972	P
	COLOT	Serge	MCF	972	PROCURATION
	MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN	Odile	MCF	972	P

BIATSS : 4	GERARDIN	Frédéric	BIATSS	971	P
	HARAL	Bruno	BIATSS	971	P
	KIMBOO	Karine	BIATSS	972	p
	PORTECOP	Olivier	BIATSS	972	P
Etudiants : 4	WILSON	Célia	Etudiante Suppléante	971	P
	AGAPE	Kéïza	Etudiante	971	PROCURATION
	TRESFIELD	Steeve	Etudiant	972	PROCURATION
	GABOURG	Raïssa	Etudiant	972	P
Personnalités Extérieures : 10	PENCHARD	Marie-Luce	Conseil Régional	971	PROCURATION
	NELLA	Aurélie	CTM	972	P
	GATIBELZA	Josiane	Ville Universitaire	971	PROCURATION
	BRAVO-PRUDENT	Arlette	Ville Universitaire	972	PROCURATION
	KECLARD	Lisiane	Personnalité extérieure	971	PROCURATION
	ALICE	Jean	Personnalité extérieure	971	P
	NAGAPIN	Henri	Personnalité extérieure	971	P
	THOUARD	Emmanuel	Personnalité extérieure	972	PROCURATION
	HAYOT	Bernard	Personnalité extérieure	972	A
	MORINIÈRE	Max	Personnalité extérieure	972	A

Invités de droit	FOURAR	Mostafa	Recteur	971	REPRESENTÉ PAR M Philippe DELACOURT
	JAN	Pascal	Recteur	972	REPRESENTÉ PAR Mm Marie-Jacqueline ROBERTIN-DESROC
	MALHEY	Bruno	Directeur Général des Services	Administration Générale	P
	FILLOD	Noëlie	Agent Comptable	Administration Générale	P
	SUBITS	Vincent	DAF	Administration Générale	P
	LAPLAIGE-AURIAULT	Charline	Adjointe DRH Resp. PGAFP	Administration Générale	P
	EPAMINONDAS	Angéla	Ched de Cabinet	Administration Générale	P
	MERIL	Alex	Vice-président du Pôle Guadeloupe	971	P
Invités	JOSEPH	Philippe	VP délégué à l'innovation pédagogique	Administration Générale	P
	MOLINIE	Jack	Vice-président délégué à la répartition des moyens	Administration Générale	P
	ROBERTIN-DESROC	Marie- Jacqueline	Rectorat MTQ	972	P
	DELACOURT	Philippe	Rectorat GPE	971	P
	CHOLET	Stéphane	VP étudiant Etablissement	Administration Générale	A

Conseil
d'Administration
Mardi 27 novembre 2018 à
9h en Guadeloupe

**Ordre du
Jour**

1. Propos liminaires du Président
2. Approbation du PV du CA du 27 09 2018 *(vote)*
3. Affaires budgétaires et financières : *(vote)*
 - a) B.R.3 2018 ;
 - b) B.P 2019 ;
 - c) Renouvellement tarifs missions ;
 - d) Actualisation des tarifs des repas professionnels et galas ;
 - e) Répartition des droits de scolarité et frais de gestion pour les usagers en formation continue et alternance ;
 - f) Répartition de la masse salariale dans le cadre de la campagne d'emplois 2019 ;
 - g) Admissions en non-valeur.
4. Affaires ressources humaines :
 - a) Politique de recrutement ;
 - b) Recrutement des Personnels Non Titulaires ; *(vote)*
 - c) Application de l'article L712-9 du code de l'Education ; *(vote)*
 - d) PCA 2018/2019 ; *(vote)*
 - e) NBI 2019 ; *(vote)*
 - f) Plan de formation 2018/2019 ;
 - g) Organigrammes des services.
5. Affaires Juridiques : *(vote)*

- a) Convention Ambassade de France à Cuba ;
- b) Modification de l'annexe des statuts de l'U.A.

6. Affaires pédagogiques (vote)

- a) Approbation d'un projet de formation et de sa demande de subvention;
- b) Autorisation de cumul pour les formations en apprentissage.

7. Questions diverses.

M. le Président Eustase JANKY – Bonjour à tout le monde. Nous allons commencer ce conseil d'administration. Nous avons le quorum avec 23 présents représentés. Je vous remercie de votre présence à tous. Je ne serai pas trop long. En propos liminaires, je voudrais dire simplement certaines choses.

1- PROPOS LIMINAIRES

M. le Président Eustase JANKY – Je me rappelle, à l'occasion du premier conseil d'administration que nous avons eu il n'y a pas très longtemps, que j'avais évoqué l'envie que cette année universitaire soit un peu plus calme, plus sereine pour que l'on puisse s'occuper de nos étudiants et faire en sorte d'augmenter l'attractivité de nos formations, directement des pôles, malheureusement je me suis bien trompé. Je me suis rendu compte que ce n'était pas si facile. Quand c'est facile, il faut absolument compliquer. C'est peut-être notre force et c'est un peu dommage, on n'aurait pu penser que cette force soit utilisée pour faire autre chose, particulièrement pour nos étudiants. Cependant un président d'université doit présider, c'est son rôle, il est élu pour cela. Il a des prérogatives que lui confère le conseil d'administration et il a des prérogatives que lui confère sa délégation de pouvoir. En ce qui me concerne, la délégation de pouvoir qui a été votée au CA du 21 février 2017. Je rappelle qu'il est clairement écrit que le Président répartit les emplois alloués par le ministère à l'établissement. Là aussi désormais, il fera valoir sans scrupule ses prérogatives. Si je rappelle tout cela, c'est parce qu'il y a véritablement un problème sur le pôle universitaire de la Martinique et il faut que les administrateurs soient informés de ces problèmes.

A la demande des étudiants de masters de la Martinique et après avoir reçu une pétition signée par 29 étudiants qui demandaient au président de venir les rencontrer. Ce que j'ai fait, je suis allé rencontrer les étudiants de la Martinique et je les ai écoutés. Et ne voilà-t-il pas que j'ai une plainte déposée pour harcèlement au niveau du procureur, au niveau du ministre et expédiée aux deux recteurs et largement diffusée. Je suis très profondément touché par ce type de réaction. Le même chemin se dessine malheureusement pour le master d'histoire où il y a d'énormes problèmes entre l'équipe pédagogique et les responsables. Si le temps ne m'est pas compté, il est compté pour les étudiants parce qu'ils sont là pour valider leur examen, avoir un diplôme qui leur permette de fonctionner par la suite, d'être mobile, de pouvoir bouger dans d'autres universités avec le niveau qui est celui d'un master. Donc j'attends, puisque j'ai une plainte pour harcèlement contre moi, j'attends !

Deuxième question qui pose problème, et qui fait l'objet de discussion. Je pense qu'ici, tout le monde a toujours réclamé l'application de la loi et la répartition des moyens fait partie de la loi. Un vote du CA du 24 avril 2018 avait permis de mettre en place le pourcentage, la clé de répartition qui repose sur des critères très précis, des critères de la loi : le nombre d'étudiants, du type d'étudiant et la recherche. Le Président, pour éviter d'appliquer de façon trop brutale cette répartition, a mis en discussion une modalité de répartition progressive, étalée sur une dizaine d'années. Le président se retrouve avec des propos tels que le « détournement des fonds » de la Martinique au profit de la Guadeloupe, des injonctions effectuées sur une motion. Je rappelle que la CFVU de la Martinique s'insurge de cette pratique car la motion est aussi envoyée aux membres de la CFVU pour signature. Le vice-président de la CFVU dit bien que la CFVU n'est pas une tribune que l'on peut ainsi utiliser avec des ordres des personnes non autorisées. Je vous demande de prendre acte de cette demande formelle.

Je trouve que c'est très grave et vous, les administrateurs vous devez être au courant de cela. Parce que si vous entendez cela à la radio, ou à la télévision, il faut que vous sachiez ce qui se passe dans cette université. Alors même que le dialogue de gestion a été effectué sur les deux pôles (pôle Martinique et pôle Guadeloupe et interpôle) et qu'il n'y a pas eu de question véritablement soulevée, je me retrouve

dans une situation inédite et la presse s'en donne à cœur joie avec diffusion aux heures de grande écoute, et quelques politiques demandent des comptes au Président de façon très virulente.

Je me rappelle d'une discussion avec certains politiques de la Martinique qui a été enregistrée à leur insu et je trouve cela très grave, particulièrement grave. Je suppose que le téléphone était sur haut-parleur et que tout le monde a entendu. Quand on met un téléphone sur haut-parleur, il faut que la personne qui parle soit informée. On ne peut pas mettre quelqu'un sur haut-parleur si moi je ne suis pas informé. A croire que l'on est dans un pays de non droit alors que la loi sur l'Université des Antilles a été votée par les mêmes parlementaires. A croire que l'on est incapable à l'université de réfléchir et de proposer, et qu'il faille absolument passer par des personnes quelque fois extérieures à l'université pour venir faire la loi à l'université. Quand on est chef, on doit pouvoir dialoguer et prendre des décisions. C'est cela être chef !

J'aimerais quand même que vous sachiez ce qu'une partie de la motion disait : « *les membres présents à l'assemblée générale réunis le 23 novembre 2018 exigent de tous les élus des conseils, conseil de pôle, commission de formation et vie universitaire, commission recherche relevant du pôle Martinique et demandent avec la plus grande fermeté, au Président de l'université, le retrait de l'ordre du jour du conseil d'administration du 27 novembre 2018, le point relatif à la répartition de la masse salariale inter-pôle* ».

Je pense véritablement que nous devrions revenir sur nos fondamentaux. Nous sommes élus, nous avons des étudiants, et s'il n'y avait pas d'étudiants, nous ne serions pas là. Il y a de la recherche qui prend du temps et je pense que si nous nous mettions à faire un peu de recherche, je pense que l'on aurait moins de temps pour faire de la politique, éviter de perdre du temps, afin de donner du temps à nos étudiants. C'est ce que nos étudiants demandent et ils nous en remercieront.

Chers administrateurs, je tenais à faire ce point car cela a été trop loin et je n'aurais pas aimé que vous entendiez certaines informations à l'extérieur et que vous n'ayez pas les tenants et les aboutissants. A partir de maintenant, j'utiliserai toutes les prérogatives qui sont les miennes, que me confère le conseil d'administration de l'université. Je suis là pour mettre en pratique et en application les délibérations de l'université, je le ferai. J'utiliserai une partie de ma délégation de pouvoir pour faire fonctionner l'université et je la ferai fonctionner. Je la ferai fonctionner avec toutes ces délégations qui me sont données. Il y a un conseil d'administration qui mettra en application ses délibérations, de façon très claire, sans passer par des personnes extérieures au conseil d'administration.

Concernant les questions diverses, il faudra formuler une question par administrateur pour laisser la possibilité aux étudiants, eux aussi, de poser leur question. Je rappelle que les questions diverses n'appellent pas de vote et n'appellent pas de discussions à n'en pas finir. Une question, Mme BERTIN.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Bonjour M. le Président. Nous n'avons pas encore pu nous saluer ce matin, alors bonjour à l'ensemble des collègues. Je suis surprise que vous me demandiez de ne donner qu'une question. Je ne suis pas certaine que l'on puisse réduire ainsi un (*inaudible*) qui nous permette de réduire le nombre de questions diverses, d'autant que, comme je le rappelle, malgré toutes les formules pour demander que des points soient mis à l'ordre du jour, cela n'a jamais pu être le cas depuis deux ans que je suis pour ma part dans ce conseil d'administration. Chaque fois qu'un point à l'ordre du jour est demandé, finalement on arrive à les poser en questions diverses et je trouve cela fort dommage. Pour ma part, lors du dernier conseil qui n'a pas pu se terminer pour des raisons de temps, comme vous le savez, j'avais déjà des questions diverses qui n'ont pas pu être traitées. Alors je ne sais pas comment...

M. le Président Eustase JANKY – Une question, Mme BERTIN. Le Président préside son conseil d'administration.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Tout à fait, et dans le respect des droits, M. le Président, vous l'avez dit vous-même. Quand on est chef, on doit pouvoir dialoguer et prendre des décisions, je suis tout à fait d'accord avec vous, M. le Président. Simplement il me semble que nous sommes dans un conseil d'administration et que nous avons tous la possibilité de poser autant de questions diverses que nous le souhaitons. Je ne souhaite pas m'étendre, je dis simplement que la dernière fois, j'avais déjà proposé des questions diverses, qui n'avaient pas pu être traitées. Je permets donc de redonner ces questions diverses qui n'avaient pas pu être traitées au précédent conseil d'administration, qui étaient les suivantes, et ce n'est pas la première fois : est-ce que nous pouvons avoir des suites, des remarques qui ont été faites sur l'IGAENR ? Je demandais ce qu'il en était, et avoir des explications sur la délégation de pouvoir de police et de maintien de l'ordre qui avait été fait au mois de septembre. Je demandais également est-ce que nous pouvons avoir des explications puisque cela concerne notre établissement, sur les résultats du CNESER. C'était au mois de septembre, c'était au mois de novembre. Je vous remercie.

M. le Président Eustase JANKY – Y a-t-il d'autres questions ? Mme NELLA.

Mme Aurélie NELLA (*Représentante de la Collectivité territoriale de Martinique*) – Ce n'est pas une question en tant que telle mais j'ai entendu vos propos.

M. le Président Eustase JANKY – On ne discute pas sur les propos liminaires du Président, ce n'est pas un sujet à discussion. Les propos liminaires du président ne sont pas sujets à discussion.

Mme Aurélie NELLA (*Représentante de la Collectivité territoriale de Martinique*) – Je n'ai pas dit qu'il s'agissait de faire une discussion. J'ai simplement indiqué pour ma part, en tant que représentant de la collectivité de Martinique, que je suis profondément attachée à l'unité de l'université. L'unité de cette université ne peut reposer que sur des pôles autonomes et équilibrés, tout cela dans un dialogue qui doit être perpétuel. Ce dialogue, il a constamment été demandé, et j'espère qu'il sera entendu. C'est ce que je souhaite dire en préambule. Je souhaite que ce conseil d'administration se déroule dans des conditions apaisées.

M. le Président Eustase JANKY – Moi aussi, Madame NELLA.

M. Michel GEOFFROY (*VP CA*) – Dites-moi, où est la question ?

Mme Aurélie NELLA (*Représentante de la Collectivité Territoriale de Martinique*) – M. GEOFFROY, ce n'est pas une question. Je me permets simplement de faire une observation.

M. Michel GEOFFROY (*VP CA*) – Mme NELLA, le Président sollicite l'assemblée pour des questions diverses, vous êtes en train de faire une déclaration.

Mme Aurélie NELLA (*Représentante de la Collectivité Territoriale de Martinique*) – Le président m'a autorisée à prendre la parole.

M. Michel GEOFFROY (*VP CA*) – Non, le Président ne vous y a pas autorisée.

Mme Aurélie NELLA (*Représentante de la Collectivité Territoriale de Martinique*) – Je me permets de...

M. Michel GEOFFROY (*VP CA*) – Vous outrepassiez votre capacité d'élue, je suis désolé.

Mme Aurélie NELLA (*Représentante de la Collectivité Territoriale de Martinique*) – Le président est présent M. GEOFFROY.

M. Michel GEOFFROY (*VP CA*) – Il vous l'a dit, il s'agit de questions diverses. Donc si vous n'avez pas de questions, on passe à l'ordre du jour. Si vous avez une question, vous la formulez, je pense que c'est clair.

M. Henri NAGAPIN (*Personnalité extérieure 971*) – Essayez de respecter un peu les dispositions du conseil. Vous débordez à chaque fois, on n'est pas en politique, Madame, ici.

Mme Aurélie NELLA (*Représentante de la Collectivité Territoriale de Martinique*) – Il ne s'agit pas de faire de la politique, Monsieur.

M. Henri NAGAPIN (*Personnalité extérieure 971*) – Si, Madame.

Mme Aurélie NELLA (*Représentante de la Collectivité Territoriale de Martinique*) – Non Monsieur, je ne fais pas de la politique, je suis désolée.

M. Henri NAGAPIN (*Personnalité extérieure 971*) – Je viens d'un autre conseil d'administration et je pense que j'ai à faire à des sapiteurs, quand j'arrive je trouve des gens qui dérivent avec animosité, je commence à en avoir marre ! Vous comprenez ou pas ?

Mme Aurélie NELLA (*Représentante de la Collectivité Territoriale de Martinique*) – Il n'y a aucune animosité.

M. Henri NAGAPIN (*Personnalité extérieure 971*) – Essayez de régler les choses si vous êtes dans l'animosité, ça c'est votre problème ! On n'est pas en politique ici, Madame !

Mme Aurélie NELLA (*Représentante de la Collectivité Territoriale de Martinique*) – Je ne suis absolument pas dans une animosité, M. NAGAPIN. Je parle de manière très respectueuse et je l'ai toujours été.

M. Henri NAGAPIN (*Personnalité extérieure 971*) – Sous le couvert respectueux, vous insinuez des choses que je n'apprécie pas. Moi, personnellement, je n'apprécie pas !

Mme Aurélie NELLA (*Représentante de la Collectivité territoriale de Martinique*) – Je n'insinue rien du tout ! Je n'insinue rien du tout, je ne suis pas en train de faire de la politique parce que l'université est autonome.

M. Henri NAGAPIN (*Personnalité extérieure 971*) – Il ne demande pas de commentaires sur sa déclaration.

Mme Aurélie NELLA (*Représentante de la Collectivité territoriale de Martinique*) – ...et travaille en partenariat avec les acteurs politiques.

M. Henri NAGAPIN (*Personnalité extérieure 971*) – Ce n'est pas le seul endroit où je fais des conseils d'administration, Madame !

Mme Aurélie NELLA (*Représentante de la Collectivité territoriale de Martinique*) – Je sais bien, cela a été largement relayé, je sais bien !

M. Henri NAGAPIN (*Personnalité extérieure 971*) – Oui, mais moi je ne fais pas de politique.

Mme Aurélie NELLA (*Représentante de la Collectivité territoriale de Martinique*) – Vous faites ce que vous voulez ! Je représente la Collectivité Territoriale de Martinique et vous ne m'empêcherez pas de parler. Le Président est présent, je m'exprime pour exprimer ma volonté que ce conseil d'administration se déroule dans l'apaisement, dans le dialogue.



M. Henri NAGAPIN (*Personnalité extérieure 971*) – Vous n'avez pas de commentaires à faire sur les propos du Président, je suis désolé.

Mme CASSIN Laura-Line (*MCF 971*) – Le président a donné le cadre, Mme NELLA.

Mme Aurélie NELLA (*Représentante de la Collectivité territoriale de Martinique*) – Le Président est présent.

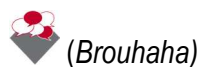
Mme CASSIN Laura-Line (*MCF 971*) – Il vous l'a dit ! Il vous l'a dit mais vous n'entendez pas ! Depuis tout à l'heure, il vous parle.



M. Henri NAGAPIN (*Personnalité extérieure 971*) – Arrêtez quand même ! Vous défendez l'université ou pas ? Vous défendez quoi là ? Des propos personnels ? Il y a des étudiants,... Vous défendez quoi ici ? Il me semble que c'est l'université Guadeloupe Martinique ! Point !

M. le Président Eustase JANKY – On va avancer.

Mme Aurélie NELLA (*Représentante de la Collectivité territoriale de Martinique*) – Je suis entièrement d'accord et c'est dans cet esprit que j'exprime. Le Président est présent, c'est lui qui.... Mais personne ne m'empêchera de parler !



M. le Président Eustase JANKY – Mesdames et Messieurs, nous continuons le conseil d'administration. Le premier point à l'ordre du jour est l'approbation du PV du 27 septembre 2018.

2- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CA DU 27 SEPTEMBRE 2018

M. le Président Eustase JANKY – Mme (*inaudible*).

Mme (inaudible) – Juste pour dire que il est noté que j'étais présente alors que j'étais absente et que j'ai donné une procuration et ce n'est pas indiqué.

M. le Président Eustase JANKY – Il faut corriger. Y a-t-il d'autres remarques ou questions ? Mme FRANCOIS-HAUGRIN.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (V/P Pôle Martinique) – Bonjour M. le Président. Tout d'abord j'aurais souhaité que l'on puisse faire le compte des procurations de ce présent conseil. D'autre part, concernant le conseil d'administration du 27 septembre, j'aurais aimé qu'il soit bien noté, que dans la liste d'émargement, effectivement j'ai donné procuration mais je suis arrivé en cours de séance donc j'ai pris part à un certain nombre de délibérations et de vote concernant ce conseil avec des prises de parole également.

M. le Président Eustase JANKY – Je crois que dans le compte-rendu, vous apparaissez une fois que vous êtes revenue.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (V/P Pôle Martinique) – Comment ?

M. le Président Eustase JANKY – Vous apparaissez dans le compte-rendu une fois que vous êtes revenue.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (V/P Pôle Martinique) – Dans la liste d'émargement, il apparaît uniquement la procuration.

M. le Président Eustase JANKY – Le problème c'est comment comptabiliser procuration et présence ? C'est difficile ! M. le DGS. Pouvez-vous nous donner le nombre de procurations ?

M. Bruno MALHEY (DGS) – *donne lecture des procurations :*

Mme AGAPE Keiza donne procuration à M. ALICE

M. TRESFIELD donne procuration à Mme KIMBOO

M. THOUARD donne procuration à Mme BERTIN-ELISABETH

Mme PENCHARD donne procuration au Président JANKY

Mme BRAVO-PRUDENT donne délégation à Mme FRANCOIS-HAUGRIN

Mme GATIBELZA donne procuration à Mme CASSIN

Mme KECLARD donne procuration à M. GEOFFROY

Cela fait sept procurations.

Mme – Il manque la mienne.

M. – Et celle de M. (*inaudible*).

(*Discussions hors micro*)

M. le Président Eustase JANKY – Bien, pendant ce temps, nous continuons à discuter sur le PV. M. GERARDIN.

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – Bonjour M. le Président, bonjour à tous et à toutes. Nous n'avons pas eu l'occasion de nous saluer ce matin. Page 13, j'ai une remarque sur une intervention que j'avais faite. C'est vers le bas de la page : la réflexion sur la répartition des pôles « moyens alloués par l'université en tenant compte des effectifs des étudiants, et de l'activité de recherche de chaque pôle ». Deuxième remarque, à la page 27, dernier bloc : là où il y a marqué « inaudible », avec le brouhaha, « ensuite il y a un texte de norme supérieure ».

M. le Président Eustase JANKY – Y a-t-il d'autres questions ou remarques ? Bien, s'il n'y a pas d'autres remarques, nous allons passer au vote.

VOTE



Approbation du Procès-verbal du 27 septembre 2018	Ne prend pas part au vote	1
	Abstention	6
	Contre	0
	Pour	20

Le procès-verbal du 27 septembre 2018 est adopté à la majorité.

M. le Président Eustase JANKY – Je vous remercie. Deuxième point à l'ordre du jour : les affaires budgétaires et financières.

3- AFFAIRES BUDGETAIRES ET FINANCIERES

M. le Président Eustase JANKY – Monsieur SUBITS, vous pouvez prendre la parole sur ce point.

3a) B.R.3 2018

M. Vincent SUBITS (*DAF Administration Générale*) – Bonjour M. le Président, bonjour à tous. Nous allons commencer par le B.R.3 2018, qui est, comme l'année dernière, un BR purement technique permettant de passer certaines écritures pour finaliser correctement l'année. Dans ce BR technique, il y a trois points principaux. Le premier c'est dans l'intérêt de la recherche et des enseignants-chercheurs, l'annulation des crédits non utilisés sur les contrats de recherche en 2018 pour permettre le report immédiat en 2019 de leur crédit pour ne pas qu'il y ait de trous de fonctionnement.

Le deuxième point c'est l'annulation des crédits CTM 2018, justement, dans la même optique, pour permettre dès janvier 2019, l'utilisation des crédits.

Le troisième point ce sont de petits réajustements pour des dépenses qui ne seront pas réalisées sur 2018 afin de pouvoir diminuer le déficit budgétaire et de permettre un équilibre d'un point de vue pluri-annuel. Donc nous allons voter sur les trois tableaux : l'autorisation budgétaire, l'équilibre financier et la situation patrimoniale, à part s'il y a des questions.

M. le Président Eustase JANKY – Y a-t-il des questions sur ces trois tableaux ? S'il n'y a pas de questions, nous allons passer au vote. Nous voterons sur les trois tableaux en même temps.

VOTE



Approbation du B.R 3	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	1
	Pour	26

Le BR3 est adopté à la majorité.

Mme – Pourriez-vous reprendre les tableaux, s'il vous plait ?

M. Vincent SUBITS (*DAF Administration Générale*) – Il y a trois tableaux à mettre au vote : les autorisations budgétaires tableau 2, l'équilibre financier tableau 4, et la situation patrimoniale tableau 6.

M. Frédéric GERARDIN (*BIATSS 971*) – ... Comme j'avais voté « contre » le budget primitif, le BR1, le BR2 car ils n'intégraient pas la répartition des moyens qui est inscrite dans la loi, par cohérence, je vote « contre » le BR3, qui de manière très logique ne la respecte pas non plus.



(*Brouhaha*)

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Je me suis permis de demander parce que vous avez... Qui ne prend pas part au vote etc, Donc vous êtes arrivés, on n'a pas véritablement entendu « qui vote contre » et je n'ai pas entendu la suite. C'est pourquoi j'ai levé le doigt, parce que je ne vous ai pas entendu.

M. le Président Eustase JANKY – Qui ne prend pas part au vote ? M. GERARDIN je suis désolé mais... Nous votons sur les trois tableaux.

VOTE



Approbation du B.R 3	Ne prend pas part au vote	
	Abstention	
	Contre	1
	Pour	26

Il est confirmé que le BR3 est adopté à la majorité.

M. le Président Eustase JANKY – M. GERARDIN, le point suivant c'est le BP 2019. M. SUBITS, vous avez la parole pour le deuxième point.

3b) B.P. 2019

M. Vincent SUBITS (*DAF Administration Générale*) – Comme l'année dernière ce budget 2019 reprend les éléments de 2018. Nous n'avons donc pas encore reçu la notification ministérielle que nous recevons mi-décembre, c'est pour cela que nous nous basons sur les données de l'année dernière pour faire ce budget primitif qui sera de fait, ajuster principalement au BR1 et au BR2 l'année prochaine. Donc pour ce budget primitif, nous avons ouvert la même masse salariale que 2018 en y ajoutant, contrairement à 2018, puisqu'il n'y en a pas eu, une possibilité théorique de fongibilité d'un million d'€. On se laisse la possibilité, (*inaudible*) budget primitif, mais on se laisse la possibilité, on anticipe, une possibilité d'injecter un million d'€.

Pour les crédits de fonctionnement, on a donc ouvert à peu près 6 millions d'€ et il restera, en fonction de la notification ministérielle que nous recevrons mi-décembre, à peu près 500 000 € à répartir, pour ajuster en fonction des données de répartition.

Donc le tableau 1, les autorisations d'emploi, qui est relativement similaire à l'année dernière. Petite différence néanmoins, on a, par rapport à l'année dernière, diminuer un petit peu le nombre de contractuels dans ce tableau, puisque l'année dernière, nous avons en tout, 996 emplois et sur ce tableau nous en avons 972. Cela est dû principalement au contrôle, au contrat de recherche qui se termine, les titularisations etc.

Le tableau 2 : les autorisations budgétaires. Ce tableau 2 nous montre un léger excédent des bénéficiaires de 42 835 €. Néanmoins, il faut quand même préciser que ce tableau n'inclue pas les reports de crédits de paiement puisque nous n'avons, pour l'instant pas d'informations précises sur le montant des crédits de paiement 2018 à reporter en 2019, et ces éventuels prélèvements sur fond de roulement qui devraient avoir lieu au BR1 2019.

Le tableau 3 pour information : celui-ci présente les dépenses et les recettes par origine et par destination. Je n'ai pas vraiment de commentaires particuliers sur ces tableaux.

Le tableau 4 (pour vote) : l'équilibre financier. On constate que l'on est bien à l'équilibre, on a un apport de trésorerie correspondant de 42 000 €. D'un compte de tiers. Juste pour information, cela ne change pas d'une année sur l'autre puisqu'il y a toujours et depuis des années une seule opération c'est l'AMI (Aide à la Mobilité Internationale) pour un petit peu plus de 100 000 €.

Enfin, le tableau 6 : la situation patrimoniale, qui nous montre un effet bénéfice, une CAF (Capacité d'Autofinancement) positive. Cependant les fonds de roulement sont en légère baisse, qui s'explique par l'utilisation des crédits, cette année, que l'on avait reçu l'année précédente. Je rappelle quand même, au 31 décembre 2017 que le fond de roulement était en sensible hausse et qu'il avait augmenté de 4,5 (*inaudible*).

Le tableau 7 : la trésorerie estimée pour 2019, le tableau 9 c'est le PPI qui est exactement le même que déjà voté précédemment et qui sera mis au vote réactualisé au BR1 en 2019. Le tableau 0, c'est un tableau complémentaire qui montre la répartition entre les composantes.

Je ne sais pas si vous avez des questions sur ces tableaux.

M. le Président Eustase JANKY – M. SUBITS, nous nous laissons quelques minutes, le temps que les administrateurs prennent connaissance de ces tableaux, même s'ils les ont reçus. Mme Cécile BERTIN.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Excusez-moi. Les chiffres, ce n'est pas tout à fait mon fort mais j'ai une question. Ce sont donc les chiffres pour l'année à

venir. Tout ceci se fait à partir d'une clé de répartition. A partir de quels éléments tout ceci est donc décidé ?

M. Vincent SUBITS (*DAF Administration Générale*) – Alors, il y a deux types de répartition. Il y a une répartition entre les grandes masses : c'est-à-dire les pôles, l'administration générale, la recherche et la ligne du Président qui ont été votées il y a plus d'un an. Vous avez 11 % pour la recherche, 2 % pour la ligne du Président, 43,2 % pour les deux pôles, et le reste pour les services communs et l'administration générale.

Si votre question porte sur la répartition entre les deux pôles, plus qu'entre les grandes masses, effectivement pour la répartition entre les deux pôles, nous avons repris les données 2018 en attendant d'avoir les nouvelles données pour 2019, pour ajuster tout simplement au BR1 2019. Puisque comme je l'ai dit au début de ma présentation, il y a un peu plus de 500 000 € non encore répartis, qui seront à répartir au BR1, justement en fonction des nouveaux chiffres et des données qui nous permettront de répartir entre les deux pôles.

M. le Président Eustase JANKY – Mme KIMBOO.

Mme Karine KIMBOO (*BIATSS 972*) – M. SUBITS, est-ce que vous pouvez être un peu plus précis sur les éléments de répartition qui ont été utilisés pour la dotation, s'il vous plait ?

M. Vincent SUBITS (*DAF Administration Générale*) – Alors, je suppose que vous voulez parler de la répartition entre Guadeloupe et Martinique et pas entre les pôles. Nous avons pris entre Guadeloupe et Martinique, alors que je précise quand même, pour les crédits de fonctionnement uniquement, on ne parle pas de ressources humaines ni d'autres choses. Pour les crédits de fonctionnement uniquement, nous avons repris 66 % pour la Guadeloupe et 34 % pour la Martinique.

M. le Président Eustase JANKY – Mme FRANCOIS-HAUGRIN.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (*VIP Pôle Martinique*) – Je vous remercie M. le Président. Donc M. SUBITS vous dites que l'on a repris les clés de répartition 66-34. Les clés de répartition jusqu'à présent utilisés étaient de 60-40. Donc, je me pose la question de savoir à quel moment on a changé, puisque à ma connaissance, on change maintenant. Je voudrais également dire qu'il y a eu deux réunions de dialogue technique qui se sont tenues en octobre et en novembre. De mes souvenirs le 24 octobre et le 15 novembre, et effectivement entre la présidence et la vice-présidence de pôle, le 24 novembre la clé de répartition 66-34 nous a donc été annoncée en Martinique. Nous avons demandé les éléments, les documents qui avaient permis de calculer cette clé de répartition. Il nous a été répondu qu'on nous les transmettrait.

Aujourd'hui nous sommes au conseil d'administration, on ne nous a jamais transmis de documents pour nous permettre d'évaluer, de vérifier de comprendre comment la clé de répartition quantifiée avait été calculée. Elle se base sur le vote du conseil d'administration du 24 avril 2018, avec des calculs qui avaient été proposés dans un document de répartition des moyens par le vice-président aux moyens. Je me rappelle que j'avais très longuement expliqué comment s'était tenue la commission des moyens, que j'avais dénoncé fermement le fait que l'on présente, à ce conseil d'administration, un document qui ne faisait pas de consensus au niveau de la commission des moyens ; et que j'allais demander un moratoire, le temps que nous puissions effectivement travailler de façon conforme dans le cadre d'une commission des moyens et que l'on maintienne de ce fait, les clés de répartition à 40 % pour le pôle Martinique et à 60 % pour le pôle Guadeloupe, jusqu'à ce que l'on puisse, de façon consensuelle, arriver à des propositions qui soient concertées.

M. le Président Eustase JANKY – M. MERIL.

M. Alex MERIL (*Vice-président du pôle Guadeloupe*) – Bonjour Président. Je suis un peu étonné, je suis consterné et je suis triste. Voilà des contre-vérités ! on a l'habitude d'avoir des contre-vérités ici et c'est comme cela que l'on fonctionne. J'ai eu l'occasion de dire, lors du CA d'avril, les manières dont la commission des moyens s'était tenue. C'était quelque chose d'inamical, de froid. Il n'y avait pas d'accueil, je ne vais pas revenir dessus. Mais il est clair qu'une décision avait été prise, peut-être pas en consensus, l'essentiel n'est pas d'avoir un consensus mais de pouvoir avancer.

Cela j'ai eu l'occasion longuement de le dire. Maintenant en ce qui concerne les choses, vous aviez voté le 24 avril 2018, l'application de ces choses et ce qui était surtout important, c'est que l'on puisse dire par rapport aux étudiants qui ont participé à une épreuve. C'est un peu ce qui a été dit, donc je suis un peu étonné quand M. SUBITS dit que l'on va réajuster, parce que je ne pense pas que d'ici là on va pouvoir savoir exactement. Tout cela, on le fait par rapport à l'année précédente.

Ce qui est important que nous comprenions, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, c'est que nous savons tous comment sont faits les calculs ministériels. Il ne s'agit plus de faire des règles de trois, mais c'est quelque chose de beaucoup plus compliqué. Ce que j'ai toujours demandé c'est que, d'une certaine manière, l'argent soit redistribué de manière proche. Dire que rien n'a été fait, je suis étonné, peut-être qu'on ne veut pas que quoi que ce soit se fasse.

Je veux également dire que, dans ma logique, je ne suis pas en guerre contre qui que ce soit. Je ne suis pas en guerre contre la Martinique, je ne suis pas en guerre contre la Guadeloupe, je suis là pour faire avancer le pôle dans la mesure de nos possibilités. Nous avons beaucoup de retard sur les deux pôles. Nous devons nous attacher à combler ce retard. Pour ma part, dans mon viseur ce que j'ai c'est la réunion, la capacité sur cette université à combler ce retard et faire des choses. Si nous n'arrivons pas à utiliser tous nos moyens et à les garder, nous ne pourrions demander à qui que ce soit des moyens supplémentaires parce que nous sommes déjà incapables de les utiliser, c'est cela la situation.

Pour ma part, ce que je veux faire c'est d'avoir le maximum possible au niveau de la dotation ministérielle et je sais que c'est largement insuffisant. Je sais que la somme allouée par le ministère est insuffisante mais il faut essayer d'avoir le maximum et discuter avec des personnes pour chercher les choses. Nous devons discuter par projet et non pas se chiffonner Guadeloupe Martinique, parce que nous n'allons pas avancer. Ce que je répète d'une manière générale c'est que les clés de répartition viennent d'un CA d'avril 2018 et j'étais là au même moment.

M. le Président Eustase JANKY – M. MOLINIE.

M. Jack MOLINIE (*Vice-président délégué à la répartition des moyens*) – Juste pour préciser quelque chose sur le calcul. Je rappelle bien sûr, ce que M. MERIL a rappelé, c'est qu'on a voté des critères qui prenaient en compte des étudiants ayant au moins passé une épreuve de l'année précédente. Pour l'instant, et c'est bien pour cela que M. SUBITS a parlé de réajustements, nous avons utilisé pour l'instant pour calculer ces clés de répartition, les données 6 du ministère, celles que le ministère, après avoir reçu les inscriptions de l'établissement, nettoie les erreurs qu'ils connaissent avec leur propre moulinette et nous fournit après une dotation sur la base de ces données.

Il est évident que l'on a été plus large que le ministère puisque on a pris les étudiants qui ont passé au moins un examen sur l'année 2017-2018, donc nous ne sommes pas encore en capacité d'avoir tous les derniers chiffres de répartition. Donc M. SUBITS a dit qu'il y aura des ajustements à la BR1. Pour l'instant la première clé de répartition sur laquelle nous avons travaillé vient des données du ministère, c'est-à-dire celle qu'on a reçu de l'Etat, et sur lesquelles bien sûr sont calculées nos dotations. Voilà, il s'agissait juste de préciser cela.

M. le Président Eustase JANKY – Mme FRANCOIS-HAUGRIN.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (V/P Pôle Martinique) – Je suis heureuse de l'apprendre maintenant, M. MOLINIE, quand on demande des éléments depuis le début ! Dans le cadre de la commission des moyens, nous n'avons pas de documents de travail. A chaque fois, vous nous dites que vous nous envoyez les documents de travail et nous ne les recevons pas, puis nous sommes mis devant le fait accompli. Je le redis clairement, nous n'avons pas validé les critères de pondération qui ont été présentés au conseil d'administration du 24 avril 2018. Je l'ai dit, je le redis c'est clairement tracé. La commission des moyens n'a pas validé ces critères de pondération, donc il n'y a pas eu de travail consensuel dans cette commission des moyens.

D'autre part, un dialogue de gestion se conçoit d'abord dans un cadre politique. Il y a des stratégies qui sont mises en place, des stratégies dans tous les domaines : la formation, la recherche pour chacun des deux pôles, M. le Président, dont vous avez la responsabilité en tant que chef d'établissement. A aucun moment nous n'avons échangé, nous ne nous sommes pas concertés, nous n'avons pas dialogué sur les visions politiques. En tous les cas, en ce qui concerne mon pôle, ce n'est pas fait. J'en veux pour preuve que nous sommes en train d'élaborer le plan stratégique du pôle, nous nous appuyons sur la politique de CIC Antilles. Nous n'avons jamais eu une réunion stratégie politique en ce qui concerne le pôle universitaire de la Martinique. D'autre part, je rejoins tout à fait mon homologue, le vice-président de la Guadeloupe, nous avons à utiliser au mieux les moyens qui sont mis à notre disposition. Nous avons des retards à combler, et sur le pôle Martinique, nous avons de nombreux retards à combler. Nous avons besoin de la totalité de nos moyens pour pouvoir combler nos retards.

M. le Président Eustase JANKY – Il n'est pas question de garder les moyens des pôles mais les moyens sont calculés en fonction des critères. Les critères sont dictés par la loi : le nombre d'étudiants, le type d'étudiants et la recherche. Là pour le fonctionnement, nous n'avons pris que le nombre d'étudiants. Si on prenait la recherche, cela aurait été dramatique pour un pôle. Dramatique parce qu'en réalité, l'enseignant chercheur est évalué en fonction du nombre d'articles publiés de rang A, ou alors équivalent de rang A pour les chercheurs littéraires. Il faut au moins un article sur les 2 ans, deux articles tous les 4 ans. Si on se base sur ces éléments, véritablement, un pôle sera en difficulté. Volontairement, j'ai voulu faire en sorte que les choses se passent tranquillement en douceur, pour ne pas privilégier un pôle par rapport à un autre. C'est cela l'objectif du Président, faire en sorte que les deux pôles fonctionnent.

Maintenant, concernant le nombre des étudiants, on ne peut pas tergiverser, ce sont des données du ministère. Il y a aussi le type d'étudiants. Là aussi c'est pareil, vous avez les IUT qui n'ont pas le même poids qu'un étudiant de première année de médecine. Pour un étudiant de médecine, le coefficient est de 1, pour les étudiants de l'école de formation d'ingénieur c'est 4. Donc en fonction du poids de l'étudiant, il y a un coefficient qui est donné à ces étudiants, et on calcule le nombre d'étudiants pondéré. Il n'y a pas besoin d'être Einstein pour comprendre cela, c'est facile à comprendre et c'est facile à mettre en œuvre. C'est ce que nous avons fait pour l'instant et rien d'autre. Nous n'avons pas encore pris en considération la recherche. Il est peut-être nécessaire de mettre en place la totalité de la loi, en prenant en considération les trois éléments afin que l'on finisse définitivement de parler de répartition des moyens ; pour que chaque année, nous puissions évoluer normalement, et qu'en arrivant en fin ou en début d'année que nous sachions comment se fait la répartition des moyens. M. MERIL a bien dit que nous avons du retard, mais si nous prenons du temps pour faire autre chose, nous n'allons pas rattraper ce retard. Ce retard ne sera pas rattrapé.

Quand il est dit qu'il n'y a pas de dialogue de gestion. Je viens en Martinique parfois et je suis accueilli par des conférences dans la salle du conseil d'administration. Donc je suis désolé, quand on veut travailler, on se donne les moyens pour travailler et on avance. Le Président fait la politique de

l'établissement, il appartient au pôle d'établir leur politique au niveau de leur pôle, pour éviter qu'on ne dise que M. JANKY vient faire de l'ingérence au niveau des pôles.

M. le Président Eustase JANKY – Mme AURELIA.

Mme Dominique AURELIA-TOTO (MCF 972) – M. le Président, il me semble que la répartition des moyens ne relève pas seulement de la mathématique mais aussi de la politique noble, dans le sens noble du terme. Je pense aussi, comme vous l'avez dit, et les deux présidents de pôle, qu'il faut effectivement travailler à une stratégie de l'établissement, une stratégie politique de l'établissement et qu'il faut aussi peut-être avoir, et là je m'adresse à mon pôle, une vision, une ambition. J'aimerais bien entendre beaucoup plus souvent parler de stratégie de recherche sur le pôle Martinique par exemple, et sur le pôle Guadeloupe. Je pense que toutes ces projections devraient s'appuyer et s'adosser sur les demandes de nos territoires. Au lieu, à chaque fois, de faire remonter des rivalités rances entre nos deux sociétés, il faudrait peut-être penser à réfléchir à une mutualisation intelligente pour renforcer les chances de réussite de tous les étudiants antillais, saint-luciens, excusez-moi de parler comme ça, mais je voudrais dire quels qu'ils soient. Parce que tout à l'heure, on me disait : « oui, par exemple il y avait un étudiant martiniquais ». Il ne s'agit pas ici de nationalité, on en a assez !

Il est assez troublant et dérangeant, que ce soit de notre université, lorsque l'on s'adresse à l'opinion publique, que ce soit nous, des universitaires, la soi-disant élite, ceux qui réfléchissent, se projettent dans l'avenir qui puissent donner ce lamentable paysage de rivalité, je le répète, de dissension entre les deux pays. Je pense que tout cela est tout à fait regrettable pour l'image même. Alors effectivement, s'il faut parler d'image, souffrez que je parle de cela, mais de l'image de notre université, il faut effectivement qu'ici, ce soit l'espace de débat contradictoire, ici le CA est une instance supérieure. C'est ici que doivent se passer, se dérouler, se débattre des conflits internes et non pas à l'extérieur. Je suis assez troublée aussi, et je le regrette, que souvent, j'avais parlé dans le sujet que je vous avais adressé, nous sommes dans une communication ventriloque. C'est-à-dire qu'on ne se parle pas mais on parle à chaque fois au média, aux autres. Peut-être que tout à l'heure qu'il y aura des médias qui vont aussi nous demander comment notre CA s'est déroulé. Je n'en peux plus et je suis ici la voix de beaucoup d'enseignants et de personnel du pôle Martinique et aussi, même si je n'ai pas été élue par la Guadeloupe, par des collègues de la Guadeloupe. On est en train de se demander s'il faudrait demander une...

M. le Président Eustase JANKY – Une médiation ?

Mme Dominique AURELIA-TOTO (MCF 972) – Non même pas une médiation. Enfin comme pour la Guyane, quand on demandait de sortir de son pôle pour travailler en Guadeloupe, un droit d'option, en plaisantant. Mais nous en sommes arrivés là ! C'est fort dommage, M. le Président, et je le regrette. Alors j'aimerais vraiment qu'ici, soit considérée comme ce que c'est d'ailleurs, l'instance supérieure, et non pas Martinique 1^{ère}, Guadeloupe 1^{ère}, ou quelle que soit la presse, avant même que l'on puisse débattre. Je vous remercie.

M. le Président Eustase JANKY – Je vous remercie Mme AURELIA. M. GEOFFROY.

M. Michel GEOFFROY (PR 971) – Je vous remercie M. le Président. Je suis très heureux d'entendre les propos de Mme AURELIA qui sont d'une grande sagesse. Comme elle l'a indiqué, la répartition des moyens est aussi une action politique et pas uniquement arithmétique et c'est d'ailleurs en ce sens que le Président s'est limité aux critères imposés par la loi. Parce que la loi précise clairement, qu'il faut prendre en compte notamment le nombre d'étudiants, la recherche etc. Nous nous sommes arrêtés à cela, parce qu'il aurait très bien pu être question de prendre en compte les surfaces bâties par exemple, qui engendre un coût considérable sur les pôles, et là aussi on sait bien que ce sera en défaveur d'un

pôle vis-à-vis d'un autre. Pour limiter les dégâts, le Président s'est tenu strictement à l'application de la loi sans l'étendre alors qu'il aurait pu le faire. Cela c'est de la politique effectivement. C'est de la politique, je crois, saine et sage dans l'intérêt de tous.

Pour ma part, je voudrais insister sur un mot, un seul mot c'est le travail. Parce qu'il n'est pas normal que deux territoires de taille à peu près équivalente, de population en nombre à peu près équivalente aient un tel déséquilibre en termes d'étudiants. C'est donc qu'il y a un problème quelque part. On a à peu près 400 000 habitants sur chaque territoire et nous avons 63 % d'étudiants d'un côté et 36 ou 37 % de l'autre, à peu de chose près. Donc il y a un problème. Peut-être qu'en effet il faudrait cesser l'agitation médiatique, d'abimer l'image de l'établissement systématiquement comme cela, depuis des années, par nous-mêmes qui y travaillons, pour améliorer son image, sa visibilité, son rayonnement et qu'enfin les enfants de nos pays acceptent sans honte de venir y étudier.

Parce que l'on passe son temps à ourdir des complots, des manipulations et autres machinations, on ne travaille pas. Forcément cela a des conséquences que l'on connaît. Il y a donc des adeptes dans cet établissement de la pyromanie ou de la pyrotechnie et je pense que c'est dangereux de jouer avec le feu. Il est dangereux de jouer avec les explosifs également. Nombre de révolutionnaires ou de terroristes, cela dépend du point de vue, l'ont appris à leurs dépens. Parce qu'une réaction chimique, parfois, elle est inattendue, précoce, donc on ne sait pas comment cela se termine et parfois on ne connaît pas leur direction ni leur sens, leur intensité, donc jouer avec le feu c'est dangereux.

Pour ma part, j'aimerais vraiment qu'on insiste sur le travail, le travail de tous, le sens de la responsabilité et que, pour ceux qui passent leur temps à murmurer toute sorte de complots, il faut qu'ils sachent que dans ce murmure ils sont en train de diffuser largement des informations qui sont partagées tout aussi largement par les renseignements généraux, les ministères et les préfectures.

M. le Président Eustase JANKY – Je réponds à Mme AURELIA, je vous remercie pour cette intervention. Vous avez évoqué quelque chose que j'ai dit quand j'ai fait mes propos liminaires, j'ai parlé des fondamentaux de la formation et de la recherche. C'est ce qui est notre feuille de route à l'université. C'est vrai que vous avez parlé du rééquilibrage (*inaudible*). Cela ne peut pas être numérique. J'ai parlé d'un dialogue de gestion. Si un pôle a un projet qui me paraît important et intéressant, je suis prêt à revenir sur cette répartition numérique et faire des efforts pour ce pôle. Chaque pôle, au moment où on fait le dialogue de gestion, il est possible que les pôles n'aient pas encore tous les projets. Mais je pense que c'est cela aussi la politique au sein de l'université : permettre à chacun des pôles d'évoluer aussi en fonction de leurs projets. Je suis très sensible à cela, je l'ai dit et répété à chaque dialogue de gestion que j'ai fait.

Comme je l'ai dit dans mes propos liminaires, nous sommes en train de faire fuir nos étudiants. Cela c'est grave. Parce qu'il y a des étudiants dans la salle. Il y a des étudiants qui sont aux différentes réunions de l'université, aux réunions statutaires. Quand les étudiants entendent les remarques, nos différences et nos différends et bien ils n'ont pas forcément envie de rester dans notre université et le bruit passe d'une personne à l'autre, et l'année prochaine, il faudrait que l'on croise les doigts pour avoir au moins le nombre d'étudiants que nous avons cette année. Si nous continuons à exposer nos différends sur la place publique, je ne suis pas sûr que l'on puisse arriver à maintenir nos étudiants. Nous passerons à deux collèges, qui dit collègue dit qu'il n'y a pas de recherche au niveau des collèges. Ce qui veut dire que nos enseignants-chercheurs vont partir, les enseignants et puis voilà.

M. Jacques TOUBON disait hier pourquoi les enseignants-chercheurs ne font pas cours dans les lycées, il n'y voyait pas d'inconvénients. Peut-être qu'ils n'iront pas au lycée faire cours, et bien ce sont nos enseignants qui resteront. Ce sont ceux qui vont rester animer nos collèges, que nous sommes en train de construire. Alors qu'en réalité, ce n'est pas ce que je veux construire. Je veux construire une seule

université unique, une et indivisible. Il y a des textes, il y a la loi. J'ai dit que je vais appliquer la loi mais je suis quand même un humain. Tout le monde ici présent est au courant de ma position vis à vis de l'université, je défends cette université et je suis prêt à faire beaucoup d'efforts pour cette université. Je pense que si je n'arrive pas à mettre cette université sur les rails, je ne suis pas sûr qu'après moi, il y en aura beaucoup qui le feront. Pour ma part, je n'attends plus rien, je peux dire ce que je pense, je peux aller sur les vrais projets de l'université, que ce soit (*inaudible*), pour que l'année prochaine on ne pas revienne sur les mêmes éléments.

Il faut qu'à un moment donné, on puisse dire que les instances sont en place, les grandes lignes sont écrites. Maintenant quand nous nous revoyons, nous sommes là pour discuter et faire véritablement évoluer cette université, ce qui est le vœu de nombreux administrateurs, afin qu'elle ne soit pas connue uniquement en intramuros, mais déjà au niveau de la caraïbe et peut-être plus à distance. Nous avons un chargé de mission pour la caraïbe, nous avons un vice-président aux relations internationales, c'est bien pour que notre université soit visible à l'extérieur et que des étudiants de l'extérieur puissent venir s'inscrire chez nous. Voilà notre objectif.

Quand vous dites qu'il n'y a pas de politique, c'est celle-ci ma politique, depuis le début de ma mandature. Ma politique c'est celle-ci : travailler en interne pour que nous puissions expatrier nos formations et que les autres puissent venir. C'est cela ma politique ! Quand vous me dites que, politiquement, je ne suis pas intervenu. Mais quand les commissions travaillent, le Président n'intervient pas dans toutes les commissions. Ce n'est pas le rôle du Président de confier quelque chose et de revenir dessus. Quel est le rôle, à ce moment-là, d'une commission ? Une commission n'a plus aucun rôle si c'est le Président qui tranche après. J'estime que quand je donne une mission à une commission, je donne une feuille de route à une commission, je n'ai pas besoin d'intervenir, il y a des collègues qui travaillent et qui doivent fournir un document. Voilà comment je fonctionne, je ne peux pas tout gérer. Un Président qui veut tout gérer ne gère rien du tout. J'estime que j'ai, malgré tout, appris à avoir une vision large, quel que soit ce que je fais j'ai une vision large sur l'ensemble des points et des instances de l'université. J'ai une vision large et on ne me fera pas avaler des couleuvres. Voilà, nous allons donc voter. Mme NELLA et Mme FRANCOIS-HAUGRIN.

Mme Aurélie NELLA (*Représentante de la Collectivité Territoriale de Martinique*) – J'ai entendu vos propos et je suis heureuse de vous entendre dire que vous êtes libre de parole. C'est vrai que pour éviter le déballage médiatique qui est regretté par tout un chacun, y compris par moi-même, il aurait fallu que le dialogue s'instaure en interne. Ce dialogue il a été sollicité, il a été refusé. Malheureusement même s'il y a des cadres de cette université...

M. le Président Eustase JANKY – Mme NELLA, je ne vous laisserai pas dire cela !

Mme Aurélie NELLA (*Représentante de la Collectivité Territoriale de Martinique*) – J'ai bien entendu M. le Président, mais je répète que ce dialogue a été sollicité concernant la répartition pour la masse salariale en tout cas, au dernier conseil de pôle. L'ensemble du conseil de pôle a sollicité une rencontre avec vous, cela n'a pas été le cas. Malheureusement...

M. le Président Eustase JANKY – Mme NELLA, M. JANKY ne prend pas la place d'un vice-président. Qui est là pour gérer son conseil de pôle ? M. JANKY n'est pas là pour gérer un conseil de pôle. M. JANKY est là pour gérer l'université. Si je fais une réunion de conseil de pôle de la Martinique, il faut que je fasse la même chose en Guadeloupe, auquel cas il n'y a plus conseil d'administration, je fais le conseil d'administration avec les deux conseils de pôle. Quand je dirai quelque chose en Martinique, cela veut dire que quand je viendrai en conseil d'administration, je ne pourrai plus rien dire. J'aurais travaillé avec

la partie du conseil d'administration qui se trouve en Martinique, je devrais faire la même chose en Guadeloupe, et là il n'y a plus de conseil d'administration.

Mme Aurélie NELLA (*Représentante de la Collectivité Territoriale de Martinique*) – Cette rencontre a été demandée parce que les questions n'ont pas eu de réponse dans le cadre du dialogue de gestion que vous avez appelé de vos vœux. D'ailleurs, lors du conseil d'administration d'avril 2018, je m'étais permise d'intervenir concernant l'application de ces critères en insistant bien sur le fait que cette application n'était pas forcément obligatoire, ce que vous aviez confirmé en rajoutant qu'il y aurait surtout eu un dialogue de gestion tenant compte de l'identité des pôles et des projets sur chacun des territoires. Ce dialogue de gestion visiblement n'est pas arrivé à son terme et pourtant les questions ont été posées, les points ont été inscrits à l'ordre du jour. Ils ont suscité un certain nombre d'inquiétude, à juste titre ou peut-être pas, mais vous allez nous l'indiquer, mais pour cela il convient de dépassionner les débats, de les désamorcer, précisément parce nous souhaitons tous que l'image de cette université soit préservée et que son unité soit maintenue.

M. le Président Eustase JANKY – Mme NELLA, vous mettez le feu et vous me demandez de l'éteindre après. C'est quand même difficile pour moi, c'est très difficile ! Concernant les dialogues de gestion, j'ai fait un dialogue de gestion avec les pôles. L'année dernière, j'ai fait ce dialogue de gestion avec les composantes. Cette année, j'ai fait avec les vice-présidents de pôles, cela c'est la loi. Je l'ai fait également au niveau central parce qu'il y a aussi un groupe central. J'ai fait un dialogue de gestion avec les responsables. Maintenant, il appartient au responsable, et je l'ai dit aussi, en propos liminaires, quand on est responsable, on dialogue et on prend des décisions, c'est cela le dialogue de gestion. On dialogue, on pose des questions, on échange et on avance. M. MERIL, d'abord Mme FRANCOIS-HAUGRIN.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pôle Martinique*) – M. le Président, j'entends tout ce qui se dit, j'ai écouté. Je suis vraiment consternée par ce que j'entends, je suis vraiment consternée. Vous dites qu'il y a un dialogue de gestion avec les pôles. Il y a eu deux réunions techniques avec nous les pôles. Il n'y a pas et je le répète, eu de dialogue de gestion politique avec les pôles. Sur ces deux réunions techniques et notamment la deuxième où on nous a donné le document sur lequel on devait travailler sur table, après même que l'on ait commencé la réunion. Cette réunion a duré une heure et demie, pas plus, où le vice-président délégué aux moyens nous a lu ce document. Nous avons pu poser deux ou trois questions, le temps que l'on comprenne ce qu'on avait sous la main, sur table, M. le Président. Même pour les réunions techniques, est-ce que vous appelez cela des conditions de travail, premièrement !

Ensuite, au sortir de cette réunion, j'ai pris mon téléphone, j'ai appelé le vice-président délégué aux moyens. Mme KIMBOO a pris son téléphone a appelé la direction des ressources humaines parce que nous souhaitions avoir très rapidement avoir des réponses parce qu'il y avait de nombreuses interrogations que nous avions concernant ce document. Nous n'avons eu de cesse toute la journée de téléphoner pour demander une rencontre. Nous nous étions concertés, nous étions prêtes à partir en Guadeloupe. Cela s'est passé le mardi, nous étions prêtes à partir le jeudi. Nous n'avons eu aucune réponse, il nous a même été dit qu'il faut l'appui du Président, ce jour-là. Nous avons déjà fait les demandes pour les billets d'avion pour le jeudi. J'ai écrit également pour demander cette rencontre, au vice-président aux moyens. J'ai reçu une réponse le mercredi à 15 heures nous proposant une rencontre le lendemain dans un créneau très précis le jeudi entre 10h30 et 12h00 eu égard aux contraintes d'emploi du temps. J'ai pris connaissance de ce mail le mercredi en fin de journée. J'ai répondu le lendemain matin en disant, nous n'avons pas pu maintenir nos réservations, il y a des horaires de travail, nous n'avons plus la possibilité de venir le jeudi, j'ai réécrit pour demander une communication téléphonique à 11h, et cela tombait bien dans le créneau qui m'avait été proposé.

Je n'ai jamais eu de réponse, M. le Président. Sur un élément aussi fondamental qui concerne la masse salariale pour avoir une démonstration qui nous indique de façon mathématique que pour rééquilibrer entre les deux pôles, il y a un excédent de 7 millions de masse salariale sur le pôle Martinique, au détriment du pôle Guadeloupe qui a une masse salariale déficitaire de ces mêmes 7 millions. Donc la concertation, nous la demandons. Moi-même, quand j'ai pris mes fonctions, je vous ai demandé pendant trois mois, une première réunion de dialogue comme cela est indiqué dans les statuts, entre le Président et les vice-présidents de pôle, trois mois pour que l'on arrive à cette première réunion ! Je me suis évertuée à vous expliquer qu'il fallait qu'on se concerte, vous avez refusé cette concertation. Dès le départ, vous avez refusé la concertation. Et on me parle de concertation !

J'entends dire que « et bien il faut se mettre au travail ». Nous sommes au travail, M. Geoffroy, nous sommes au travail ! Aujourd'hui, sur le pôle Martinique, d'après les chiffres rapportés, le nombre d'étudiants n'a pas diminué, il a même augmenté. Donc, les familles martiniquaises font confiance à l'université et je crois que les personnes de nos territoires sont conscientes et comprennent ce qui se passent, elles ne sont pas dupes. Ce que vous dites, j'aimerais bien comprendre sur quels chiffres vous vous basez, parce que, à ma connaissance, il y a plus de 4800 étudiants sur le pôle Martinique et on n'est certainement pas au 33 ou 34 % puisque vous avez indiqué, et qu'il y aurait 66% des étudiants qui seraient sur le pôle Guadeloupe.

Je vous dis, M. le Président, pour qu'en n'arrive pas à des situations telles qu'elles sont actuellement, il faut effectivement dialoguer et se concerter, ce n'est pas le cas de cette université. Il n'y a pas de dialogue, il n'y a pas de concertation. Il n'y a que des choses qui sont imposées et cela va crescendo. C'est vraiment quelque chose d'extrêmement grave qui est en train de se passer dans cette université. Nous sommes au travail ! Peut-être que Mme AURELIA n'était pas à ce conseil de pôle, mais justement la stratégie, il y a les PV. Le plan stratégique du pôle Martinique a été présenté. Les premiers éléments de travail ont été présentés lors d'un conseil de pôle, qui a eu lieu il n'y a pas très longtemps de cela, c'était en fin d'année universitaire dernière ou au début de cette année universitaire. Le projet a été construit puisqu'il y a une personne qui est dédiée et qui finit justement les auditions au niveau de toutes les composantes pour qu'il y ait un vrai travail qui soit concerté et qui permette à toutes les composantes, tous les services du pôle Martinique, d'apporter leur contribution sur ce sujet. Donc, la stratégie en matière de recherche, en matière de formation est en train de se construire sur le pôle Martinique et elle s'appuie effectivement... Et c'est bien pour cela que nous avons du retard sur la politique de CIC Antilles et elle doit s'appuyer sur le plan stratégique de l'université. Or ces éléments nous ne les avons que depuis peu. Donc nous travaillons, nous sommes des personnes responsables qui travaillons et nous défendons les intérêts de notre pôle universitaire au sein de l'Université des Antilles.

Je finirai en rappelant que le pôle universitaire de la Martinique a toujours défendu l'unité de l'université. Nous étions dans la rue pour défendre l'UAG ! J'ai encore mon tee-shirt « collector » ! Nous avons toujours défendu l'université des Antilles, nous l'avons toujours fait ! Mais nous défendons une université des Antilles basée sur l'équité entre les pôles universitaires, et c'est ce qui est inscrit dans la loi, c'est ce qui est inscrit dans les statuts. C'est ce qui n'est pas respecté aujourd'hui au sein de cette université, et nous le dirons toujours haut et fort ! Que cela plaise ou que cela ne plaise pas ! Nous avons une éthique, nous avons une déontologie et nous poursuivons dans cette direction.

M. le Président Eustase JANKY – M. MOLINIE, ensuite M. MERIL et M. ALICE.

M. Jack MOLINIE (*Vice-président délégué à la répartition des moyens*) – Deux choses : le président en charge de la répartition est en charge également d'un certain nombre de dossiers importants pour l'établissement, et donc il fait en sorte entre deux cours et autre, de consacrer le maximum de temps aux choses. Je regrette que la proposition que j'ai amenée sur la table au moment du dialogue de gestion

interpole, qui était entre les deux pôles, le Président et l'équipe du Président, soit arrivée si tard parce que j'ai eu à travailler dessus pendant la nuit. Parce que, pour ma part, pour certaines données de cet établissement, il est extrêmement compliqué de faire sortir les données de cet établissement. Je travaille également avec la DSIN à réformer un peu le bazar qu'il y avait dans l'ensemble des emplois et dans la gestion de ces emplois. Donc, c'est très compliqué à la fois de faire des choses, et vous le savez bien, puisque tout un chacun est politisé dans cet établissement.

Deuxième chose, il est vrai que j'ai répondu quand j'ai pu. Parce qu'il s'avère que, malgré tout, j'adore faire cours, donc je n'ai pas pris de décharge. Je suis encore en charge d'un certain nombre de choses avec les étudiants. J'ai répondu que j'étais d'accord pour venir mais à une heure donnée à partir de 10h30 car j'ai cours le matin et que je ne suis pas passé regarder mes mails à mon bureau ; puisqu'il faut préparer le cours quand on y va. Donc, je suis arrivé en central, je le dis clairement, en pensant avoir une réunion de travail pour expliquer la proposition qui avait été mise sur la table. J'en veux pour témoin Mme LAPLAIGE puisqu'après nous sommes repartis après sur le problème HELICO et puisqu'elle m'a dit après que vous n'aviez pas réussi à venir et qu'on avait des difficultés parce que nous avons une autre réunion après. Donc, voilà, je rappelle et c'est ce que j'ai dit en CT : quand il s'agissait d'une proposition et qu'on était en discussion, et que cela n'avait pas vocation à être voté tout de suite, mais cela allait être voté pour la campagne d'emplois. Après, quand vous m'avez posé la question, au départ j'ai pensé que cela allait impacter les demandes que vous aviez faites en termes de pôle pour 2019 et là, au premier abord j'ai répondu non, ensuite j'ai repris l'ensemble des données et après vérification, on a pu répondre que cela n'avait pas impacté votre demande de publication d'emplois pour 2019.

En effet, je ne suis certes pas souvent disponible, je le dis clairement, parce qu'en parallèle, je continue à faire un peu de recherche. J'essaie d'être le plus souvent présent en Guadeloupe mais je ne suis pas tout le temps là. Je fais le maximum tout en sachant que, il y a un point que je ne sacrifierai jamais, même si j'adore l'établissement, c'est ma famille.

A partir de là, je dis oui et je suis toujours ouverte, les propositions étaient sur la table, le VP Guadeloupe a reçu les propositions en même temps que vous, à la réunion interpole, j'espérais que l'on allait ouvrir les discussions à ce moment sur les axes politiques pour voir pourquoi est-ce qu'on proposait ceci ou cela ? Parce qu'il s'agit de discussions que l'on a eues avec le Président de manière à établir une orientation. Cette discussion n'a pas eu lieu, nous n'avons pas eu le temps de la faire. C'est pourquoi j'ai au CT : « au CA on va en discuter, il s'agira vraiment d'une discussion puisqu'il ne s'agissait pas de proposition de vote ». Il est vrai que nous avons du mal, des deux côtés à se faire confiance. C'est normal, la confiance cela se mérite. C'est vrai que l'on sort d'un antagonisme de personnes, avec des affaires où chacun a pris parti, où on a (*inaudible*) l'établissement en termes politique. Mais si chaque fois que l'on doit faire une discussion, il s'agit d'une guerre de tranchée, on finira à Verdun avec beaucoup de cimetières, voilà c'est tout.

M. le Président Eustase JANKY – Bien, Professeur MERIL, M. ALICE, M. GERARDIN, Mme NELLA et Mme BERTIN, ensuite nous arrêterons les discussions.

M. Alex MERIL (*Vice-président du pôle Guadeloupe*) – Merci M. le Président. Je vais répondre sur trois points. Le premier sur le dialogue de gestion, le deuxième sur le dialogue interpole et le troisième sur le projet du pôle. En ce qui me concerne le dialogue de gestion a eu lieu et j'étais assez content de voir que vous êtes venus dans mon bureau avec toute votre équipe et nous y avons passé toute une après-midi d'échanges par rapport aux projets. Donc, le dialogue a bien eu lieu et je savais à peu près dans quelle direction nous devons aller. J'ai toujours dit que nous ferions les choses mais que nous sommes insuffisamment dotés du point de vue financier, du point de vue personnels, parce que j'ai sans arrêt des appels de certaines composantes qui se trouvent à Saint-Claude ou au niveau de Fouillole, je veux parler de STAPS, de SEN et aussi je n'oublierai pas le déséquilibre important que nous avons eu en personnel

BIATSS par rapport au budget que nous avons. Je ne peux rien dire, je pense que le dialogue de gestion est intéressant, il a été constructif mais pour moi, je n'ai pas eu tout ce que je voulais donc je suis sorti un peu insatisfait mais sans haine, mais au moins il y a eu un dialogue de gestion.

Alors au niveau du dialogue inter-pôle, nous avons eu une réunion. Nous avons commencé à discuter des choses et j'ai été surpris, je vous donne un exemple. Nous sommes en train de construire quelque chose où nous allons mettre toutes les personnes qui s'occupent de la finance. Vous allez voir l'ex-conciergerie un peu sur la gauche, et bien il n'y a plus de concierge. J'ai eu le malheur d'appeler cela un service financier, facturier. Quelle a été ma surprise d'entendre dire : comment se fait-il que le Président aurait donné quelque chose au pôle Guadeloupe, alors qu'il ne m'avait rien donné ? J'avais pris sur mon budget, sur mon personnel. Parce que ce que j'essaie de faire, c'est de faire de la mutualisation, pour développer. Pour ma part, nous avons beaucoup de demandes. Comme je vous ai dit, nous avons beaucoup de choses, mais nous essayons de faire avec le peu que nous avons et je n'oublie pas le passé. Je n'oublie pas ce qui s'est passé, notamment quand il y a eu rupture où un certain nombre de personnes sont allées de la Guyane à la Martinique et très peu, ont fait le chemin inverse. Cependant je n'ai pas de haine en moi, je veux construire.

Concernant le projet de pôle, je suis là depuis presque un an, le projet de pôle est terminé et nous avons voté le projet l'an dernier. Je ne vais pas vous dire combien de projets il y a, mais nous sommes en train d'avancer du point de vue projets structurants, comme je l'ai dit, nous avons un retard. Ce retard doit être comblé mais ce qui me manque absolument ce sont les demandes que l'on fait au niveau des composantes. J'ai quand même réussi à un moment de la discussion à avoir un poste que j'ai pris chez mon voisin juste à côté, à l'IUT. Je dois faire ce genre de chose sans arrêt, nous essayons à l'intérieur du pôle de rebattre les cartes, mais cela doit être fait de manière globale et qu'on le veuille ou pas, le pôle Guadeloupe a beaucoup de retard. Il me semble que les moyens devraient être proportionnels aux charges que nous avons. Parce que si nous ne le faisons pas, et bien le Président l'a dit, et cela je le sais, nous ne pouvons pas demander au ministère. Parce que le ministère dit qu'il y a liberté et responsabilité de l'université, et bien le ministère ne donnera rien tant que vous avez des possibilités. Pour ma part, ce que je pense qui serait beaucoup plus intelligent c'est que nous puissions utiliser toutes nos ressources, et à partir de là, nous pourrions demander au ministère en disant « voilà, nous avons des projets », et le ministère sera prêt à nous écouter.

Je vous parlerai d'un projet du pôle Guadeloupe, qui me tient beaucoup à cœur, c'est le projet des diplômés d'ingénieur. Et bien la CTI (la Commission des *(inaudible)*), nous a visités, cela a été une période extrêmement difficile, parce qu'au moment où est venu la CTI, il y avait une habilitation en mathématique. Je suis mathématicien, il fallait que je sois présent pour une de mes ex-étudiantes, et il y avait la fête de la science. Lors de la fête de la science, nous avons réussi à avoir sur ce campus, plus de 5 000 élèves. Je ne sais pas si vous comprenez ce que cela veut dire. Il y a eu 5 000 élèves : en deux jours, il fallait les recevoir et tout coordonner. De tous les échos que j'ai eus, ils sont sortis de là avec des étoiles plein les yeux ! C'était cela le but, montrer que nous sommes performants. Parce que moi, je ne veux absolument pas qu'on ait aucune image négative du pôle de Guadeloupe.

Regardez bien, combien de fois m'avez-vous vu en train de protester à la télévision ? Je ne le fais pas parce que je sais que le prix à payer serait très lourd donc je refuse ce genre de chose. Même quand il y a eu des manifestations et que j'étais là, chaque fois que je voyais la télé, je courrais me cacher. Je ne veux pas du tout transmettre d'images négatives de cette université parce que j'en connais le prix à payer. Maintenant si je reviens au niveau du diplôme d'ingénieur, et bien nous allons faire un saut et une création d'une école d'ingénieur. Je l'annonce déjà, c'est quelque chose qui a été voté au niveau du pôle, nous allons avoir une école d'ingénieur. Pour avoir une école d'ingénieur, nous aurons besoin de moyens, nous aurons besoin d'enseignants. Ce que je demande c'est que chacun de nous puisse développer ses

projets, et comme je l'ai dit et répété, je ne suis pas contre la Martinique, je ne suis pas contre la Guadeloupe, je suis là pour développer des projets, c'est d'ailleurs pour cela que je suis venu. Cependant parfois j'ai l'impression que je perds mon temps et j'ai envie de retourner faire ce que je sais faire.

M. le Président Eustase JANKY – Je vous remercie Professeur MERIL pour cette longue prise de parole. Je pense que les deux vice-présidents de pôle ont fait leurs projets de pôle, c'est votre crédo. Je vous félicite de l'avoir fait. Cette feuille de route est importante parce que c'est ce qui vous permet de projeter vos pôles. Chacun de vous a des projets et M. MERIL a dit quelque chose de très clair, c'est important : la mutualisation. La mutualisation est importante, quel que soit le domaine, dans l'enseignement ou au niveau de l'administration. Il y a des endroits certainement où il y a plus de professeurs, plus d'enseignants que d'autres et je pense que vous avez bien commencé en demandant à votre voisin de vous passer un poste pour une composante qui est en difficulté. Je crois que c'est cela l'avenir, mutualiser les services, et je l'ai dit. Je l'ai dit encore en Martinique comme en Guadeloupe quand j'ai fait le dialogue de gestion. Il y a des choses que l'on peut mutualiser. Si nous arrivons à le faire, peut-être que l'on va utiliser les moyens que nous avons et nous serions plus crédibles, que d'aller au ministère demander des postes. Actuellement, nous ne sommes pas très crédibles parce que nous avons 11 postes vacants. Je ne peux pas aller demander des postes au ministère alors que l'on a des postes vacants. Je demande donc aux vice-présidents de faire ce travail et c'est à ce niveau-là que je vous attends également. Il ne suffit pas de faire des réunions sur réunions. Il y a des choses qui sont claires et qui n'ont pas besoin de réunion, mais simplement un travail au niveau des pôles. Donc M. MERIL a vraiment résumé de ce que j'attends au niveau des pôles, si vous pouviez travailler dans cette direction, je pense que nous y gagnerions tous. Il y avait M. ALICE qui avait demandé la parole.

M. Jean ALICE (*Personnalité extérieure 971*) – M. le Président, je vais essayer d'être bref. Je suis chez moi, comme un bon retraité qui se respecte, je regarde un peu la télévision pour me tenir informé et je vois des interventions concernant l'université Antilles-Guyane avec des mots très forts...

M. – Antilles, Antilles.

M. Jean ALICE (*Personnalité extérieure 971*) – Antilles, et avec des mots très durs concernant par exemple : « la spoliation », « on veut tuer tel pôle », je n'ai pas compris. J'ai été interpellé par de nombreux amis qui savent que je siège à ce conseil. Si on en est arrivé là c'est qu'il y a des questions sous-jacentes. Que veulent certains membres de cette université ? Que veulent-ils vraiment ? Je pose la question. Je suis en droit de me la poser parce que depuis que je siège dans ce conseil d'administration, je suis surpris de la méconnaissance de certaines règles usuelles, de fonctionnement d'un conseil d'administration. Par exemple, c'est le président du conseil d'administration qui fixe l'ordre du jour. Or, on veut modifier un ordre du jour fixé par un président, je n'ai jamais vu cela et j'ai participé à des centaines de conseil d'administration. Des règles fonctionnelles basiques ne sont pas intégrées par certains membres de ce conseil.

Nous avons été paralysés dans un autre registre, dès notre prise de fonction au niveau de ce conseil d'administration, paralysés par des intérêts qui n'avaient rien à voir avec l'intérêt des étudiants de l'Université des Antilles. Je veux parler de l'affaire CEREGMIA, nous avons été parasités par cette affaire dans de nombreux conseils d'administration où des questions fusaient sans arrêt. C'était un véritable harcèlement intellectuel alors qu'il y avait une procédure judiciaire en cours et qu'il fallait simplement attendre que cette procédure aboutisse. L'intervention de personnes extérieures à l'université : que viennent chercher des parents d'élèves à l'université ? Je n'ai jamais vu cela ! Personnellement dans ma fonction, j'ai refusé que des parents d'élève viennent me chercher des poux dans la tête concernant les classes préparatoires, c'est une chose. Que viennent chercher les politiques quand ils interviennent dans le fonctionnement, pas dans la politique de l'université ? Mais dans le fonctionnement basique de

l'université ? Je suis en droit de me poser un certain nombre de questions. Il y a la loi, tout simplement la loi. Il y a des textes qui régissent le fonctionnement de l'université, appliquons donc ces textes ! Il y a, concernant les clés de répartition, des textes, on les applique.

Et j'ai apprécié, M. le Président, votre intervention quand nous avons discuté à l'époque de la clé de répartition. Vous aviez bien dit, je me le rappelle, vous l'avez rappelé aujourd'hui, que vous n'allez tenir compte que d'un seul critère parce que les autres critères s'ils étaient mis, notamment sur cette table, risqueraient de pénaliser un pôle par rapport à l'autre. Vous avez eu une position magnanime en disant encore que, dès qu'il y aurait un projet intéressant, que vous étiez prêt à l'accompagner. Mais vous savez qu'il n'est pire sourd que celui qui ne veut point entendre. L'intérêt général des étudiants doit être préservé par ce conseil, c'est le sens de mon intervention et je souhaite que cette requête soit entendue par tous. Je vous remercie.

M. le Président Eustase JANKY – Je vous remercie M. ALICE. M. GERARDIN.

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – Oui, M. le Président, mesdames et messieurs les administrateurs. A la différence de M. ALICE, à qui je souhaite un bon repos après ses activités professionnelles, pour ma part avec mes activités professionnelles et syndicales etc, je pars à 5-6 heures le matin et je pars à (*inaudible*) heures de l'établissement. Mais j'ai l'impression qu'en formulant des récriminations des exigences du droit le plus élémentaire à l'égalité de traitement des personnels et des étudiants qu'ils résident en Guadeloupe ou en Martinique, certains membres de l'administration font injonction à notre conseil et au président de notre université d'adopter des comportements qui sont formellement prohibés par la loi. Je m'entends, il y a une loi, de lutte contre les discriminations qui est en vigueur, qui s'applique à nous tous. « *Cette loi constitue une discrimination directe, dans la situation selon laquelle, sur le fondement notamment de son lieu de résidence, une personne est traitée de manière moins favorable qu'une autre ne l'est ou ne l'a été dans une situation comparable* ».

Deuxièmement, « *ce qui constitue une discrimination indirecte à une disposition ou une pratique neutre en apparence est susceptible d'entraîner notamment pour un motif de résidence, un désavantage en apparence particulier pour des personnes* », en l'occurrence je suis domicilié en Guadeloupe pour ce qui me concerne, par rapport à d'autres personnes notamment domiciliées en Martinique, « *à moins que ces dispositions, ces pratiques, soient objectivement justifiées par un but légitime et que les moyens pour réaliser ce but ne soit nécessaires et appropriés.* »

Troisièmement, « *la discrimination au sens de cette loi inclut le fait d'enjoindre à quiconque le fait d'adopter un comportement prohibé* », sachant que dans le comportement prohibé, il y a toute discrimination directe ou indirecte, notamment le motif du lieu de résidence est interdit, notamment en matière de conditions de travail, les étudiants, le personnel, en matière d'accès à des services, en matière de fourniture de biens et de services.

Enfin toutes ces expressions que je viens de vous énumérer, s'appliquent à tout établissement public ou privé, donc aussi à l'Université des Antilles, à son représentant légal et à chacun d'entre nous ici. Nul n'est censé ignorer ces dispositions.

La question que je souhaite poser à M. le Président, s'il me l'autorise, puisque étant membre du CT, j'ai eu accès au document qu'il a fourni sur le dialogue de gestion et avec la commission de répartition des moyens, et que en examinant ce document, qu'a évoqué par Mme FRANCOIS-HAUGRIN, j'ai pris le temps de l'examiner attentivement. Qu'est-ce que je constate ? J'ai une première question à M. le Président, par quel but légitime justifiez-vous objectivement votre proposition de n'opérer, sur l'exercice 2019, qu'un rééquilibrage de masse salariale, à hauteur de 665 780 € ? Alors que le document, comme l'a rappelé Mme FRANCOIS-HAUGRIN, dit que c'est de l'ordre de 7 000 000 €. 665 780 € cela représente un équivalent de 7 emplois de maître conférence en coût moyen. Sept millions cela représente 75 postes de maître de conférences en coût moyen.

Deuxième question : en quoi les moyens que vous envisagez, vous l'avez dit vous-même dans vos propos liminaires, pour réaliser ce but sont-ils nécessaires et appropriés sachant que au vu de la hauteur du rééquilibrage que vous avez proposé, ou soumis à réflexion, sur l'exercice 2019, 665 780 € alors que le document affiche une possibilité (*inaudible*). Si on applique 665 780 €, il faudrait 10 ans et neuf mois pour opérer le rééquilibrage. Je suis désolé, mais on est en République française, l'article 1^{er} de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, dit que tout citoyen naît égal et demeure égal en droit. C'est l'article 1^{er} de la constitution de la république française qui assure l'égalité du citoyen devant la loi.

M. le Président Eustase JANKY – Mme NELLA, puis je vais répondre.

Mme Aurélie NELLA (*Représentante de la Collectivité Territoriale de Martinique*) – Je vous remercie M. le Président. Simplement effectivement, on parle de moyens et c'est effectivement le lien qu'il y a avec l'affaire CEREGMIA, qui aura coûté des moyens à cette université, le Président a eu l'occasion de le rappeler en conseil d'administration lorsque je l'ai interpellé sur cette question et lui ai demandé. Nous entendons plusieurs chiffres sur cette affaire, quel est le chiffre exact et le président s'était exprimé sur le montant que cela a coûté réellement à cette université. Donc il est là le lien entre cette affaire et la question des moyens qui nous amène aujourd'hui à nous positionner.

Ces moyens devraient être répartis selon un critère du nombre d'étudiants, c'est un critère objectif, très bien, mais c'est aussi un critère qui est le fruit d'une histoire. Il est le fruit d'une histoire liée à l'affectation et la vocation de chacun des pôles puisque ces pôles se sont construits en Martinique plutôt sur une vocation lettres et sciences humaines, et en Guadeloupe sur une vocation plutôt scientifique, au sens des sciences dures. Il est le fruit d'une histoire également, car cette université s'est bâtie sur la complémentarité des formations sur chaque pôle. C'est ce qui explique que, en Martinique, il n'y a pas par exemple de formation de STAPS, formation qui existe en Guadeloupe et qui est la plus demandée au sein de cette université. Faculté de médecine, pareil ! C'est une faculté transversale et qui, aujourd'hui est cette formation qui attire un maximum de jeunes et c'est d'ailleurs cette formation qui est embrassée par la majorité de nos bacheliers qui restent sur nos territoires. Donc ces chiffres, ce sont des critères mais ils ne peuvent pas faire l'objet d'une application strictement mathématique. Ils sont encore le fruit de l'histoire et le fruit d'une politique qui a été instituée au sein de cette université qui se veut une et indivisible, je l'espère.

M. le Président Eustase JANKY – Bien je vais répondre aux questions. J'avais dit que j'arrêtais parce que nous n'allons pas passer toute la matinée sur une question. La matinée est longue, nous avons beaucoup de points à l'ordre du jour. On avait annoncé...

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Vous m'aviez donné la parole tout à l'heure, M. le Président.

M. le Président Eustase JANKY – Allez-y.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Je vous remercie M. le Président. Sur le mode de la boutade simplement pour commencer, par rapport à la loi de discrimination par rapport au lieu, je dirais que nous venons très souvent en Guadeloupe et que nous le faisons pour le bien de l'établissement, et je ne pense pas qu'il y ait une volonté discriminatoire sur ce point. Ceci c'était une boutade.

Simplement par rapport au début de cette conversation parce qu'en effet nous sommes partis de questions liées au budget. Nous savons bien que ce budget, nous en avons tous besoin, que nous soyons sur le pôle Martinique, quelles que soient nos origines, que nous soyons sur le pôle Guadeloupe parce que nous sommes là pour que nous puissions proposer des formations de qualité à tous nos étudiants

et pour permettre que notre recherche se développe et que notre établissement, l'université des Antilles, établissement auquel je tiens beaucoup, à son unité à laquelle je tiens beaucoup comme vous le savez, et pour que notre établissement rayonne.

Alors cela a été rappelé ; il y a une histoire ; il y a un découpage qui s'est fait, à l'époque il y avait Guadeloupe-Guyane. A une époque où on ne faisait pas de différence d'un point de vue financier entre la valeur d'un étudiant de lettres et la valeur d'un étudiant de sciences. Les choses ont changé mais ce n'est pas cela. Il y a eu beaucoup d'efforts qui ont été faits, notamment, je peux le dire puisque je suis doyenne de la faculté des lettres et sciences humaines, et je sais que 13 postes de la faculté des lettres et sciences humaines ont été donnés au DPLSH justement pour aider dans cette idée. J'ai les noms des personnes si vous voulez.

M. MERIL (*Vice-président du pôle Guadeloupe*) – Ce n'est pas vrai cela, ne racontez pas d'histoire !

Mme CASSIN (MCF) – On n'est pas à 13.

M. MERIL (*Vice-président du pôle Guadeloupe*) – Ce n'est pas vrai.

(*Brouhaha*)

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Si vous me laissez finir, ce sera aimable, merci. Donc la faculté des lettres notamment, a donné énormément de postes, dans cette idée que nous sommes un établissement, et un seul établissement et qu'il s'agissait d'aider tout le monde à se développer au mieux. Je ne sais pas combien de postes ont été donné par la faculté de (*inaudible*).

M. MERIL (*Vice-président du pôle Guadeloupe*) – Renseignez-vous la fac de sciences a donné avec le doyen des postes au DSI.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – M. le Président, s'il vous plait, quand je me fais interrompre, est-ce que vous pouvez faire en sorte que cela cesse pour que je puisse m'exprimer. Je laisse évidemment la parole à tout le monde après. Je souhaiterais simplement finir de m'exprimer.

M. le Président Eustase JANKY – Allez-y, Madame BERTIN.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Je vous remercie. Donc des postes ont été donnés, j'ai même les noms des personnes qui occupaient ces postes, donc maintenant en Martinique, il y a le souhait du développement du DSI. La question se pose : combien de postes ont été donnés par la faculté de SEN au DSI. Donc il y a beaucoup de choses, qu'on recommence et que l'on prend de l'histoire. On pourrait parler d'énormément de choses. Ce n'est pas le lieu parce qu'on ne peut pas en CA, développer tous les points.

Je pense que, ce qui ressort de toute notre discussion, c'est que nous avons besoin de dialoguer. Nous avons besoin de nous asseoir et de réfléchir ensemble. C'est ce qui est demandé, me semble-t-il, par tout le monde, nous avons le même but. Nous voulons notre université des Antilles, nous voulons qu'elle rayonne chez nous et à l'international, mais pour cela il faut que l'on puisse discuter ensemble et qu'on se donne les moyens de discuter ensemble. Or jusqu'ici, c'est peut-être de l'ordre du ressenti, excusez-moi, mais il y a quand même des éléments factuels, il y a eu un manque de dialogue, en tout cas cela a été ressenti par beaucoup de personnes par un manque de dialogue. Il y a plusieurs appels qui ont été

fait en ce sens ; et nous espérons toujours parce que nous voulons la même chose. Nous espérons toujours ce dialogue et je suis très heureuse d'avoir entendu les autres collègues qui nous ont dit que sur certains points, le dialogue était fait, sur d'autres points on aurait pu encore développer.

Donc je pense qu'il nous reste beaucoup de travail à faire ensemble et c'est pour cela que nous sommes réunis. Je souhaite véritablement, comme vous tous, que les choses se fassent en interne, que les choses se fassent comme tout le monde le souhaite. Simplement lorsqu'il n'y a pas de réponse, il y a des inquiétudes. Donc réunissons-nous, travaillons la main dans la main, mais faisons-le concrètement. Prenons le temps de le faire. Je vous remercie.

M. le Président Eustase JANKY – Je vais donner la parole à une dernière personne M. le Doyen, puisqu'on a parlé de médecine et ensuite je conclurai ce point.

M.CESAIRE (Doyen de la faculté de médecine) – Je vais reprendre les propos qui vont porter sur un dialogue apaisé, il faut éviter les procès d'intention, et les propos beaucoup trop virulents, au sein de notre conseil d'administration. Je peux aussi comprendre l'inquiétude sur chacun des pôles et en particulier sur le pôle Martinique au regard de la stratégie de rattrapage qu'il faut indéniablement développer. Quand on parle de retard de notre l'université, et quand on parle de retard au niveau du pôle Guadeloupe, c'est un retard manifeste sur le pôle Martinique. Je pense qu'il faut que l'on réfléchisse, en termes, pour employer des mots très forts puisque, il faut réfléchir en termes d'égalité, d'équité d'accès à ces études supérieures, cela doit être un objectif commun. Pour travailler dans ce sens, on a évoqué la faculté de médecine, cette UFR transversale, qui s'est développée de façon équilibrée. Il est vrai que l'équilibre, est dans les principes de notre université et c'est un gage de cohésion également.

En ce qui concerne le développement des sciences, il est important de lier la stratégie de notre université au développement de formations scientifiques y compris sur le pôle Martinique autour du département des sciences inter-facultaires. Nous le voyons bien depuis la faculté de médecine dans le flux de nos étudiants, sur plus d'un millier d'étudiants, 500 sur chaque pôle, peu ont accès en deuxième année de la formation médicale et paramédicale, et beaucoup plus s'orientent dans les formations scientifiques. Le département des sciences inter-facultaires accueille par dizaines, voire par centaines ces étudiant en licence qui doivent ensuite s'orienter vers d'autres formations.

Dans le cadre de la réforme des études en santé, il y a des sujets d'évolution et d'orientation, en s'adossant pour l'accès aux études médicales, en dehors de la première année classique à des formations en licence de différentes composantes et des (*inaudible*). Il faudrait que l'on ait cette réflexion et que je sais notre président porte cette réflexion. Personnellement j'ai compris les clés de répartition, la question du nombre des étudiants me paraît un critère objectif, critère qui pourrait être beaucoup plus délétère s'il était pris en compte, mais il faut effectivement que cela s'accompagne d'une réflexion commune, axée sur l'égalité de l'accès aux formations pour les étudiants de nos territoires.

M. le Président Eustase JANKY – Je vous remercie M. le Doyen pour cette discussion et cette prise de parole qui est apaisante et constructive. Je rappelle à Mme NELLA que c'est moi qui ai ouvert la première année de médecine en Martinique. C'est moi qui ai ouvert le premier amphithéâtre par visioconférence pour la Guadeloupe et la Martinique. Cet amphithéâtre, on m'a mis la pression pour que je l'ouvre très vite alors que l'on n'avait pas les moyens. On a ouvert quand même et il y a eu équité. Je suis parmi ceux qui ont construit cette faculté de médecine bipolaire, maintenant qui est tripolaire. J'ai donc beaucoup participé à la mise en place et à l'extension de la faculté de médecine. J'ai beaucoup participé également en tant que professeur des universités à l'évolution de l'école maïeutique, l'école de sage-femme qui est devenue un département de maïeutique qui est en Martinique. J'y ai donc participé et je suis donc très heureux de savoir que je suis sur le droit fil de ce que je dis aujourd'hui : faire en sorte que les pôles se développent, et pas seulement transférer les formations d'un pôle à un autre. Nous sommes

complémentaires, c'est vrai mais il y a deux appendices qui empêchent cette complémentarité telle que nous la souhaitons, c'est le PSI d'un côté et le PSA d'un autre.

Cependant, cela pose quand même quelques soucis parce que l'on a à peu près les mêmes formations en lettres en Martinique et au DPLSH à Saint Claude et pareil entre DSI et la fac de sciences. Si j'avais été président à ce moment-là, jamais je n'aurais accepté ce type de mobilisation parce qu'en réalité, on a privé les étudiants et enseignants de la possibilité de bouger d'un pôle à l'autre. C'est ce qui fait la force de notre université, de pouvoir aller sur n'importe quel pôle sans aucun problème, de permettre aux étudiants d'aller aux endroits où il y a véritablement les forces pour pouvoir délivrer ces diplômes, avec des enseignants-chercheurs de niveau. Actuellement, on prend beaucoup de contractuels, alors qu'en réalité si les étudiants pouvaient bouger d'un pôle à l'autre, on aurait eu moins de contractuels et on aurait pu avoir des enseignants stables sur les pôles. Tout cela pour vous dire que je suis conscient de tout ce que vous dites. Je répondrai à M. GERARDIN après.

Concernant les postes de LSH, pour ma part, j'ai toujours été dans cette université depuis très longtemps : depuis 28 ans je suis là et j'ai toujours été là. Je connais l'histoire de cette université certainement mieux que beaucoup parmi vous. J'ai été doyen, vice-doyen, vice-président de pôle, vice-président de conseil d'administration et président maintenant, je n'ai pas de notion de 13 postes donnés par le LSH. Donc il y a peut-être des frustrations, des postes qui ont été donnés de la fac des sciences vers le DSI, de la fac de lettres vers le DPLSH, on n'est pas à ce stade aujourd'hui. Je ne voudrais pas que l'on ouvre cette discussion, tout en sachant qu'il n'y a pas eu 13 postes donnés par la Martinique, j'étais aux manœuvres aussi à ce moment-là. J'étais véritablement aux manœuvres lorsqu'on a mis en place le DPLSH. Il faut donc voir s'il est encore nécessaire de se poser ces questions et si véritablement il y a des choses à faire.

M. GERARDIN, je suis un président conciliant et cela me crée des torts. C'est pour cela que, ce matin, je l'ai dit en propos liminaires, que je vais véritablement fonctionner en président avec les prérogatives que me donne le conseil d'administration et les prérogatives que me donne la délégation de pouvoir. Quand on est trop conciliant, par la suite on n'est pas bien entendu et il y a des dérapages. Il y a des chiffres, il y a des mathématiciens dans cette université, il y a des analyses qui peuvent être faites sans passer par des personnes extérieures à l'université et c'est clairement confirmé qu'il y a un déséquilibre entre les deux. Maintenant si on veut rétablir ce déséquilibre brutalement, M. GERARDIN, j'empêche un pôle de fonctionner, ce n'est pas mon but, je l'ai dit d'entrée de jeu et ce n'est pas ce que je souhaite. Si j'applique la loi telle qu'elle est votée, il aurait fallu que je le fasse mais je ne le ferai pas de cette manière-là. Et justement, c'est ce que je demande dans la discussion, si on me l'impose je le ferai brutalement. Je peux le faire brutalement mais ce n'est pas ce que je veux faire, je souhaite justement laisser ce décalage sur quelques années de manière à ce que les pôles puissent continuer à travailler, développer leurs projets et ne pas bloquer un pôle qui a des projets.

Nous avons aussi des postes vacants, c'est-à-dire des postes qui ne sont pas utilisés, cela veut dire que l'on n'est pas capable d'utiliser nos postes. C'est bien pour cela que je dis que, au niveau des ministères, je suis incapable aujourd'hui d'aller demander des postes, ce n'est pas possible. Quand vous allez demander des postes au ministère, ils vous disent mais vous avez des postes vacants, ils connaissent tout ce qui se passe chez nous. Le collègue qui me regarde cela fait longtemps qu'il me demande de mettre à disposition de la faculté de médecine, des chefs de clinique, de transformer des postes parce qu'il fait partie du conseil d'administration, il connaît le nombre de postes vacants que nous avons dans notre université, alors qu'à la faculté de médecine, la composante, je dirais, la plus importante de l'université, il manque des postes. Je suis ancien doyen de la faculté de médecine et j'évalue les chiffres : il y a peu d'enseignants-chercheurs. Nous ne regardons pas la nuit pour faire cours ou faire passer des thèses, ni le samedi, on ne demande jamais une heure complémentaire.

A mon niveau, j'ai encore trois diplômes d'université que je gère, j'ai le département de maïeutique en première année, et j'ai encore une thèse de sciences, sans compter toutes les thèses de médecine que je gère, et je fais fonctionner l'université. Ce qui veut dire que je sais ce qui se passe dans les composantes, je ne suis pas à l'extérieur des composantes, je sais exactement ce qui s'y passe. Donc M. GERARDIN, je comprends la question et c'est une vraie question qu'il fallait poser pour que les collègues comprennent bien que la stratégie n'est pas forcément celle que tu défends mais si on veut s'accrocher à la loi, c'est ce qu'il aurait fallu faire. Cela prouve bien que je ne suis pas dans la stratégie de rupture avec les pôles, au contraire mais d'accompagner les pôles vers leur développement.

Après toutes ces questions, je voulais quand même dire que, quand on parle de manque de poste, on dit qu'il y a des problèmes au niveau des composantes, au niveau des pôles. Il y a un département en Martinique, le département HSE où il y a 6 maîtres de conférence, un PRAG, un technicien, deux CDI, un ATER, je pense qu'il faut, à l'intérieur des pôles, que l'on arrive à mutualiser et faire en sorte que les services clés, les composantes les moins dotées puissent bénéficier de ces largesses de certains départements. Cela permettrait peut-être de rééquilibrer déjà au niveau des pôles, permettre à chacun de vivre normalement et de réduire le nombre d'heures complémentaires parce que je ne suis pas sûr qu'il y ait du travail pour 31 étudiants avec autant d'enseignants-chercheurs qui puissent faire leur service.

Ensuite à l'IUT, je sais qu'il y a quand même quelques soucis. Il y a des enseignants-chercheurs qui n'ont pas leur service, je suis désolé mais je vais demander justement qu'un travail en profondeur soit fait au niveau de certaines composantes pour savoir exactement le nombre d'enseignants-chercheurs et enseignants, pour voir leur service et quel est le nombre d'heures complémentaires générés malgré un nombre d'enseignants-chercheurs très important.

Non Madame KIMBOO, j'avais dit que je conclurais et voterais sur le point. Je voudrais signaler également que nous avons débordé largement sur les points suivants parce nous étions sur le deuxième petit b) et nous sommes déjà à la fin du temps imparti pour les affaires budgétaires et financières.

Nous allons voter sur le BP 2019.

VOTE



Approbation du Budget primitif 2019	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	8
	Pour	19

Le budget primitif est adopté à la majorité.

M. le Président Eustase JANKY – Je sais que M.GERARDIN vote contre.

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – Oui, pour les mêmes motifs que pour 2018, sur le tableau de répartition des emplois, dans le tableau d'emplois il n'y a pas de répartition.

M. le Président Eustase JANKY – Je vous remercie M. GERARDIN. Nous passons au point suivant : le renouvellement des tarifs missions, M. SUBITS.

3c) Renouvellement des tarifs missions

M. Vincent SUBITS (DAF Administration Générale) – Pour rappel ces tarifs sont annuels, donc votés chaque année, il n'y a aucun changement sur les montants : c'est toujours 100 € à Paris pour l'hébergement et 20 € pour le repas. On revote pour 2019 ces tarifs.

M. le Président Eustase JANKY – Y a-t-il des questions ? Mme FRANCOIS-HAUGRIN.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (VIP Pôle Martinique) – Je me permets, M. le Président, de revenir sur le vote précédent, par rapport au vote contre. Il semblerait qu'il y ait un vote contre qui n'ait pas été comptabilisé.

M. le Président Eustase JANKY – Lequel ? Mme KIMBOO vous avez voté deux fois contre aussi ?

Mme Karine KIMBOO (BIATSS 972) – Oui.

M. le Président Eustase JANKY – Sept.

M. Bruno MALHEY (DGS) – Huit.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (VIP Pôle Martinique) – Je vous remercie.

M. le Président Eustase JANKY – procédons au vote de ce point.

VOTE



Approbation du renouvellement pour 2019 <i>des tarifs missions</i> (100 € à Paris pour l'hébergement et 20 € pour le repas)	Ne prend pas part au vote	
	Abstention	6
	Contre	
	Pour	21

M. le Président Eustase JANKY – M. SUBITS.

3d) Actualisation des tarifs de repas professionnels et galas

M. Vincent SUBITS (DAF Administration Générale) – Nous faisons une petite réactualisation de ces tarifs qui n'ont pas été modifiés depuis de nombreuses années pour coller aux augmentations, à l'inflation etc. Donc nous proposons 30 € par repas professionnel et 35 € pour les galas de clôture. Pour information, les galas de clôture étaient à 30 €.

M. le Président Eustase JANKY – A partir du 1^{er} janvier ?

M. Vincent SUBITS (DAF Administration Générale) – A partir du 1^{er} janvier 2019.

M. le Président Eustase JANKY – Mme KIMBOO.

Mme Karine KIMBOO (*BIATSS 972*) – Juste une question, M. le Président. Pourquoi les repas festifs sont définis uniquement pour la gouvernance et la direction générale ?

M. le Président Eustase JANKY – Je pense que c'est nous qui recevons des personnes de l'extérieur, nous recevons les présidents, les invités de l'université. J'ai un petit peu peur aussi que les repas soient multipliés. Nous avons mis ces repas mais il y aura un suivi très strict pour éviter justement que tous les repas soient des repas de gala. Donc il est très important de contrôler ces repas pour éviter que l'université n'ait pas à dépenser de l'argent. C'est pour cela que cela doit être codifié. Le repas de gala c'est autre chose : vous organisez dans un congrès, il vous appartient de régler le repas de gala. Donc là aussi il faut qu'il y ait des justificatifs, une discussion peut être avec le Président, sans qu'il n'y ait trop de personne pour les repas gala sinon on grève le budget de l'université. Il faut être extrêmement vigilant et je compte vraiment sur la conscience de chacun dans ses dépenses qui étaient déjà là, seulement on augmente un peu les repas gala. Mme Cécile BERTIN.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Je ferai juste une remarque, comme l'a fait M. GERARDIN, avant le vote. C'est que, j'ai déjà dû le dire, notre établissement connaît encore des difficultés financières, c'est vrai que plusieurs fois nous avons été amené à réaugmenter les sommes de nos dépenses. Il est vrai c'est compliqué mais en même temps, à force d'augmenter, j'ai peur que cela ne nous aide pas non plus puisque nous connaissons l'état de nos finances, et pour ma part, je suis chaque fois embêtée lorsqu'on se trouve à remonter les montants.

M. le Président Eustase JANKY – Je pense que cinq €, vous aussi, avez des repas gala. Je pense qu'à certains moments, cela peut vous être utile. La seule chose est qu'il faut bien encadrer ces repas gala car l'agent comptable surveille, sinon elle ne va pas payer. Donc il faut cadrer ces repas gala. M. GEOFFROY.

M. Michel GEOFFROY (*VP CA*) – Je vous remercie M. le Président. Je voudrais préciser que bien entendu ces augmentations vont également avec l'augmentation constatée des tarifs à la fois de restauration et hôteliers donc il faut que les collègues puissent travailler dans des conditions raisonnables, sans forcément payer leur mission de leur poche, ce qui est trop souvent le cas. Concernant les repas de gala et de conférence, la plupart des enseignants-chercheurs qui organisent des conférences et des colloques savent très bien qu'ils vont chercher des subventions et de l'argent à l'extérieur. Donc c'est une autorisation de paiement de la part de l'établissement, mais ce ne sont sûrement pas les fonds propres de l'établissement qui règlent ces factures. Nous, chercheurs, lorsque que nous organisons une conférence ou un colloque, nous faisons des demandes de subventions, répondons à des appels à projet, ramenons de l'argent à l'université qui, d'ailleurs prend généralement un pourcentage sur ces sommes ce qui est normal, et avec ce qui reste, l'essentiel nous payons les frais des colloques. Cela peut être des billets d'avion, de la restauration, de l'hébergement, mais il faut juste pouvoir fonctionner avec cet argent donc il faut cette autorisation mais ce n'est pas l'université que l'on ponctionne et que l'on ruine.

M. le Président Eustase JANKY – Mme FRANCOIS-HAUGRIN.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pôle Martinique*) – Je reviens sur les repas professionnels. Je suis surprise qu'il y ait une augmentation de tarif et qu'elle ne concerne que la gouvernance car il y a des pôles également et des vice-présidences de pôle qui sont amenés à mener

des réunions et prendre des repas professionnels avec, me semble-t-il, des personnalités extérieures à l'université.

M. le Président Eustase JANKY – M. SUBITS, vous pouvez répondre.

M. Vincent SUBITS (*DAF Administration Générale*) – Principalement, cette augmentation c'était entre autres, pour le conseil d'administration, c'est une instance majeure puisque lorsque nous commandons des repas au conseil d'administration, le fournisseur ayant augmenté ses tarifs, et étant passé à 21 €, c'était le CROUS, légalement on ne peut même plus accepter le CROUS, mais on essaie parfois de changer, parfois le CROUS ce n'est pas toujours possible. In fine, à part des sandwiches, on ne peut même plus acheter pour le conseil d'administration puisqu'on dépasse d'un euro par personne pour les repas, ce qui est très dommage. C'est pour cela que l'on augmente, entre autres. Alors on propose quelques déclinaisons supplémentaires, mais principalement c'est pour l'instance et les instances majeures de l'université.

M. le Président Eustase JANKY – Nous allons passer au vote.

VOTE



Approbation des tarifs missions 2019 : 30 € par repas professionnel et 35 € pour les galas de clôture	Ne prend pas part au vote	
	Abstention	4
	Contre	2
	Pour	21

Les tarifs des missions sont adoptés.

Mme Aurélie NELLA (*Représentante de la Collectivité Territoriale de Martinique*) – Je suis désolée M. le Président, peut-être n'ai-je pas été assez attentive, ou alors que le document n'est peut-être pas exhaustif, peut-être que le conseil de pôle n'a pas été clairement indiqué mais lorsqu'on parle de réunion institutionnelle, le conseil de pôle en fait partie, en fait, me semble-t-il ? Oui, nous sommes d'accord, à priori, oui ?

M. le Président Eustase JANKY – A priori, oui, à condition que ce soit vraiment encadré. Au conseil, il ne faut qu'il y ait des invités, que l'on multiplie les invités et que je me retrouve avec une trentaine de personnes en conseil de pôle. Le conseil de pôle c'est la moitié du CA.

Mme Aurélie NELLA (*Représentante de la Collectivité Territoriale de Martinique*) – C'est vrai M. le Président, que nous avons beaucoup de mathématiciens dans cette université, y compris dans certaines facultés, donc juste...

M. le Président Eustase JANKY – Bien, nous avons voté. Point suivant.

3e) Répartition des droits de scolarité et frais de gestion pour les usagers en formation continue et alternance

M. Vincent SUBITS (DAF Administration Générale) – Il y a deux documents. Il y a un document généraliste et un document pour les droits spécifiques de médecine. Donc les tarifs ne changent pas, seule la répartition des frais de gestion change. Pourquoi ? Parce que l'année prochaine il y a un petit changement, c'est l'absence de FSDIE pour l'université qui est remplacée par la CEVEC et qui est géré par le CROUS. De fait, dans les frais de gestion, jusqu'en 2018, vous aviez le SUAPS, la DOSIP, vous aviez forcément le SCD et le SUMPPS c'est fixé par arrêté ministériel. Or, avec l'ACE qui est le nouveau fonctionnement de la CEVEC, la partie par exemple du SUAPS, sera reversée par la CEVEC. Donc il fallait réadapter les frais de gestion, donc ce qui est proposé, au-delà des tarifs en eux-mêmes qui ne changent pas, c'est la répartition : donc 8 € à la DOSIP et 21 € à l'administration générale.

M. le Président Eustase JANKY – Y a-t-il des questions ? Mme KIMBOO.

Mme Karine KIMBOO (BIATSS 972) – Je crois qu'il s'agit des frais de formation pour la formation continue. Les droits de scolarité sont des droits de scolarité qui sont régis par le ministère, donc je ne vois pas pourquoi on voudrait se positionner dessus.

Deuxièmement quand on dit qu'il y a une répartition par rapport à la CEVEC, mais là nous sommes en formation continue. Il me semble que les coûts de la formation continue doivent être reversés à la formation continue et là je vois qu'il y a des affectations DOSIP, l'administration générale et CFVU. J'aimerais donc avoir quelques éclaircissements s'il vous plait.

M. le Président Eustase JANKY – M. SUBITS.

M. Vincent SUBITS (DAF Administration Générale) – Les droits de scolarité sont remis à titre informatif. On ne vote pas sur les droits de scolarité en eux-mêmes pour information. Quand on dit la formation continue, cela concerne toutes les composantes, ce n'est pas la formation continue « rubrique information continue » ce sont des licences, ce sont les formations continue, c'est toute la formation continue de l'établissement.

Mme Karine KIMBOO (BIATSS 972) – Excusez-moi, j'insiste tout de même sur l'application des textes en matière de formation continue, les recettes de formation continue doivent être réinjectées dans de la formation continue. Donc est-ce que l'intitulé du tableau est correct ou pas ? On peut se poser la question. Vous parlez tout à l'heure du respect du droit, j'insiste particulièrement pour que ces frais de gestion puissent être affectés à la formation continue si tel est le cas.

M. le Président Eustase JANKY – On peut changer l'intitulé du tableau, ce n'est pas uniquement pour la formation continue. M. MOLINIE.

M. Jack MOLINIE (Vice-président délégué à la répartition des moyens) – Je m'excuse mais pour les formations continues, on facture à des bailleurs de fonds ou à nos étudiants un coût. Dans ce coût il y a une part de gestion qui revient à l'établissement, je le rappelle. Il y a des frais de DOSIP, des frais de scolarité. Donc il est évident que, dans le coût que va facturer, il y a un coût de gestion globale qui doit revenir à l'établissement. Tous les coûts ne peuvent pas revenir seulement à la formation continue

puisqu'autrement dit, l'établissement qui gère les diplômes, qui doit changer le serveur APOGEE, s'il ne verrait revenir rien du tout parce que tout serait obligatoirement en formation continue. Auquel cas la part de gestion, c'est cela qui est important, il y a une part de frais de gestion de l'établissement qui doit être facturée, bien sûr, aux bailleurs de fond mais qui revient à l'établissement, puisque c'est l'établissement qui met le personnel adéquate pour pouvoir gérer les dipôles et éditer les diplômes. Cela c'est obligatoire. Les formations qui sont faites en continue, pour l'instant, reçoivent la totalité des (*inaudible*), reversent, pour l'instant je ne sais pas comment, où. Il faut que l'on éclaircisse par étudiant, quel est le coût réel qu'il génère pour l'établissement (*inaudible*) là-dessus, puisque l'Etat nous donne pour les autres. Il faut vraiment qu'on en soit conscient. Nous ne sommes pas hors la loi, nous sommes dans une nouvelle structuration. Il faut que l'on prenne en compte, dans les coûts de formation, dans les couts que l'on reçoit pour les couts de ces formations le coût qui est généré dans l'établissement. Et cela c'est important.

M. le Président Eustase JANKY – Nous allons donc continuer le CA avec les autres points à l'ordre du jour. Nous allons voter sur la répartition des frais de scolarité et des frais de gestion des usagers en formation continue et alternée. Qui ne prend pas part au vote ?

Mme – (*inaudible*)

M. le Président Eustase JANKY – Vous n'avez pas ce document ?

Mme – il n'y a pas d'explication sur le deuxième document. Je veux savoir si nous voterons sur les deux ou sur un seul.

M. le Président Eustase JANKY – Nous voterons sur les deux. M. SUBITS pouvez-vous faire l'information sur le deuxième document ?

M. Vincent SUBITS (*DAF Administration Générale*) – Le deuxième document c'est uniquement le coût du tarif des droits d'inscription pour la médecine. Si M. CESAIRE veut intervenir, il peut intervenir éventuellement.

M. le Président Eustase JANKY – En fait, il n'y a pas de discussion spécialement pour ces droits à l'inscription. Ce sont des inscriptions qui sont reproduites depuis des années avec des petites variations, mais en fait il n'y a pas de grand changement.

M. – (*intervention inaudible*).

M. le Président Eustase JANKY – Oui, c'est cela. Il n'y a pas de changement. Nous passons au vote sur les deux documents. Qui ne prend pas part au vote ?

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Excusez-moi M. le Président, pour ma part, j'aurais préféré un vote séparé.

M. le Président Eustase JANKY – Et bien nous ferons un vote séparé Mme BERTIN. Nous voterons sur les frais d'inscription, le premier document.

VOTE



Approbation des frais d'inscription (médecine)	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	27

Les frais d'inscription 2019 (inchangés) sont adoptés à l'unanimité.

M. le Président Eustase JANKY – Bien, nous passons au vote du second document.

VOTE



Approbation de la répartition des droits de scolarité et frais de gestion pour les usagers en formation continue et alternance : 8 € à la DOSIP et 21 € à l'administration générale	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	7
	Pour	20

Adopté.

M. le Président Eustase JANKY – Je vous remercie. Le point suivant, 3f) « répartition de la masse salariale dans le cadre de la campagne d'emplois 2019 », nous l'avons déjà vu en long et en large, nous allons passer dessus, j'avais dit que nous ne votions pas. Le point 3g, Admissions en non-valeur, madame l'agent comptable. Oui.

Mme – J'ai juste une question, là nous avons vu les tarifs des formations continues, notamment l'intervention de la partie de la médecine mais nous n'avons pas vu dans ce conseil d'administration les tarifs de la formation continue sur l'ensemble des formations.

M. le Président Eustase JANKY – Est-ce qu'on l'a déjà fait ?

M. Vincent SUBITS (DAF Administration Générale) – On n'a pas encore vu le point pour une raison très simple c'est que les deux formations continues n'ont pas encore réussi à harmoniser leurs tarifs. Ils n'ont pas proposé de tarifs harmonisés et le président avait dit l'année dernière qu'il souhaitait absolument sur la Martinique et la Guadeloupe des tarifs harmonisés. Les deux n'ont pas encore pu s'entendre à ce sujet-là, on ne peut pas proposer au vote des tarifs avec de trop gros écarts pour des formations similaires sur les deux pôles.

Mme Karine KIMBOO (BIATSS 972) – Excusez-moi mais nous sommes quasiment en décembre, cela ne pose-t-il pas un problème pour les étudiants qui souhaitent s'inscrire ?

M. le Président Eustase JANKY – Il appartient aux services de travailler, Mme KIMBOO, avec les pôles.

Mme – C'est (inaudible) conseil d'administration.

M. le Président Eustase JANKY – Non, ce n'est pas le conseil d'administration qui va prendre l'information et...

Mme Karine KIMBOO (*BIATSS 972*) – Non, je disais que c'est la compétence du conseil d'administration de diriger la tarification.

M. le Président Eustase JANKY – Oui, il faut que ce soit proposé au conseil d'administration.

Mme Karine KIMBOO (*BIATSS 972*) – Quand on vous soumet les points à l'ordre du jour, vous ne les acceptez pas.

M. le Président Eustase JANKY – Mais il faut qu'il y ait les documents, Mme KIMBOO. Est-ce que j'ai des documents harmonisés ? Si je ne l'ai pas, comment voulez-vous que je le mette à l'ordre du jour ? Si les documents arrivent en central, il m'appartient de dire si je les mets à l'ordre du jour.

Mme Aurélie NELLA (*Représentante de la Collectivité Territoriale de Martinique*) – (*intervention hors micro inaudible*)

M. le Président Eustase JANKY – Mme NELLA, il y a des vice-présidents de pôle, il y a un fonctionnement polaire, le président ne va pas demander à chaque pôle de dialoguer à chaque fois.

Mme Aurélie NELLA (*Représentante de la Collectivité Territoriale de Martinique*) – Comme vous m'avez cité, M. le Président, je vais éclaircir mon propos. Mon propos était de dire que si effectivement une harmonisation a été prévue entre les deux pôles, ce qui est une position tout à fait logique et je la salue. Si ce travail n'a pas encore été finalisé et que nous arrivons en fin d'année et que cela peut pénaliser les étudiants, ou en tout cas ne pas savoir avec certitude quel sera le montant de ces frais, il ne vous coûte rien, si ce point est problématique d'alerter ceux qui sont en charge et de faire remonter cette information. C'est tout ce que je disais.

M. le Président Eustase JANKY – (*intervention inaudible*)

Mme Aurélie NELLA (*Représentante de la Collectivité Territoriale de Martinique*) – Il suffit de dire que cela a été fait et la question ne se pose pas. Nous, on ne nous l'a pas dit, M. le Président, en tout cas je ne l'ai pas compris. Encore voilà le nœud du problème, c'est qu'il faut que l'on discute. Nous sommes d'accord, si vous me dites que cela a été fait, je retire ce que j'ai à dire mais je ne le savais pas.

M. le Président Eustase JANKY – Mme FRANCOIS-HAUGRIN.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pôle Martinique*) – Je voudrais confirmer que l'harmonisation a eu lieu et que le conseil de pôle Martinique a statué sur les tarifs de la formation continue.

M. le Président Eustase JANKY – Vous êtes entré en contact avec le pôle de Guadeloupe ?

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pôle Martinique*) – ...sur tous les points qui ont été demandés par l'administration.

M. le Président Eustase JANKY – L'harmonisation s'est faite avec le pôle Guadeloupe ?

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (V/P Pôle Martinique) – Oui, l’harmonisation s’est faite avec le SUFC.

M. MERIL (Vice-président du pôle Guadeloupe) – Avec le pôle Guadeloupe ? Le SUFC dépend du pôle Guadeloupe. Cela ne peut pas être le SUFC qui décide de l’harmonisation. Vous votez en CA de pôle, mais ne pouvez pas voter sur les propositions du SUFC qui n’en a pas au pôle. C’est cela le problème. C’est l’Etat dans l’Etat, à partir de ce moment-là...

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (V/P Pôle Martinique) – Vous posez là une vraie question parce que le travail qui se fait au niveau du SUFC Martinique, il se fait en collaboration avec le pôle puisque c’est un service du pôle. Maintenant je me pose la question puisque vous m’interpellez là-dessus, s’il n’y a pas eu d’harmonisation avec le pôle Guadeloupe, c’est effectivement une difficulté que je note mais dont je n’avais pas connaissance.

M. Alex MERIL (Vice-président du pôle Guadeloupe) – Si je peux répondre, j’avoue que je suis un peu surpris de ce que vous dites. Nous avons un conseil de gestion, cela n’a jamais été présenté. Nous avons expliqué à la formation continue du pôle Guadeloupe que les choses doivent se faire Formation continue/pôle. S’ils ont pu discuter avec vous et que vous soyez tombés d’accord, c’est leur problème et pas le mien. Je ne peux pas dire quoi que ce soit. Il appartient de connaître les procédures et de les appliquer. Il y a une demande de recrutement qui a été faite par la formation continue directement à l’administration générale, je n’étais pas au courant. J’ai demandé au président de la retirer pour que les procédures soient respectées. Dans ce cas-là, il faut que l’on respecte.

M. le Président Eustase JANKY – Bien, je vous demande de vous rapprocher de manière à ce que nous ayons des tarifs harmonisés et dans un deuxième temps, nous mettrons ce sujet au conseil d’administration. Tant que je n’aurais pas ce document, je ne pourrai pas mettre le point à l’ordre du jour. Nous allons maintenant passer au point suivant, madame l’agent comptable.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (V/P Pôle Martinique) – (intervention inaudible)

M. le Président Eustase JANKY – Mme FRANCOIS-HAUGRIN, nous avons déjà voté. Sur quel point ?

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (V/P Pôle Martinique) – je crois comprendre que l’on passe au point 3g, c’est bien cela ? Et le point f) fait partie de l’ordre du jour du conseil d’administration.

M. le Président Eustase JANKY – C’était en discussion, depuis le début de la matinée, on ne parle que de ça, la répartition et je ne pense pas qu’il faille le faire maintenant. C’est une discussion qui n’amène pas de vote, donc nous n’allons pas reprendre la discussion de ce matin parce qu’à cette heure de la journée, nous avons besoin de voir les autres points également.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (V/P Pôle Martinique) – Donc M. le Président, je vais quand même apporter un élément de précision concernant ce point qui est très important comme nous en avons parlé depuis ce matin. C’est un point sur lequel, sur le pôle Martinique il y a eu de nombreuses inquiétudes pour lequel j’ai dû convoquer un conseil de pôle extraordinaire le 16 novembre, qui a acté un certain nombre de décisions, dont celle d’avoir une réunion de dialogue avec vous qui a été refusé, celle de réaliser une assemblée générale pour informer la communauté universitaire de la Martinique parce que, quand on a sur un document 7 millions en masse salariale qui doit être rétrocédée au pôle Guadeloupe pour le rééquilibrage, cela va bien au-delà de l’inquiétude mais cela crée un véritable affolement au niveau du pôle universitaire. Il y a eu également lors de ce conseil de pôle extraordinaire, la décision qui a été prise d’informer la classe politique martiniquaise sur ce sujet. Cette réunion s’est

tenue hier sur le pôle Martinique, alors je fais juste la parenthèse puisque j'ai compris que vous étiez sur le pôle. Bien souvent vous venez sur le pôle Martinique et je ne suis pas informée. C'était le cas également hier, puisque vous étiez là pour recevoir M. TOUBON, dans le cadre d'une conférence sur les droits, conférence à laquelle le pôle Martinique n'a pas été associé, et j'ai appris par TSEN, vendredi, qu'il y avait cette conférence avec une allocution d'ouverture tenue par vous-même en présence de M. TOUBON, donc ce sont des méthodes que je déplore et je vous ai d'ailleurs envoyé un mail à ce sujet pour vous dire que je ne trouvais pas concevable, que sur le pôle universitaire de la Martinique, se tienne une rencontre à laquelle le pôle Martinique n'avait pas pu participer et n'était pas convié. Pour revenir sur le point qui nous concerne le point f), à l'issue de cette réunion qu'il y a eu avec la classe politique, également très sensibilisée par la question, j'ai donc reçu de la part de politiques du pôle Martinique un courrier que je vais vous lire :

« Mme la vice-présidente du pôle Martinique,

Les élus de la Martinique ci-dessous signataires tiennent à vous informer que suite à leurs interventions auprès du Président de l'Université des Antilles, ce dernier a certifié que le point 3 de l'ordre du jour du conseil d'administration du 27 novembre 2018, relatif à la répartition de la masse salariale dans le cadre d'emplois 2019 ne serait pas mis au vote. Il conviendrait de faire respecter cet engagement formel du Président de l'université Antilles, engagement pris lors d'un échange téléphonique ce jour à 17h40 avec M. Jean-Philippe NILOR député de la Martinique, en présence de Mme Josette MANIN députée de la Martinique, M. Claude LISE président de l'assemblée de Martinique et de M. David ZOBDA maire et conseiller de l'assemblée. Au cours de cet entretien, le Président de l'Université des Antilles a précisé qu'un courrier était en préparation pour inviter les élus de Guadeloupe et Martinique à une réunion de concertation. Nous nous assurons de notre soutien pour la préservation des intérêts du pôle Martinique. Nous vous prions d'agréer, Madame la vice-présidente, l'expression de nos salutations distinguées.

Signé de M. Jean-Philippe NILOR, de Mme Josette MANIN, de M. Claude LISE et de M. David ZOBDA. »

M. le Président Eustase JANKY – Mme FRANCOIS-HAUGRIN, j'ai dit ce matin ce que j'avais à dire. Je ne vais pas revenir sur ce point-là. Je reviens simplement sur les 7 millions. Je pense que quand on donne l'information publique, il faut savoir donner l'information correctement. Quand on va dire au public, à la radio, à la télévision, que l'on prend 7 millions à la Martinique pour 7 millions à la Guadeloupe, forcément c'est normal qu'il y ait un déchainement. Je comprends mais quand on va plus loin : on discute, on fait de la pédagogie. Nous sommes des enseignants-chercheurs, nous faisons de la pédagogie lorsque nous faisons un cours. Nous pouvons être d'excellents enseignants, d'excellents scientifiques mais ne pas être capables de faire de la pédagogie. Cela c'est très dommageable pour nous enseignants-chercheurs. La pédagogie n'est pas donnée mais peut être qu'à un certain moment, il faudrait que l'on fasse cette pédagogie.

Quand vous dites 7 millions sortent de la Martinique pour donner à la Guadeloupe, on met du feu sur le territoire mais voilà ce qui se passe si on applique les règles et voilà comment on va procéder, on va aller en douceur sur des années, la population comprend mieux je pense, à condition de s'appuyer sur les vrais chiffres et ne pas rester sur les 7 millions avec 75 postes de maître de conférence. Quand on dit 7 millions, M. GERARDIN a fait le calcul, cela correspond à 75 maîtres de conférences. Est-ce que j'ai dit que les 75 maîtres de conférence de Martinique, on les amène en Guadeloupe, je n'ai pas dit cela ! J'ai dit tout simplement qu'il y a un rééquilibrage progressif qui se fera sur des années. Ceci, nous ne l'avons jamais entendu dans les allocutions que vous avez données, dans les prises de parole que vous avez eues sur le pôle Martinique. Je n'irai pas plus loin mais je dis ce que j'ai à dire et je pense que la pédagogie n'est pas donnée à tout le monde, pourtant on en a besoin quand on fait des cours à des étudiants.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (VP Pôle Martinique) – M. le Président, vous n'avez pas tout entendu parce qu'effectivement, il a été précisé qu'il y avait 40 % pour l'année 2019, 665 000 € qui était prévus, voilà M. Le Président.

M. le Président Eustase JANKY – Cela passe tellement en douceur, mais comparé aux 7 millions...

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pôle Martinique*) – Le rééquilibrage il est sur 7 millions, c'est écrit, on le vote, ça passe. Comme en conseil d'administration du 24 avril, cela a été voté c'est passé, on applique les clés de répartition. On considère que la concertation à l'université se résume à des équations mathématiques. C'est la loi.

M. le Président Eustase JANKY – Mme FRANCOIS-HAUGRIN, je voudrais vous dire quand même que ce n'est pas la prise de position d'hier qui est politique, qui m'a fait changer d'attitude. J'ai un conseil d'administration que je gère. J'ai 30 ans de conseil d'administration, jusqu'à preuve du contraire, l'université est autonome dans son fonctionnement. Donc, je suis d'accord de discuter avec les politiques, nous travaillons avec les politiques, mais je ne peux pas aujourd'hui dire que je vais mettre en application ce qu'un politique a voulu. Je me pose la question à moi-même, je ne vais pas donner de réponse, sinon qu'on sera là encore demain matin : est-ce que ces quatre politiques sont représentatifs du pôle Martinique au plan politique ? Je n'en suis absolument pas sûr ! Nous allons avancer maintenant.

M. – (*intervention inaudible*)

M. le Président Eustase JANKY – Effectivement, c'est horriblement difficile de fonctionner ! Très difficile ! Au lieu de prendre ce temps-là pour dialoguer justement, et bien on ne dialogue pas ! Je voudrais reprendre tout de même l'historique parce que tout le monde ne connaît pas l'historique, et je ne voudrais pas qu'il y ait de prise de parole après moi, je vous laisse donc la parole.

Mme Aurélie NELLA (*Représentante de la Collectivité Territoriale de Martinique*) – Je vous remercie de me donner la parole. Vous avez effectivement pris un engagement. Je tiens à saluer le respect de cet engagement, simplement encore une fois, il traduit que les crispations remontent au plus haut niveau parce qu'en amont il n'y a pas eu suffisamment de dialogue et de concertation. A partir du moment où ce point intervient dans l'ordre du jour d'un conseil d'administration avec entre parenthèses « vote », forcément lorsqu'il n'y a pas eu des explications en amont, cela crée des inquiétudes, y compris chez les politiques que nous sommes, puisque nous sommes particulièrement soucieux du développement de nos territoires et que nous sommes partenaires de cette université, bien qu'étant autonome. Il ne s'agit pas de revenir sur ce principe. Cependant les explications de M. MOLINIE données précédemment traduisent que le travail n'a pas encore été suffisamment mûri, n'a pas encore été suffisamment concerté, qu'il n'était pas suffisamment abouti et pourtant il apparaît à l'ordre du jour d'un conseil d'administration où des décisions doivent être prises, notamment sur des questions budgétaires. Il faut comprendre que cela alerte et suscite l'inquiétude. A partir du moment où il y a eu des échanges avec vous, que vous avez indiqué, que vous indiquerez, que le dialogue se poursuivra dans des conditions autres que ceux qui ont été décrites par la vice-présidente du pôle, je pense que l'apaisement sera de nouveau au sein de cette université.

Vous avez par ailleurs pris effectivement l'engagement de réunir les parlementaires de la Martinique et de Guadeloupe, vous vous avancez sur les positions de parlementaires martiniquais, je ne parlerai pas à leur place. Simplement, je crois que chaque élu, qu'il soit de Martinique ou de Guadeloupe, a présent à l'esprit la préservation du développement du territoire dans l'intérêt d'une jeunesse qui quitte justement ces territoires. Je crois donc que ces enjeux dépassent les questions personnelles, les rivalités fraternelles qui sont purement stériles et contreproductives. J'appelle véritablement au dialogue et cette fois, je prends véritablement ma carte à la fois d'ancienne étudiante de cette université et de politique aujourd'hui, qui aime cette université. Je crois que c'est ce qui doit prédestiner aux décisions que nous prenons, c'est vraiment cet amour pour cette université, et il a tendance à partir en déliquescence, faute

de dialogue, encore une fois, je le répète. Apaisons en amont pour qu'il n'y ait pas de telle dérive par la suite.

M. le Président Eustase JANKY – Dernière question, M. GEOFFROY.

M. Michel GEOFFROY (VP CA) – Ce n'est pas une question. Je ne peux rester silencieux face à tout ce déferlement de propos. Parce que, pour ma part, je me souviens d'une époque, pas très lointaine, où la concertation n'existait pas dans cet établissement, où les conseils d'administration n'étaient pas réunis malgré les demandes répétées des administrateurs, où les décisions se prenaient sans le conseil d'administration et toutes ces personnes qui aujourd'hui sont indignées, je me demande où étaient-elles à ce moment-là ? Où étaient-elles quand les gens demandaient de la démocratie, demandaient un fonctionnement de cette université respectueuse des règles ? Il n'y avait personne ! En tout cas personne parmi ceux qui aujourd'hui dénoncent un manque de concertation.

Les dialogues de gestion sont inscrits dans les textes, sont inscrits dans les statuts. Le Président a respecté les statuts, a dialogué comme il fallait, selon les textes. Quand il se rend parfois en Martinique, on l'accueille avec des conférences de presse au lieu de l'accueillir dans un bureau, dans une salle de réunion. Donc je suis désolé, j'ai été vice-président du pôle Guadeloupe, j'ai été traité n'importe comment à l'époque et je n'étais pas le seul. L'ensemble des administrateurs a été maltraité, leurs droits ont été bafoués et il n'y avait personne, en tout cas parmi les personnes qui s'indignent aujourd'hui pour s'indigner. Donc je trouve que c'est trop facile de s'indigner comme cela, de manière aléatoire, de manière variable en fonction des situations, de sa position. Soit on s'indigne tout le temps, soit on ne s'indigne jamais ! On ne peut pas s'indigner quand cela nous arrange et ne pas s'indigner quand cela nous dérange parce que ce sont des situations finalement très différentes.

M. le Président Eustase JANKY – Bien, je vais conclure ce point. Depuis ce matin, on parle de dialogue. Je crois qu'il faudrait parler de l'histoire depuis mon arrivée à la présidence de cette université. Je rappelle que deux ou trois jours après mon arrivée ici, il y a eu une composante qui a été barricadée en Martinique. Les gens étaient sur un piquet de grève alors même qu'il n'y avait pas de préavis de grève. Cela a été mon accueil à l'université. Après je fixe le dialogue de gestion, il y a une conférence de presse qui se fait en même temps, donc je pense qu'il faut réfléchir. Quand on dit qu'il n'y a pas de dialogue, il faut que l'on fasse attention à ce qu'on dit. Quand il y a un dialogue de gestion, on se lève, on s'en va ! Ce n'est pas un dialogue de gestion. Je l'ai dit. Quand on est responsable, on est chef, on va jusqu'au bout et on joue le jeu. Il ne faut pas que ce dialogue aille dans un seul sens et que quand cela nous arrange on fait du dialogue, quand cela ne nous arrange pas on ne fait pas de dialogue. J'ai tout fait, je suis venu personnellement avec le vice-président du pôle Guadeloupe en Martinique, faire un dialogue de gestion et c'était une conférence de presse, le même jour à la même heure ! Alors attention quand on dit qu'il n'y a pas de dialogue, il faut savoir comment on accueille le président quand il arrive. C'est important !

Madame la vice-présidente de pôle a parlé de M. TOUBON. Je rappelle que c'est une organisation centrale mais si voulez aller plus loin, c'est une deuxième occasion de me coller un procès pour harcèlement, parce que je suis venu sur le pôle Martinique. J'estime que je suis président de l'Université, je vais où je veux, quand je veux. Je vais sur le pôle Guadeloupe, je vais dans une composante quand je veux ! Je ne demande pas toujours l'autorisation à M. MERIL d'aller dans une composante, et pourtant je vais dans certaines composantes. Je suis président d'une seule université. Cette université est sur deux pôles, je vais où je veux. Je n'ai pas besoin d'aller demander pardon pour aller sur un pôle.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (V/P Pôle Martinique) – Ce n'est absolument pas ce que j'ai dit. J'ai dit que c'est une manifestation qui se tient sur le pôle Martinique et bien le minimum c'est que le pôle soit informé qu'il y a une manifestation qui se tient sur ce pôle.

M. le Président Eustase JANKY – Le pôle a été informé, il y avait du monde. Je vous ai informée au début, je vous ai dit après que c'est une organisation centrale.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pôle Martinique*) – M. le Président vous m'avez demandé d'organiser une rencontre, deux jours après vous m'avez informée que vous repreniez la main parce que M. TOUBON voulait vous rencontrer personnellement. Ensuite, ce n'est que par TSEM que j'apprends qu'il y a une conférence sur le pôle Martinique qui se tient le lundi, et je l'apprends le vendredi. Vous trouvez cela normal ? Il y a beaucoup de personnes qui ne trouvent pas cela normal. Ce n'est pas normal, M. le Président, ce n'est pas normal. M. le Président, je vous le dit très clairement, ce n'est pas normal. Tout ce qui se fait sur un pôle se fait en concertation avec le pôle. Là, il n'y a eu aucune concertation. Vous avez repris la main et vous m'avez dit que M. TOUBON voulait vous rencontrer personnellement. Les faits, les écrits sont têtus. Je ne vais pas reprendre ce que M. GEOFFROY a dit mais les faits sont têtus, la traçabilité est là. Tout ce que je dis est tracé, M. le Président.

M. le Président Eustase JANKY – Il n'y a pas de souci, Madame.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pôle Martinique*) – Je vous dis que ce n'est pas normal que vous veniez sur le pôle Martinique... Vous avez le droit de venir sur le pôle Martinique, tout le monde a le droit de venir, tout ceux qui sont là peuvent venir. L'université c'est le bien commun de tout le monde. C'est un espace ouvert ! Mais M. le Président, dans les statuts c'est écrit très clairement. Tout ce qui se passe sur un pôle se fait en concertation avec le pôle ! Là vous venez, vous provoquez une conférence, un colloque et le pôle n'est même pas informé. Le pôle est informé par TSEM. Je représente le pôle universitaire, j'ai été élue pour présider au conseil d'administration de ce pôle, comme vous avez été élu pour présider au conseil d'administration de l'université. Vous trouvez normal qu'il y ait une manifestation sur le pôle et que la vice-présidente de pôle ne soit pas informée de cette manifestation en amont ?

M. le Président Eustase JANKY – M. ALICE.

M. Jean ALICE (*Personnalité extérieure 971*) – Un mot. Qu'en est-il d'un recteur qui est invité sans que vous ne soyez informé M. le Président ? Je pose la question. Il faut arrêter ce genre de chose ! Il faut arrêter ! Arrêtons ! M. le Président, est-ce que nous pouvons continuer ? Si vous voulez encore de ma présence à ce conseil, je pense que toutes ces discussions sont stériles et relèvent d'un antagonisme profond et fédérateur. Depuis votre élection, je me rappelle des sept abstentions, il y a une volonté réelle d'obstruction à votre présidence, M. JANKY. J'ai accepté de venir dans ce conseil pour être utile à la chose commune, utile aux petits guadeloupéens, aux petits martiniquais, utile ! Je suis un enseignant, un proviseur honoraire, je suis fatigué de ces jacasseries ! Fatigué ! Si la Martinique veut aller jusqu'au bout, ils n'ont qu'à demander la création de l'université de Martinique, c'est écrit en filigrane. Il y a des gens qui ne veulent pas voir, moi je l'ai compris. Pourtant je ne suis pas d'une intelligence supérieure, j'ai compris cela depuis un certain temps ! D'accord ! Donc qu'on arrête d'arriver de façon masquée, qu'on arrête d'utiliser des faux semblants ou mettre en place des dysfonctionnements de ce conseil d'administration. C'est intolérable pour des gens intelligents et des universitaires ! Je vous remercie M. le Président.

M. le Président Eustase JANKY – Madame l'agent comptable, les admissions en non-valeur.

3g) Admissions en non-valeur

Mme Noëllie FILLOD (*Agent comptable*) – Les admissions en non-valeur, ce sont des recettes qui étaient dues à l'université et qui n'ont pas pu donner lieu à recouvrement du fait de la modicité des sommes ou des personnes qui ont disparu dont on n'a pas retrouvé les coordonnées. Pour cette année 2018, évoque un montant de 2265,80 €.

Avec l'autorisation du Président, je voudrais juste souligner que le budget des comptes de l'université des Antilles est absolument unique, la Guadeloupe et la Martinique sont confondues. Pour moi, donc je ne vois de différence à l'intérieur de la comptabilité. Vous avez beaucoup travaillé à exécuter le budget jusqu'à mercredi. Vous avez beaucoup exécuté au niveau des dépenses du budget, maintenant il faut penser aussi à exécuter les recettes du budget et de la comptabilité. Sachez que nous avons en attente, des factures qui n'ont pas encore été exécutées, pour un montant de 860 000 €. En fin d'année c'est quand même peut-être un résultat certes qui (*inaudible*). Sachez aussi qu'il y a 500 000 € de taxe d'apprentissage (*inaudible*) dans les (*inaudible*) vacants, ce que nous avons demandé de justifier pour pouvoir (*inaudible*). Je profite de la présentation de ces admissions en non-valeur pour vous demander de travailler sur les recettes, vous avez jusqu'au 15 décembre, pour qu'il n'y ait pas que des dépenses.

M. le Président Eustase JANKY – Nous allons voter sur les admissions en non-valeur, sauf s'il y a des questions. Mme KIMBOO.

Mme Karine KIMBOO (*BIATSS 972*) – Je voulais juste comprendre ce qu'était le fichier « sucobank ».

Mme Noëllie FILLOD (*Agent comptable*) – C'est le fichier des comptes bancaires.

M. le Président Eustase JANKY – M. GERARDIN.

M. Frédéric GERARDIN (*BIATSS 971*) – Juste pour avoir une petite idée. Cela concerne combien de personnes ?

Mme Noëllie FILLOD (*Agent comptable*) – J'ai enlevé les noms.

M. le Président Eustase JANKY – S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons passer au vote sur les admissions en non-valeur.



Approbation des admissions en non-valeurs	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	27

Les admissions en non-valeurs sont adoptées à l'unanimité.

M. le Président Eustase JANKY – Je vous remercie. Nous allons passer au point suivant. M.GEOFFROY.

4- AFFAIRES RESSOURCES HUMAINES

M. Michel GEOFFROY (VP CA) – Concernant les affaires ressources humaines, ce point 4a) la politique de recrutement, Mme LAPLAIGE ou M. le DGS.

a) *Politique de recrutement*

M. Bruno MALHEY (DGS) – Les points a) et b) sont complémentaires puisqu'il s'agit de politique de recrutement de l'université. Le point a) étant comme vous l'avez remarqué généraliste, c'est-à-dire rappelant les méthodes, le processus de recrutement au sein de l'université ainsi que, comme c'était demandé depuis un certain temps, des précisions sur les règles de publicité et enfin, la composition des jurys.

Le deuxième document, le plus volumineux fait un focus sur le recrutement des contractuels, qui reprend un certain nombre d'obligations réglementaires ou législatives sur le recrutement des non titulaires et y ajoutent certaines règles qui étaient déjà appliquées à l'université. Le changement, Mme LAPLAIGE, vous me direz si mon propos est juste concerne principalement le mode de rémunération de ces agents non titulaires que l'on recrute sur ce qui correspondrait au premier grade du corps de référence en appliquant aussi une prime, correspondant aux 40 % de vie chère, qui ne peut pas s'appeler comme cela puisqu'il s'agit de non titulaires, mais qui est basée sur le même pourcentage afin d'avoir une base qui soit la même pour tous. Ceci dans le but d'éviter ce qui se passait par le passé, c'est-à-dire quand on recrutait pour des raisons d'attrait, notamment une personne de catégorie A, sur un indice élevé, la personne pouvait passer ensuite un concours et elle était rétrogradée avec un effet de « yoyo », on pourrait dire, toujours nuisible, voilà l'essentiel. Je ne sais si Mme LAPLAIGE veut compléter ?

M. Michel GEOFFROY (PR 971) – Y a-t-il des questions ? M. GERARDIN.

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – Je voudrais poser une question par rapport au recrutement. Est-ce que l'on envisage les avenants sur les contrats de ceux qui sont déjà là ?

M. Michel GEOFFROY (VP CA) – M. MALHEY ou Mme LAPLAIGE ont-ils des remarques ?

Mme Charline LAPLAIGE-AURIAULT (Adjointe DRH Administration Générale) – Oui, en effet les prochains recrutements vont se faire sur ces règles à partir du 1^{er} janvier. En début d'année, on va reprendre chaque contrat de CDI pour essayer de mettre en place ce même principe et permettre à chacun d'être aligné.

M. Michel GEOFFROY (VP CA) – Avez-vous des commentaires, des questions ? Mme KIMBOO.

Mme Karine KIMBOO (BIATSS 972) – Dans les documents qui concernent la rémunération, les grilles de recrutement, notamment les agents contractuels, ils sont positionnés sur des indices. Mais il me semble que les textes permettent de prendre en compte le niveau de diplôme également des candidats et leurs expériences professionnelles. Cela n'apparaît pas dans les critères retenus concernant ces recrutements.

M. Michel GEOFFROY (VP CA) – Est-ce vous avez une question ou est-ce que c'est une remarque simplement ?

Mme Karine KIMBOO (BIATSS 972) – C'est une question. Puisque les enseignants contractuels sont positionnés sur un INM 340, 408 alors que les rémunérations permettent de prendre en compte aussi bien les diplômes des personnels que leurs expériences professionnelles. Je m'interroge pour savoir est-ce que n'importe quel candidat sera traité uniquement sur le indices ou les critères des (*inaudible*) pourront être annexés à ces critères.

M. Michel GEOFFROY (VP CA) – M. MOLINIE a une réponse.

M. Jack MOLINIE (Vice-président délégué à la répartition des moyens) – De toute manière, les enseignants contractuels, dans le cadre où ici on va leur remettre 40 %, seraient dans une gamme d'entrée maître de conférence, et cela c'est pour l'établissement, globalement avec les 40 % ils seraient exactement identiques. Le plus haut diplôme qu'ils puissent avoir c'est le doctorat et les doctorants sont déjà 758 donc nous sommes bien dans la fourchette en question. Donc oui, le plus haut diplôme que l'on puisse prendre en compte à moins qu'ils aient un (*inaudible*). Mais il ne compte pas comme étant une valorisation possible en termes de rémunération.

M. Michel GEOFFROY (VP CA) – Il y avait une autre intervention. Mme BERTIN.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines) – Je me permets d'insister également car c'est un problème très concret que nous avons pour avoir des personnes pour assurer des cours et recruter des personnels. Vu le salaire qui avait été proposé aux contractuels cette année, beaucoup de contractuels ont refusé finalement de venir nous rejoindre parce qu'au final, ils sont payés 200 € par mois. Se retrouver avec 200 €... J'essaie d'expliquer ce qui s'est passé cette année, c'est vraiment très important. Si on peut revaloriser et tenir compte d'autres éléments leurs expériences et ces choses-là, c'est important si on veut avoir des enseignants de qualité devant nos étudiants. C'est juste ce que je voulais ajouter. Je vous remercie.

M. Jack MOLINIE (Vice-président délégué à la répartition des moyens) – En prenant en compte les 40%, il y a peu de chance qu'on arrive à ces niveaux de salaire car il s'agit vraiment des 40 %.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines) – En tout cas, pour ma part, je sais qu'il y a des personnes qui ont refusé le poste parce qu'on leur a dit, on a demandé à l'administration, qu'ils allaient toucher ..., alors c'est vrai que le poste était coupé en deux.

M. – C'est un demi-poste !

Mme Charline LAPLAIGE-AURIAULT (Adjointe DRH Administration Générale) – Forcément sur 1600, ou 1700 net, cela ne fait plus que 900 à la fin.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines) – On est bien d'accord qu'au final, sur ces postes, où jusqu'ici il ne touchait pas ces sommes, parce qu'ils touchaient plus auparavant, c'est pour cela que l'on arrivait à avoir des personnes. Maintenant lorsqu'on arrive à ces taux-là, ne soyons pas surpris que nous ayons beaucoup de mal à recruter, je le répète, des gens de qualité. Parce qu'au final, qui, en ayant beaucoup de diplômes, en ayant de l'expérience, veut venir, excusez-moi, surtout si il y a des personnes qui viennent de l'extérieur, pour 200 €, vous avez payé le billet d'avion et après vous ne payez plus votre loyer. C'est juste pour alerter sur ces taux qui vont nous empêcher après d'avoir des bons recrutements.

M. Michel GEOFFROY (VP CA) – Je vous remercie, je crois qu'il y a deux demandes de prise de parole : M. HARAL et Mme NELLA, dans l'ordre.

M. Bruno HARAL (BIATSS 971) – J’aimerais savoir quel sera l’impact financier de ces mesures sur la masse salariale.

Mme Charline LAPLAIGE-AURIAULT (Adjointe DRH Administration Générale) – Il y a un enjeu des indices pour pouvoir maintenir justement certaines personnes à une rémunération. Normalement l’impact salarial sera moindre de ce qu’il est aujourd’hui. Il sera en diminution puisque les charges seront différentes et que l’impact derrière, notamment sur les cotisations de pôle emploi sont différentes également. Cela devrait coûter moins à l’établissement de mettre en place.... (inaudible)

M. Michel GEOFFROY (VP CA) – Je vous remercie Mme LAPLAIGE. Mme NELLA.

Mme Aurélie NELLA (Représentante de la Collectivité Territoriale de Martinique) – Je vous remercie M. GEOFFROY, simplement pour conforter ce qui a été dit par Mme Cécile BERTIN-ELISABETH, effectivement, j’ai été interpellée par des enseignants qui m’ont sensibilisée, notamment à l’ESPE Martinique sur cette problématique de recrutement de jeunes docteurs à l’université, dissuadés du fait du montant de la rémunération, c’est donc bien une réalité.

M. Michel GEOFFROY (VP CA) – M. MOLINIE, Mme KIMBOO.

M. Jack MOLINIE (Vice-président délégué à la répartition des moyens) – Il faut préciser une chose. Il est vrai que là-dessus cela permet de passer un peu plus bas en termes charges. Puisque, que faisons-nous ? Nous prenons le salaire de base, celui sur lequel est embauché un enseignant auquel nous mettons 40 % et nous regardions à quel indice cela arrivait ; et c’est à cette indice que la rémunération était payée. En faisant ainsi, cela augmentait énormément les charges sociales et les charges globales. Ensuite comme la personne était déjà à un indice donné, nous ne pouvions pas passer en bas, puisqu’on était hors la loi.

L’idée c’est d’assainir le mode de fonctionnement. Je rappelle que si nous avons des enseignants de qualité, et ce que j’espère, c’est qu’on les embauche, cependant on ne les prend pas à mi-temps. Car en leur proposant un poste à mi-temps, on passera en dessous des 1000 €, chose qui arrive également en France métropolitaine. Si vous prenez un enseignant à mi-temps, il va passer en dessous de 1000 €, et bien plus bas. Donc, globalement, soyez très vigilant là-dessus, on essaie de solutionner un problème parce qu’on a vu une dérive technique sur laquelle nous pouvions être pénalisables. Pour toutes les personnes qui seront en poste, nous renégocierons avec elles puisqu’on ne peut pas leur imposer, puisqu’il s’agit d’avenant à contrat CDI et autres.

Cependant, il est évident que l’établissement, il faut assainir le mode de fonctionnement, puisque finalement on se retrouvait à faire des trucs un peu baroques. Mais je rappelle que dans le texte qui vous est proposé, il n’est pas dit « strictement ». Cela veut dire que sur chaque proposition que vous ferez, il n’est pas dit « strictement », on n’a pas mis strictement puisque on a déjà des gens qui sont dans des situations. Donc il reste une ouverture à la négociation pour les cas particuliers, mais il faut que l’on mette un cadrage général pour n’avoir à discuter que sur les cas particuliers.

M. Michel GEOFFROY (VP CA) – Mme KIMBOO.

Mme Karine KIMBOO (BIATSS 972) – Je voulais juste poser une question. Puisque là on part sur des enseignants contractuels, 24 heures et vous avez parlé M. le VP d’une base MCF. Donc un 384 sera payé sur un 392.

M. Jack MOLINIE (*Vice-président délégué à la répartition des moyens*) – Les enseignants contractuels peuvent être aussi bien enseignants MCF contractuels ou enseignants du secondaire contractuels. Ils sont en demande de recrutement. Il y a un mode qui s'appelle maître de conférence contractuel.

Mme Karine KIMBOO (*BIATSS 972*) – Je parlais des enseignants....

M. Jack MOLINIE (*Vice-président délégué à la répartition des moyens*) – ils seront sur la base de l'indice PRAG en début de carrière.

Mme Karine KIMBOO (*BIATSS 972*) – D'accord. Effectivement, je rejoins Mme BERTIN, à mi-temps, on va passer sur des niveaux de salaire très bas avec un niveau d'heures d'enseignements qui correspondent à un MCF.

M. Jack MOLINIE (*Vice-président délégué à la répartition des moyens*) – C'est pour cela qu'ils ont le choix. Généralement quand on leur propose des contrats à mi-temps, ils sont en train de finir quelque chose, pour se préparer à passer un concours et autre, ils ont ce choix. Je suis désolé, ils ont ce choix. S'ils étaient recrutés dans d'autres établissements, ce serait la même chose.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Ce que je me permettrais d'ajouter c'est que l'on a découvert les salaires qu'on allait leur donner, ce n'est pas les mêmes salaires d'aparavant. C'est-à-dire que quand on a fait le recrutement comme d'habitude, en fonction des besoins des différents départements, cela nous arrivait beaucoup de couper le poste en deux, il n'y avait jamais de problème jusqu'ici, parce qu'ils avaient le salaire qu'ils touchaient, donc ces personnes n'étaient pas ceux-là. Donc on a découvert en cours de route ces salaires, et c'est donc en cours de route que nous avons eu le problème.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pôle Martinique*) – Juste pour préciser que ce n'est pas le cas que d'une composante, il y a d'autres composante du pôle qui sont revenus vers le pôle pour soulever cette difficulté qu'il y avait eu à recruter et cela a pour conséquence de laisser des postes vacants, qui n'ont pas pu être pourvu, ne serait-ce que la base de la contractualisation.

M. Jack MOLINIE (*Vice-président délégué à la répartition des moyens*) – Je rappelle le problème d'embaucher quelqu'un à mi-temps. Quand on peut chiffrer volontairement pour aider untel, on peut chiffrer les niveaux et les indices, je rappelle que c'est la masse salariale de l'établissement qui en est impactée. Donc il s'agit de bien cadrer ce que l'on fait. Je n'ai pas dit qu'il est impossible. Je dis que l'on doit cadrer pour savoir où nous allons. Les composantes ont pris l'habitude de décider de l'indice auquel il allait payer la personne qu'il prenait en charge, ce n'est pas possible. Donc nous rappelons les règles : on demande un emploi, les règles sont généralement quand on demande un emploi contractuel, on part au niveau de base, ce qui n'empêche pas discussion vis-à-vis des cas spécifiques de certaines personnes. C'est ce que j'ai dit.

M. le Président Eustase JANKY – Mme LAPLAIGE.

Mme Charline LAPLAIGE-AURIAULT (*Adjointe DRH Administration Générale*) – Juste une petite précision, en l'occurrence pour le delta qu'il y a eu, notamment cette année sur la difficulté de recruter, les validations de recrutement sont présentées en conseil académique restreint et c'est le conseil académique restreint qui valide le recrutement et la rémunération.

M. le Président Eustase JANKY – S'il n'y a plus de questions, nous allons passer au vote sur la politique de recrutement.

VOTE



Approbation de la politique de recrutement	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	4
	Contre	0
	Pour	23

La politique de recrutement est approuvée à la majorité.

b) *Recrutement des personnels non titulaires*

M. le Président Eustase JANKY – Le point suivant : les personnels non titulaires. Mme LAPLAIGE c'est vous qui êtes à la commande ? Allez-y M. MALHEY.

M. Bruno MALHEY (DGS) – Il s'agit ici du renouvellement, c'est le tableau qui comprend 55 lignes (qu'il n'y ait pas d'erreur) des personnels non titulaires, qui est passé au comité technique et pour lesquels il est fait mention des durées de renouvellement ou le cas échéant le non renouvellement des personnels titulaires BIATSS, je précise, de l'université, intègre de nombreuses remarques, ou de précisions ou modifications discutées et validées au cours du Comité technique.

M. le Président Eustase JANKY – Y a-t-il des questions ? Mme KIMBOO.

Mme Karine KIMBOO (BIATSS 972) – Je l'avais signalé à Mme LAPLAIGE, il y avait une erreur. C'est une demande au niveau de (*inaudible*). Voilà, c'est à la page (*inaudible*), la ligne 47. Par ce que la demande a été faite par nos services.

M. le Président Eustase JANKY – Quelle est la question ?

Mme Karine KIMBOO (BIATSS 972) – Ce n'est pas une question, M. le Président, j'avais juste alerté Mme LAPLAIGE qu'il y avait une erreur dans le tableau. La demande a été faite pour la ligne 47, la demande est indiquée en attente de renouvellement. La demande a été faite.

M. le Président Eustase JANKY – C'est fait, vous avez pris note. S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons passer au vote.

VOTE



Approbation du recrutement des personnels non titulaires	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	1
	Contre	0
	Pour	26

Le recrutement des personnels non titulaires est **adopté à la majorité**.

M. Bruno MALHEY (DGS) – Abstention M. GERARDIN.

4c) Application de l'article L712-9 du code de l'éducation

M. le Président Eustase JANKY – Nous passons au point suivant.

M. Bruno MALHEY (DGS) – Cette article du code de l'éducation nous impose désormais, dans le cadre de la contractualisation avec l'Etat, de fixer en pourcentage le maximum de part de non titulaires de notre masse salariale. Ici, vous avez sous les yeux, une photographie de l'existant, vous pouvez voir que l'on se situe à un niveau honorable, voire très honorable puisque le montant maximum préconisé nationalement est de 30 %, nous ne sommes qu'à la moitié. Ce pourquoi, parce qu'il ne faut pas s'endormir sur ces lauriers, il est demandé au conseil d'administration, vous verrez c'est l'une des dernières lignes, de rester à ce montant de 15 %. 15 % de la masse salariale et non pas du nombre d'agents bien entendu. Je disais honorable mais qui est obtenu, ceux qui m'ont précédé en parleraient mieux que moi, au terme d'efforts de déprécarisation.

M. Jack MOLINIE (Vice-président délégué à la répartition des moyens) – Juste pour dire que l'on a 15 % de masse salariale non titulaire, je rappelle que notre masse salariale est dopée par les 40 %, il ne faut pas oublier cela, donc il ne faut pas dire « on est bien », il faudrait presque rajouter 40 % de la masse salariale et recalculer l'impact des contractuels et bien sûr des gens qui interviennent en tant que vacataires ,puisque tout cela compte parmi les non-titulaires.

M. le Président Eustase JANKY – Il faut savoir aussi que si nous avons 16 % c'est qu'il y a une politique au niveau de l'université de promotion pour nos contractuels, par des concours ils sont reçus, ici ou ailleurs. Il y a une formation qui est mise en place pour les contractuels. Ce ne sera jamais suffisant mais nous continuons ce travail et espérons que véritablement nos contractuels pourront accéder à des concours et être titularisés. C'est cela l'objectif de l'établissement. C'est pourquoi nous avons un pourcentage peu élevé. En l'absence d'autres questions, nous allons passer au vote.

VOTE



Approbation de l'application de l'article L712-9 du code de l'éducation	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	5
	Contre	0
	Pour	22

L'application de l'article L712-9 du code de l'éducation est **adoptée à la majorité.**

M. le Président Eustase JANKY – Nous passons au point suivant.

4d) PCA 2018/2019

M. Bruno MALHEY (DGS) – C'est assez simple puisque c'est une reconduction à l'identique du plan de l'année précédente mais qui doit être votée annuellement.

M. le Président Eustase JANKY – Mme KIMBOO.

Mme Karine KIMBOO (BIATSS 972) – Juste une question, M. le Président. Dans le tableau figurent les chargés de mission du président, qu'en est-il des chargés de mission des vice-présidents, puisque les chargés de missions des vice-présidents sont dans les éléments statutaires ?

M. le Président Eustase JANKY – Mme LAPLAIGE, pouvez-vous répondre ?

Mme Charline LAPLAIGE-AURIAULT (Adjointe DRH Administration Générale) – Il n'y a pas de (*inaudible*), après comment cela se gère au niveau polaire, si le conseil d'administration vote une chargée d'administration pour le chargé de mission des vice-présidents, alors cela peut être à la charge du pôle, charge administrative, mais en tout cas pas au niveau de l'établissement.

M. le Président Eustase JANKY – M. MOLINIE.

M. Jack MOLINIE (Vice-président délégué à la répartition des moyens) – Comme les charges de mission sont statutaires, cela veut dire que le vice-président de pôle devait pouvoir étayer. Bien sûr entériner toutes les charges de mission fait par les pôles et de les faire passer comme pour certains endroits et autre en CA, comme cela sans que l'on ait de difficulté à payer les charges de mission des personnes qui seraient prises. Puisque nous sommes un établissement particulier, puisque les charges de missions sont supposées être rattachées à l'établissement, donc on les rattacherait de fait à l'établissement tout en étant pris polairement. Mais le CA devrait les voter après discussion et accord, tout en sachant que là aussi ils ne peuvent venir que du budget du pôle.

M. le Président Eustase JANKY – Je voulais (*inaudible*) venir M. MOLINIE s'il avait payé aussi les charges polaires.

M. Jack MOLINIE (Vice-président délégué à la répartition des moyens) – Non, non.

M. le Président Eustase JANKY – Mme KIMBOO.

Mme Karine KIMBOO (BIATSS 972) – A part que les charges statutaires sont votés en conseil d'administration polaire, donc il me semble normal qu'en au niveau de l'établissement, il y ait une ligne qui soit dédiée à ces charges de gestion qui sont des charges de mission statutaires.

M. Jack MOLINIE (Vice-président délégué à la répartition des moyens) – C'est ce que je disais. C'est-à-dire que l'on doit les voter en CA d'établissement. Parce que même si elles sont statutaires, à moment donné, il faut que l'établissement les entérine et pas seulement le pôle. Le pôle les entérine en les prenant en charge budgétairement mais statutairement en CA, pour dire qu'elles sont rattachées aux charges de mission de l'établissement pour que l'on ne puisse pas avoir de problèmes, avec l'agent comptable, pour ne pas pouvoir les verser parce qu'elles n'ont pas été votées par le CA. Après c'est juste pour sécuriser.

M. le Président Eustase JANKY – Nous allons voter sur le PCA. Qui ne prend pas part au vote ? Mme FRANCOIS-HAUGRIN, vous avez une question ?

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (V/P Pôle Martinique) ou KIMBOO – Oui, juste une question. Du coup, est-ce qu'elles sont rajoutées ou pas, M. le Président ?

M. le Président Eustase JANKY – Non, elles ne sont pas rajoutées aujourd'hui.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (V/P Pôle Martinique) – Est-ce qu'elles le seront ou pas ?

M. le Président Eustase JANKY – Ce n'est pas prévu, il faut les faire remonter. Mme FRANCOIS-HAUGRIN. Désolé, j'ai pris en cours parce que j'ai dû m'absenter, je crois comprendre qu'on est sur les PCA. Effectivement sur la description concernant les charges de mission des pôles universitaires qui sont prévues dans les statuts. Juste pour dire que nous avons déjà eu à parler de ce point en conseil d'administration et du CAC également. Il avait été prévu, quand on revoyait le référentiel des annonces horaires, on en avait parlé, que l'on puisse faire des propositions concernant justement les besoins en encadrement ou en charge de missions diverses. L'ESPE était concernée par cela. Donc ce que je souhaiterais savoir, M. le Président, où vous en êtes ? Quelles sont les décisions ou les propositions qui sont faites pour que l'on puisse intégrer ou tout au moins, mettre en place le dialogue concernant l'ensemble de ces activités administratives qui ont été posées ? Au-delà même des charges de mission statutaires de pôle ?

M. Jack MOLINIE (Vice-président délégué à la répartition des moyens) – Nous sommes en pleine rediscussion. Parce que cela va dépendre beaucoup du CAC, avec les référentiels et de ce qui va rentrer dans le référentiel. Et donc pour tout ce qui s'agit de charges administratives, qui ne sont pas des chargés de missions. Il y a deux choses différentes : il y a des charges administratives, de pédagogie et autre, ou d'actions sur le pôle qui sont dans le référentiel. Les référentiels sont en rediscussion par les CAC, les CFVU qui vont faire remonter et le CAC, sur les charges de mission spécifique voté au titre statutaire, comme on dit par les pôles, c'est autre chose. Les référentiels sont en rediscussion pour l'instant au niveau du CAC.

M. le Président Eustase JANKY – M. MOLINIE, il y avait deux questions.

Mme KIMBOO – (inaudible) prochain CA proposé et les PCA des chargés de mission des VP serait positionné.

M. le Président Eustase JANKY – Il ne faut pas oublier que M. MOLINIE a bien dit qu'il faut faire passer au niveau du CA, mais le budget c'est le budget des pôles.

M. Jack MOLINIE (*Vice-président délégué à la répartition des moyens*) – Oui, les chargés de missions de pôle c'est le budget pôle et c'est entériner par le CA.

M. Michel GEOFFROY (*PR 971*) – Il faut préciser aussi qu'il faut une délibération du conseil de pôle, parce que cela aussi c'est écrit dans les statuts pour bien acter du fait que la charge de mission existe et que la personne en question occupe. Ce n'est qu'à ce moment-là que le conseil d'administration peut valider par l'agent comptable.

M. Jack MOLINIE (*Vice-président délégué à la répartition des moyens*) – Nous sommes d'accord.

Mme KIMBOO – ...sur la masse salariale de chaque pôle.

M. Jack MOLINIE (*Vice-président délégué à la répartition des moyens*) – Sur le budget fonctionnement. Comme d'habitude, nous en avons discuté au moment du dialogue de gestion. Je vous ai écrit que y compris sur les heures complémentaires, de faire attention, il sera octroyé par pôle après calcul, les heures complémentaires et la masse salariale, et qu'après, si vous dépassez ces heures complémentaires, on va les récupérer, puisqu'elles devraient arriver par de la formation continue ou autre, auquel cas on devrait le récupérer sous forme de fonctionnement. Donc peu importe quelle est le chiffre, je dis bien que le coût sera à prendre en masse salariale, peu importe l'établissement sait faire le chiffre. Donc vous passez la masse salariale, (*inaudible*) ponctionnez en fonctionnement, ce sera pris sur le fonctionnement du pôle, pas obligatoirement en masse salariale.

M. le Président Eustase JANKY – M. MOLINIE, nous allons avancer un peu. Nous allons passer au vote de ce PCA.

VOTE



Approbation des Primes pour charges administratives 2019	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	2
	Pour	25

Les PCA sont **adoptées à la majorité**.

Adopté.

M. le Président Eustase JANKY – Mme Cécile BERTIN, vous avez voté contre ? Très bien, nous passons au point suivant.

4e) NBI 2019

M. Bruno MALHEY (DGS) – De la même manière pour les nouvelles bonifications indiciaires (NBI) cette fois pour les agents administratifs, pour l'année 2019, il y a eu quelques ajouts par rapport à l'année précédente, notamment pour les infirmières qui y ont droit. Il y a aussi une prévision pour le futur, au contrôleur de gestion. Bien entendu, il est tenu compte de la création du DSIN en remplacement de l'ancien CRI qui sera évoqué plus tard.

M. le Président Eustase JANKY – Y a t-il des questions sur la NBI ? S'il n'y a pas de questions, nous passons au vote.

VOTE



Approbation de la NBI 2019	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	0
	Pour	27

La NBI 2019 est **adoptée à l'unanimité**.

M. le Président Eustase JANKY – Nous passons au point suivant. Mme LAPLAIGE, pour le plan de formation que vous connaissez bien.

4f) Plan de formation 2018/2019

Mme Charline LAPLAIGE-AURIAULT (Adjointe DRH Administration Générale) – Donc je vais vous présenter le plan de formation 2019 évoquant (*inaudible*) mis en place, formations qui vont être proposées suite à une enquête auprès des agents pour connaître les besoins. Il y aura une commission de formation qui se réunira pour évaluer les besoins de formation et essayer de réduire les coûts au maximum, à savoir en mutualisant les lieux de formations et même externaliser ces classes de formations avec d'autres établissements qui nous entourent à savoir la préfecture, le CNAM etc, qui sont prêts justement à nous mettre à disposition les places de formation et en échange à s'intégrer dans les formations que l'on peut organiser. Sur ce premier document, un rappel de la loi. Sur la nouvelle réglementation postérieure, et une décharge et le nombre de formation au cours de l'année.

M. le Président Eustase JANKY – Mme LAPLAIGE, je ne vous ai pas suivie. Est-ce que vous avez dit que les maîtres de conférences ne peuvent pas faire d'heure supplémentaire.

Mme Charline LAPLAIGE-AURIAULT (Adjointe DRH Administration Générale) – C'est précisé dans le texte. Cela a été mis en gras, sur le rappel de la réglementation, premier alinéa de l'article 03 13 59. « Au cours de cette formation, les maîtres de conférence sont déchargés d'un sixième du service d'enseignement mentionné au troisième alinéa de l'article 7 et ils ne peuvent pas bénéficier d'heures complémentaires. » 03 14 12

M. le Président Eustase JANKY – M. MOLINIE.

M. Jack MOLINIE (*Vice-président délégué à la répartition des moyens*) – Je rappelle qu'il ne s'agit que des maître de conférence stagiaire. Pour les maîtres de conférence, nous sommes en train de travailler sur une réponse aux besoins de formation tel qu'il est prévu pour tout travailleur de l'établissement. Donc pour l'instant il était plus facile de faire un calendrier avec les personnels BIATSS et la loi nous permettait de le faire sur les maître de conférence stagiaire, mais la loi nous dit que tout personnel a droit à une formation, auquel cas, nous sommes en train de travailler sur un plan de formation y compris pour les maître de conférence et professeurs qui sont dans l'établissement, PRAG et autres.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Je voudrais dire que je suis très heureuse pour les collègues qu'il y ait ces formations, parce que c'est vrai que cela manquait. Je regrette toutefois qu'on l'ait appris qu'en cours de route, ce qui nous a créé une petite difficulté. Je sais que j'ai été amenée à faire des demandes, j'attends des réponses, parce que c'est très compliqué quand c'est en cours d'année et qu'on apprend cela, cela oblige à tout défaire. Je tiens juste à le dire, ne croyez pas que, parce que certaines composantes ont peut-être (*inaudible*) corpus ou ce qu'on veut, mais quand des collègues ont déjà beaucoup d'heures complémentaires, et qu'on l'apprend en cours de route, on est en train de finir le premier semestre, il faut tout redéfaire. Je voudrais juste attirer l'attention et faire une demande par rapport à l'établissement. Je ne sais pas comment cela fonctionne au niveau de (*inaudible*) pour que l'on soit prévenu suffisamment à l'avance. Je sais bien qu'il y a beaucoup de choses. Je sais bien que la charge est lourde pour tout le monde, simplement si on pouvait avoir cette vigilance au niveau du droit, pour que l'on soit prévenu au début de l'année universitaire, pour ne pas que l'on se retrouve ainsi en cours d'année à devoir changer.

M. le Président Eustase JANKY – M. GERARDIN.

M. Jack MOLINIE (*Vice-président délégué à la répartition des moyens*) – Juste pour répondre à une chose. Il s'agit d'une décharge autorisée auquel cas si la personne ne la prend pas, elle a le droit de faire des heures complémentaires.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Excusez-moi, mais ce n'est pas exactement ce que j'ai lu dans le texte.

M. Jack MOLINIE (*Vice-président délégué à la répartition des moyens*) – Il n'y a pas une obligation de formation. Il ne peut pas y avoir une obligation de formation. Donc comme vous partez en formation, vous avez une décharge et le fait que vous ayez une décharge, vous n'avez pas droit aux heures complémentaires. Cela c'est la loi.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Cela veut donc dire que si le collègue prend une décharge à laquelle il a droit, puisqu'il est stagiaire, je ne peux pas dire à un collègue de ne pas faire son stage et donc il ne peut pas faire ses heures, n'ayant pas été prévenu...

M. Jack MOLINIE (*Vice-président délégué à la répartition des moyens*) – Ces heures complémentaires.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Oui, mais quand vous avez des collègues, comme chez nous, parce qu'on manque d'enseignant, qui sont à 100 heures complémentaires, vous imaginez ce que cela fait quand il faut leur enlever en plus, et vous ajoutez les heures complémentaires. Donc je dis simplement est-ce qu'il y a, au niveau de notre établissement, c'est une question que je pose, un système, une vigilance juridique, cela peut être un terme plus précis, qui pourrait nous tenir directement au courant et qu'on ne soit dans cette situation. Et je sais que c'est compliqué pour tout le monde.

M. le Président Eustase JANKY – M. GERARDIN.

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – Oui, nous avons suffisamment appelé de nos vœux sur une politique de formation de l'établissement et la veille fait partie de ce que vous évoquez, Mme Cécile BERTIN, nous avons eu l'occasion d'en discuter en CT formation, (*inaudible*) d'une évolution positive, c'est toujours mieux en cours de route que jamais.

M. le Président Eustase JANKY – Mme KIMBOO.

Mme Karine KIMBOO (BIATSS 972) – Je voulais savoir quel était le budget dédié pour 2019 au plan de formation, s'il vous plaît.

M. Vincent SUBITS (DAF Administration générale) – Au budget primitif, il y a 95 000 € de prévu.

M. le Président Eustase JANKY – C'est la première année où les maîtres de conférences ont droit à cette formation, les années suivantes, nous allons essayer d'être vigilants. Comme vous le savez pour l'année prochaine, il vous appartient dès le début de l'année, de donner des heures complémentaires à vos maîtres de conférence stagiaire. Donc c'est la première année, il peut y effectivement avoir un petit retard de l'administration centrale. Nous allons maintenant voter le plan de formation.

VOTE



Approbation du plan de formation 2019	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	1
	Contre	0
	Pour	26

Le plan de formation 2019 est adopté à la majorité.

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – J'avais voté pour en CT mais je m'abstiens là, parce que j'ai le chiffre là maintenant. Je ne l'avais pas en CT.

M. le Président Eustase JANKY – Je vous remercie.

4 g) Organigrammes des services

M. le Président Eustase JANKY – Le point suivant est un point à titre informatif. Vous avez sous les yeux quelques organigrammes qui ont été demandés de longue date dont celui de l'administration générale. Maintenant, il reste les organigrammes des composantes. Je demanderai au vice-président de pôle de faire diligence pour faire remonter ces organigrammes de composantes. Cela a été demandé mais il faudrait qu'on les ait. Vous avez les organigrammes ?

Mme – J'ai demandé à faire remonter l'information.

M. le Président Eustase JANKY – M. le DGS : l'organigramme du service patrimoine, de l'administration centrale, des ressources humaines ; c'est vrai que l'on n'a pas terminé non plus. Il s'agissait là juste d'une information.

Mme – Excusez-moi, M. le Président, dans l'organigramme de l'administration générale, je vois que l'agent comptable n'est pas relié à l'agence comptable, mais à l'administration générale.

M. le Président Eustase JANKY – Comment ?

Mme – (*inaudible*) administration générale.

M. Bruno MALHEY (DGS) – C'est juste une manière de faire apparaître l'indépendance de l'agent comptable, en tant qu'agent comptable, alors que le service s'inclut bien dans l'administration générale.

M. le Président Eustase JANKY – Très bien, nous passons aux affaires juridiques. M. le DGS.

5- AFFAIRES JURIDIQUES

5a) Convention Ambassade de France à Cuba

M. Bruno MALHEY (DGS) – C'est juste un avenant d'une convention cadre qui existe depuis de nombreuses années, l'ambassade de France à Cuba finançant un certain nombre de stages soit de doctorant soit d'un stage de Master, 3 au total dont c'est la reconduction pour l'année.

M. le Président Eustase JANKY – La convention existe, vous l'avez avec vous. Il y a juste l'avenant qui est là pour vous rappeler que l'Ambassade prend en charge trois bourses : 3000 €, 3000 € et 2000 €. Y a-t-il des questions sur cet avenant ? Mme FRANCOIS-HAUGRIN.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (V/P Pôle Martinique) – M. le Président, vous dites que c'est un avenant.

M. le Président Eustase JANKY – Oui.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (V/P Pôle Martinique) – Mais je ne vois pas marqué « avenant ».

M. le Président Eustase JANKY – M. le DGS, il faut l'écrire.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (V/P Pôle Martinique) – En fait on voit bien la convention, au titre de l'année 2017, qui a été signée par délégation par le Directeur général des services, et l'entité avec laquelle l'université conventionne. Ce n'est pas simplement pour marquer « avenant » mais la convention qu'on a là, est une convention de 2017. Peut-être y a-t-il une erreur sur le document qui nous a été transmis ?

M. Bruno MALHEY (DGS) – En fait c'est la pièce jointe d'un procès-verbal qui acte pour l'année à venir, mais c'est vrai que, vous avez raison, ce n'est pas rédigé de manière claire.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (V/P Pôle Martinique) – On ne peut pas voter sur le document puisque ce document c'est une convention qui est échue.

M. Bruno MALHEY (DGS) – Effectivement c'est plutôt une convention d'application qu'un avenant à une convention cadre.

M. le Président Eustase JANKY – Mme KIMBOO.

Mme Karine KIMBOO (BIATSS 972) – Donc vous nous demandez de voter sur un procès-verbal du conseil de pôle de Guadeloupe qui mentionne une convention avec Cuba de l'année 2017, c'est bien cela ?

M. le Président Eustase JANKY – Ce sont les actions dans le cadre de la mise en place de la convention tout simplement. La convention est signée. Mme BERTIN.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines) – Il y a marqué pour l'exercice 2017, c'est marqué dans l'article 3. Donc si cela a été refait avec ce document, on pourrait voter pas sur l'ancien mais le nouveau.

M. le Président Eustase JANKY – Mme GARNIER va arriver. Elle va faire le point sur cette convention qui relève de sa compétence. Nous allons passer au point suivant en attendant qu'elle arrive. M. le DGS.

5b) Modification de l'annexe des statuts de l'U.A.

M. Bruno MALHEY (DGS) – En fait, il y a deux points en un. L'un qui concerne la modification de l'annexe 2 des statuts qui est la suite logique de la création de la DSI lors notre dernier conseil d'administration et qui acte la disparition des services préexistants, à savoir les deux CRI et le STICE et du transfert des personnels mais aussi du matériel qui se rapportaient audit service, au sein de la DSIN. Ce qui permettra de faire des affectations pour chacune des personnes concernées.

M. le Président Eustase JANKY – Le deuxième point, M. le DGS.

M. Bruno MALHEY (DGS) – Le deuxième point, lui modifie l'annexe 4 sur les laboratoires et équipe de recherche, en actualisant cette annexe pour prendre en compte soit la disparition, le tableau il a été remis là, le précédent était un peu imprécis, soit en actualisant pour acter la suppression de certaines unités de recherche, soit la création de certains laboratoires, ou encore plus simplement le changement d'appellation.

M. le Président Eustase JANKY – Mme FRANCOIS-HAUGRIN.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (VP Pôle Martinique) – Je voudrais m'exprimer sur les deux points. Le premier point concerne la DSIN. J'ai déjà eu à m'exprimer là-dessus, M. le Président, sur la demande, dans le cadre de rééquilibrage et d'équité, de directions qui soient positionnées sur le pôle Martinique.

Là encore, je vous le redemande, puisque c'est une nouvelle direction qui est créée, vous m'aviez dit que vous alliez réfléchir entre temps. Je formule la demande que cette direction soit positionnée sur le pôle Martinique. J'avais également entendu qu'elle soit proche de l'administration générale de l'université mais c'est une direction des services numériques avec la technologie maintenant, il n'y a pas de difficulté que des directions soient positionnées sur l'un ou l'autre des pôles universitaires. D'autre part, ces directions quand elles sont repositionnées en centrale, comprennent des personnels qui émanent des pôles universitaires, puisque au départ ces services étaient polaires, il s'agissait donc des emplois dédiées au

pôle universitaire qui sont basculés en centrale. Si on poursuit la logique, le central étant positionné sur le pôle Guadeloupe, donc les postes sont positionnés sur le pôle Guadeloupe, tout nouveau personnel, qui va recevoir son nouvel arrêté d'affectation, peut se voir proposer peut-être même imposer, de changer le lieu d'exercice de son activité, donc c'est une véritable inquiétude. Là, c'est pour la première modification qui est demandé.

Concernant la modification de l'annexe 4, concernant les laboratoires de recherche, je m'étais déjà exprimé au précédent conseil d'administration de septembre. Je vois également que, concernant la création du laboratoire L3-MA qui est positionnée. Je vous rappelle que ce laboratoire, en dépit de ce qui a été dit, n'a pas suivi les circuits de validation des instances par l'université d'une part. D'autre part il y a une réunion qui a été mise en place et le porteur de projet a bien indiqué qu'elle n'a jamais demandé à ce que le projet initial qui s'appelait BIO2M et qui résultait de la fusion des groupe L3-LA et Biosphère, il n'y a qu'un seul porteur de projet, qui n'a jamais demandé à ce que le projet soit modifié et soit transmis au ministère, comme cela a été dit.

Je vous dis très clairement, M. le Président, le positionnement dans les statuts de l'université du laboratoire L3-MA est illégal.

M. le Président Eustase JANKY – Bien, le premier point c'était une information, pour le deuxième, nous allons passer au vote. Je voulais tout de même dire deux mots sur le DSIN avant de passer la parole à l'administrateur provisoire qui est M. PORTECOP. J'aimerais dire qu'il ne faut pas créer un nouveau service et recréer les mêmes choses qui étaient là jusqu'à maintenant c'est-à-dire moitié-moitié, et pour laquelle on nous a dit que c'est une erreur. D'ailleurs un audit a été fait, qui a été réalisé sur les deux territoires, et si on fait un audit, il faut en tenir compte. Personnellement, je n'ai pas l'intention de mettre moitié-moitié sur les pôles. Il y a un service qui est en central, il y a des agents qui sont sur le pôle sur le pôle Martinique d'autres sur le pôle Guadeloupe, indifféremment je n'ai pas mis un nombre précis d'agents sur un territoire, un directeur sera nommé à partir du 17 décembre, qui est actuellement administrateur provisoire localisé en Martinique. Pour ma part, je ne vois aucun problème. Je ne veux absolument pas que l'administrateur reproduise le schéma avec d'un côté Martinique, d'un autre côté la Guadeloupe. C'est fini, nous n'allons plus dans ce sens. Si c'est ainsi, ce service ne servira à rien et nous nous retrouverons dans le cas précédent. M. PORTECOP.

M. Olivier PORTECOP (*Administrateur provisoire DSIN*) – Je vous remercie M. le Président de me donner la parole. Quelque part, vous avez presque tout dit, à savoir que oui, je suis basé en Martinique, et je m'efforce d'assurer l'unité de ce nouveau service par une présence régulière sur les deux territoires. C'est un fonctionnement qui aujourd'hui est en cours de stabilisation, je parle de l'organisation générale, c'est un nouveau défi qui est lancé à l'ensemble des personnels qui intègrent cette structure, si le changement peut parfois être vécu comme douloureux par certains, la très grande majorité se donne déjà beaucoup pour mettre cette nouvelle structure sur de bons rails et je les en remercie.

Donc les évolutions que nous avons appelées de nos vœux ont pu être mentionnées au précédent conseil d'administration, sur la façon de faire, de qualité perçue des usagers qui devra évoluer, sont des batailles que j'ai d'ores et déjà encochées, et je serai heureux de pouvoir assez rapidement disposer des premiers fruits. Je vous remercie.

M. le Président Eustase JANKY – Mme Cécile BERTIN.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Je vous remercie M. le Président. Je ne sais pas si cela répond à la question posée. Je me permets de redire simplement quelque chose. J'ai été amenée à parler de rattrapage, d'équilibrage, vous savez bien que, pour le bien de l'établissement, qu'il y avait une demande de rééquilibrage qui a été formulée par le pôle Martinique, en demandant qu'il y ait en effet un repositionnement de certaines directions en Martinique, ce qui ne veut pas dire que la direction ne travaille pas pour tout le monde, nous sommes bien d'accord. Quel que soit

l'endroit où c'est, nous sommes un seul établissement et nous travaillons pour l'ensemble de l'établissement. Simplement nous en avons discuté ce matin, simplement il s'agit de réfléchir à un rééquilibrage des différents éléments, que ce soit des éléments financiers ou des éléments de directions.

M. le Président Eustase JANKY – Mme Cécile BERTIN, je vais vous répondre. Quand le rééquilibrage ne se faisait pas dans votre sens, vous êtes montés au créneau, politiquement parlant. Maintenant que l'équilibrage peut se faire, et c'est le directeur qui va s'en charger, dans un cadre concerté pour que ce service soit véritablement un service central, cela vous pose problème parce que peut-être il y aura un agent de plus en Guadeloupe, tout en sachant que c'est un service commun, qui fonctionne pour l'ensemble de l'université. Je ne comprends pas le rééquilibrage que vous demandez. Cela veut dire que je reproduis la même chose qu'antérieurement. Je mets un service en Martinique avec quelques personnes et je vais mettre le même nombre de personnes en Guadeloupe !

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – M. le Président, je ne faisais que vous relire un document avec des éléments qui nous avaient été transmis par le conseil de pôle, qui faisait cette demande. J'ai eu l'impression tout à l'heure qu'on ne répondait pas tout à fait à la question qui était posée par Mme FRANCOIS-HAUGRIN puisqu'il est très important que nous puissions parler et être au courant, et bien être conscients de ce qui avait été demandé par nous tous. Il ne s'agit pas pour moi, comme certains voudraient le faire entendre, que certains prendraient la parole quand c'est pour leur intérêt et pas le reste. Je pense que nous travaillons tous pour l'intérêt de notre université et pour son intérêt il est important de dialoguer, d'être au courant des demandes des uns et des autres.

M. le Président Eustase JANKY – M. MOLINIE.

M. Jack MOLINIE (*Vice-président délégué à la répartition des moyens*) – Je pense que dans le cadre de l'équilibrage, il vaut mieux que le directeur ait une extraterritorialité, cela évitera de compter sur un pôle ou un territoire parce que si on compte le nombre d'emplois de la DSIN qui serait sur le territoire de Martinique et le nombre qui serait sur le territoire de la Guadeloupe, on pourrait penser qu'il y a un déséquilibre qui serait au désavantage de la Guadeloupe. Donc pour éviter que l'on rentre dans ce jeu où les services communs de l'établissement devraient aussi être en rééquilibrage, on risque d'aller très loin. Evitons de rentrer dans ce cadre-là, un service de l'établissement reste un service de l'établissement. Le directeur, je rappelle, son poste a été fourni par l'administration centrale, auquel cas il est en extra-territorialité. On peut considérer également que l'administration centrale se trouve à Roseau puisqu'elle travaille à la fois pour le territoire de la Guadeloupe et pour le territoire de la Martinique. Donc les directions de services, avoir un directeur de service de plus par ci ou par là... Si on parle d'une administration centrale soit le Président peut travailler avec ses directeurs de service et qu'ils peuvent participer aux réunions permanentes, puisque je rappelle que le DGS conduit des réunions quasi hebdomadaires de ses services, pour avoir le pouls de son établissement, donc je trouve cela sain que l'établissement ait une structure centrale et non territorialisée. L'histoire a voulu que le siège soit placé et l'administration centrale soit placée en Guadeloupe. Mais comme à chaque fois, on a tendance à croire, que finalement c'est à l'avantage de celui chez qui cela se retrouve. Souvent c'est à son désavantage parce que finalement il n'arrive pas à se développer, cela a été le cas du pôle Guadeloupe par proximité d'administration centrale.

M. le Président Eustase JANKY – Bien, nous allons voter sur ce point. Mme KIMBOO, dernière question.

Mme Karine KIMBOO (*BIATSS 972*) – Oui, j'ai besoin de comprendre, M. le Président, les éléments qui ont été donnés tout à l'heure pour l'annexe 4. Concernant les documents qui ont été envoyés pour le conseil d'administration de ce jour, il y a une différence parce qu'il manque deux laboratoires : l'INSERM et le VPCF1. Pourriez-vous m'éclairer ? Ces deux documents-là ne réapparaissent pas dans le document

qui nous a été distribué à l'instant. Je vois sur l'INSERM, une nouvelle appellation. Pour le VPCF1, j'aimerais savoir de quoi il s'agit car je ne connais absolument pas ce sigle.

M. Bruno MALHEY (DGS) – L'UMR INSERM a été enlevé parce que cela ne relevait pas de l'UA... c'était plutôt une UMR UA donc il n'avait pas à y figurer. Je vais vous redonner le nom du laboratoire. Ensuite VPCME, je n'ai pas retrouvé dans l'actualité, je suis allé vérifier, du site de l'UA.

M. CESAIRE (Doyen Faculté de Médecine) – Pour le VPCME, il s'agit de l'équipe avec une habileté cardio-vasculaire, c'est une équipe nouvellement créée dont le directeur est (*inaudible*).

M. Bruno MALHEY (DGS) – Il faut bien l'inclure dans le tableau alors ? Parce qu'on n'en a pas trouvé de trace.

M. le Président Eustase JANKY – Je pense que ce document va être repris. On va reprendre le document car il n'est pas complet. Mme FRANCOIS-HAUGRIN.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (V/P Pôle Martinique) – Concernant la dernière intervention de M. MOLINIE sur le poste d'administrateur avec extra-territorialité du poste, vous allez m'éclairer mais s'agit-il bien du poste qui a été donné par la faculté LSH, donc pris à l'époque de la Martinique, pour positionner un agent du CRI à l'époque de la Martinique. Ce poste a été demandé en redéploiement au niveau des services administratifs du pôle Martinique pour avoir un personnel aux instances. Cela a été demandé, la décision a été favorable en CTS (Comité Technique Spécial) et en CP (Conseil de Pôle), en CT également, ensuite nous avons appris que le poste était rehaussé pour justement permettre à l'administration de positionner le futur directeur de la DSIN parce qu'il y avait la DSIN qui était passé par là entretemps et que c'était un service central. S'agit-il bien de ce poste ?

M. le Président Eustase JANKY – Mme LAPLAIGE.

Mme Charline LAPLAIGE-AURIAULT (Adjointe DRH Administration Générale) – Il me semble que oui.

(Interventions hors micros)

M. Jack MOLINIE (Vice-président délégué à la répartition des moyens) – Le poste a été affecté où ? Parce que j'ai un problème. Le poste a été pris ou est-ce qu'il était affecté au CRI, ou est-ce qu'il n'était pas affecté au CRI ? Cela c'est toute la question. Les postes qui n'ont pas été affectés au CRI sont affectés de fait, c'est ce qu'on a voté au conseil d'administration et au ce qu'on a voté tout à l'heure, sont affectés de fait à la DSIN. Donc si ce poste est affecté au CRI, comme l'ensemble des postes informatiques, je rappelle y compris les ESPE. On n'a pas demandé aux ESPE s'ils avaient un poste, on les a affectés au CRI. Si les postes informatiques sont affectés au CRI, auquel cas ils sont affectés à la DSIN.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (V/P Pôle Martinique) – Je demandais si c'était bien cela. J'ai posé une question précise. Mme LAPLAIGE m'a répondu, il s'agit bien du poste qui était initialement à la faculté LSH qui est passé au CRI. Mais j'ai posé la question, on m'a dit oui.

M. Jack MOLINIE (Vice-président délégué à la répartition des moyens) – Non, pas à la LSH.

Mme Charline LAPLAIGE-AURIAULT (Adjointe DRH Administration Générale) – C'est un poste qui était à la DSIN, enfin au CRI Martinique qui était vacant et après l'historique de l'emplacement du poste avant, je ne l'ai pas.

M. le Président Eustase JANKY – M. PORTECOP.

M. Olivier PORTECOP (*Administrateur provisoire DSIN*) – Alors le poste était au CRI de la Martinique, sachant que le CRI de la Martinique s'est constitué par ces quinze ou vingt années d'existence par la prise en compte de postes fournis par les facultés de l'université diverses, par les services communs et autres, mais il y a quelques décennies.

M. le Président Eustase JANKY – Pour ma part, je pense que cette question n'a pas lieu d'être parce que, en réalité les CRI se sont constitués sur les pôles. C'est le personnel des pôles qui a été pris pour constituer les CRI au niveau de chaque pôle. M. GERARDIN, puis nous arrêtons la discussion et nous passons au vote.

M. Frédéric GERARDIN (*BIATSS 971*) – Je voudrais dire qu'on était sur une modification statutaire. Cependant moi je réclame que l'on parle du poste parce : premièrement, la loi ne donne pas de moyen pour l'extra-territorialité. Il dit c'est réparti entre les deux pôles. Donc il va bien falloir que l'on se pense en CA quelle part on donne aux services communs et au central, qui répondent à la logique de la loi. Je pense qu'il faut proposer en CT, une retenue à la source au prorata des critères de la loi.

M. le Président Eustase JANKY – J'ai bien entendu M. GERARDIN. Je pense que l'on reprendra cette discussion lors d'un CT dans une prochaine rencontre. Nous allons arrêter la discussion afin de passer au vote concernant la DSIN, l'intégration des CRI au niveau de la DSIN.

VOTE



Approbation de l'intégration des 2 CRI à la DSIN	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	0
	Contre	6
	Pour	21

L'intégration des CRI à la DSIN est adoptée à la majorité.

M. le Président Eustase JANKY – Nous passons au point suivant.

6- AFFAIRES PEDAGOGIQUES

6a) *Approbation d'un projet de formation et de sa demande de subvention*

M. le Président Eustase JANKY – En fait, c'est une formation qui a été demandée par le pôle Guadeloupe.

M. Michel GEOFFROY (*VP CA*) – C'est un appel à projet auquel a répondu l'unité de Guadeloupe. C'est la grande école du numérique. Il a été labellisé en ce sens. Le ministère doit lui verser une subvention de 50 000€, Pôle emploi 42 000 € et à ce titre il faut une autorisation du CA pour que ces sommes soient versées à l'IUT pour l'opération que puisse s'effectuer.

M. le Président Eustase JANKY – Très bien, Mme KIMBOO.

Mme Karine KIMBOO (BIATSS 972) – J'ai une question. Quand la CFVU a-t-elle été saisie de ce dossier en matière de formation ?

M. Michel GEOFFROY (VPCA) – le dossier a été visé en CFVU, en conseil de pôle et maintenant il arrive au conseil d'administration.

Mme Karine KIMBOO (BIATSS 972) – (*inaudible*) soumise au conseil d'administration.

M. le Président Eustase JANKY – Nous allons voter sur la mise en place de cette formation.

VOTE



Approbation de la formation de la grande école du numérique et de la subvention	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	6
	Contre	0
	Pour	21

La formation de la grande école du numérique est adoptée à la majorité.

M. le Président Eustase JANKY – Allons au point suivant, avec M. GEOFFROY.

6b) Autorisation de cumul pour les formations en apprentissage

M. Michel GEOFFROY (PR 971) – Les formations en apprentissage se développent de plus en plus à l'université. Les collègues sont soumis, comme tous les autres collègues qui interviennent en apprentissage, à un plafonnement des heures complémentaires, comme cela a décidé en conseil académique et en conseil d'administration. Ils souhaitent pouvoir obtenir des autorisations de cumul du Président pour effectuer des enseignements dans des formations en apprentissage qui sont financées par les centres de formation d'apprentis, à part les CFA.

En clair ce sont des formations de l'UA qui sont accréditées par le ministère mais qui sont subventionnées par les CFA, puisqu'ils sont en apprentissage. Il y a cette possibilité d'être rémunéré au taux des heures complémentaires directement par le CFA. Donc c'est une autorisation de cumul et le Président a souhaité solliciter l'avis des administrateurs sur ce point.

M. le Président Eustase JANKY – Mme KIMBOO.

Mme Karine KIMBOO (BIATSS 972) – Si je comprends bien, les enseignants interviennent en apprentissage pour des formations délivrées par l'université et donc il nous est demandé des autorisations de cumul pour des missions d'enseignement qui normalement devraient figurer dans leur fiche de service.

M. Michel GEOFFROY (VP CA) – Alors, normalement dans leur fiche de service. Pas forcément normalement puisque la loi n'interdit pas de faire du cumul puisque c'est un organisme extérieur qui finance la formation. Mais effectivement, une fois que le taux d'heures complémentaires validées par l'instance où nous nous trouvons, est atteint, cela pose un problème. Deuxièmement, est-ce qu'on a intérêt à multiplier les heures complémentaires, alors qu'il y a un organisme extérieur qui peut financer nos propres formations. C'est donc la question qui est posée ici. Puisqu'il est entendu que les enseignements font leur service statutaire avant de pouvoir bénéficier d'un quelconque cumul ans ces conditions-là, c'est évident.

M. le Président Eustase JANKY – Mme KIMBOO.

Mme Karine KIMBOO (BIATSS 972) – Ce qui me dérange, c'est qu'on donne une autorisation de cumul, ou vous, M le Président en tant qu'employeur, pour un travail qui se fait au niveau de l'université. Moi, cela me pose un problème juridique. Je ne sais pas si c'est très réglementaire d'avoir une autorisation de cumul pour un même établissement, une même entité.

Le deuxième point c'est que l'on est dans une formation d'apprentissage, avec un diplôme délivré par l'université. Il me semble fondamental que, indépendamment des heures complémentaires ce que je conçois parfaitement, que les enseignements de nos diplômés soient dans les fiches de nos services, à charge peut être pour les CFA, de reverser la quotité de volume que représente ces formations, au niveau établissement, pour compenser justement, ces heures complémentaires.

M. Michel GEOFFROY (VP CA) – Cela ne règle pas le plafond des heures complémentaires puisqu'une fois que l'on a atteint le plafond, on ne peut plus enseigner donc les étudiants n'ont plus personne devant eux. Cela c'est le premier point. L'université de Toulouse qui est spécialiste en la matière d'apprentissage, qui est très avancée dans ce domaine, procède de la sorte. On n'a pas trouvé, au niveau du service juridique, de contre-indication légale, à ce dispositif. Donc à priori, cela veut dire qu'il est autorisé par la loi. De toute façon, nous avons deux représentants directeurs, donc cela c'est le contrôle de légalité. Quel que soit le vote ici, si jamais il était favorable, j'imagine bien que le contrôle de légalité sera effectué et si ce n'est pas possible, le vote sera rendu caduc. Mais cela se fait ailleurs.

Mme Karine KIMBOO (BIATSS 972) – (*inaudible*) administratif, effectivement. La deuxième question concerne le taux de rémunération des CFA. Est-ce que nous sommes dans les taux de rémunération que l'université pratiquerait si on était dans les heures complémentaires. Quel contrôle avons-nous avec les CFA pour vérifier que nous sommes dans les clous concernant les rémunérations ?

M. Michel GEOFFROY (PR 971) – Je crois que chaque CFA, suivant les formations, a des taux qui lui sont propres, en revanche le conseil d'administration est tout à fait libre de cadrer cette mesure si jamais il y a un vote favorable en mettant peut-être un plafonnement dans les taux de rémunération, par rapport à une marge que nous appliquons, nous. Parfois, je pense qu'ils sont sensiblement les mêmes. Vous avez raison, parfois le taux des CFA sont supérieurs au taux de l'université, cela dépend des CFA, cela dépend des formations.

M. le Président Eustase JANKY – M. GERARDIN.

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – Peut être que cela pourrait être examiné en CAC. Pour ma part, je n'ai pas de visibilité sur les conventions avec les CFA. Je ne sais pas combien il y en a. Je ne sais pas combien de formations ? Au conseil d'administration, nous n'avons pas ces éléments-là, je ne les ai pas du tout. Sinon la mécanique, je la comprends bien : (*inaudible*) employeur (*inaudible*) faire des heures à l'extérieur, (*inaudible*) comme le rectorat (*inaudible*). Il faut un volume horaire.

M. le Président Eustase JANKY – Je comprends les questions, ce sont de vraies questions. Je vais donner des informations concernant le nombre d'heures complémentaires acceptées. Nous n'acceptons que la moitié du service des enseignants à l'université. Il ne faut pas dépasser la moitié du service. Il faut que ce soit très clair. La deuxième chose, si effectivement ce montage pouvait être fait sans qu'il y ait de problème sur le plan déontologique et juridique, il n'y a pas de souci, cela permettrait de régler ces heures complémentaires, sinon il faut payer les heures complémentaires. Concernant le taux horaire à appliquer, je pense que cela ne devrait pas trop dépasser le taux horaire effectué au niveau de l'établissement. Si vraiment, il y a un dérapage, il faudrait que l'on recadre ce taux. Mme FRANCOIS-HAUGRIN.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pôle Martinique*) – Au vu de l'ensemble des interrogations que nous avons, ne serait-il pas plus sage de prendre le temps, justement d'apporter toute ces réponses qui sont importantes, avant de se positionner en conseil d'administration.

M. le Président Eustase JANKY – M DELACOURT.

M. Philippe DELACOURT (représentant Recteur de Guadeloupe) – Juste pour donner un point d'éclaircissement juridique, dans le prolongement des propos de M. GEOFFROY. On distingue bien qu'il y a deux types d'autorisation : des autorisations de cumul d'emploi et des autorisations de cumul de rémunération. Donc là, ce n'est pas une autorisation de cumul d'emploi puisque l'employeur, en termes de fonctionnalité, l'enseignant est toujours dans la même structure et il a une rémunération qui lui est versée par un autre organisme.

Sur le principe, on comprend la mécanique, après il y a des pratiques différentes en fonction des CFA. Vous savez qu'un certain nombre de CFA ont arrêté un certain volume horaire par personne prise en charge dans les formations en apprentissage ou en alternance, qui tourne autour de 8 € en moyenne de l'horaire. Après se pose les questions suivantes : est-ce que ce sont des formations qui reçoivent exclusivement des étudiants en formation en alternance ou en apprentissage, ou en public mixte ? Puisque quelque fois vous pouvez avoir ce genre de mixité de public.

Donc la problématique que vous avez c'est soit vous avez un CFA qui vous finance l'étudiant avec un coût global de formation. Si jamais il devait rémunérer directement un enseignant qui diminuerait la prestation de coût payant d'un étudiant et le solde est nul au niveau de l'université. Il faut simplement qu'il passe par la masse salariale, c'est plus une imputabilité interne à l'établissement et c'est totalement neutre. S'il paie, j'allais dire non plus les étudiants, je ne sais pas si je suis clair.

C'est plus une mécanique de financement, mais le CFA paiera toujours la même somme, l'établissement recevra la même somme, que cela soit versé dans l'établissement pour qu'il rémunère les enseignants en heures complémentaires ou que ce soit le CFA qui paie directement l'enseignant. De toute façon, le coût pour le CFA est le même et pour l'université la recette est la même, simplement c'est neutre. Après ce mécanisme a cette importance que dans un établissement, que vous avez-vous même un CFA. Alors vous savez qu'il y a une réforme qui a commencé à être mis en œuvre, où l'opérateur bien évidemment c'est la région avec les professionnels. Donc ce vote de principe, après réclame un calcul de mise en œuvre, et de voir comment, vis à vis des enseignants, cela impacte effectivement les heures complémentaires qui lui sont versés, qui sont les mêmes.

M. le Président Eustase JANKY – Dernière question.

Mme Karine KIMBOO (*BIATSS 972*) – Je suppose que pour être rémunéré par un CFA, un enseignant aura un contrat. Cela veut dire que derrière il faudra faire une demande d'autorisation de cumul pour un diplôme qui est délivré par l'université.

M. Philippe DELACOURT (représentant Recteur de Guadeloupe) – Alors il faut bien séparer les deux choses. Le maître d'ouvrage de l'apprentissage c'est l'unité d'apprentissage UA ou CFA peu importe. Après il y a un opérateur de formation. Donc l'enseignement peut très bien élarger dans les deux choses sachant que c'est là où il y a la difficulté. Quand vous êtes avec des publics mixtes, le montage commence à devenir byzantin. Peut-être qu'un certain nombre d'enseignants, en fonction du nombre d'étudiants qui va être pris en charge dans cette formation en alternance, va être payé par le CFA, d'autre par l'université. Sachant que l'enseignant reçoit toujours la même somme.

Mme Karine KIMBOO (BIATSS 972) – Est-ce que cela ne revient pas à déléguer un service d'enseignement à un service de formation, chose qui est strictement interdite.

M. Philippe DELACOURT (représentant Recteur de Guadeloupe) – Absolument, vous avez raison mais encore une fois l'enseignant, est une personne physique qui reste identique. Vous ne payez pas un organisme de formation pour qu'il vienne chez vous, c'est cela qui est interdit.

M. le Président Eustase JANKY – Mme FRANCOIS-HAUGRIN.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (V/P Pôle Martinique) – C'est quand même une question importante quand vous dites que l'enseignant reçoit la même somme. On n'a aucune certitude. Donc cela veut dire que l'on peut se retrouver avec des émoluments qui sont différents. D'un enseignant à l'autre pour la même formation, selon qu'il soit rémunéré par l'université ou par le CFA. Si je vous le dis, Monsieur, c'est parce que nous avons déjà observé ce cas à l'université. C'est sur des bases concrètes.

M. Philippe DELACOURT (représentant Recteur de Guadeloupe) – Encore une fois ce ne sont que des points d'éclairage. Je ne rentre pas dans un débat d'administrateur. Généralement ceux qui le mettent en pratique, c'est un peu le principe inverse, c'est l'enseignant qui a une rémunération supérieure versée par celle de l'université, dans le cadre de la formation continue. Généralement quand on passe par ce stratagème qui verse directement aux enseignants, c'est pour, non pas obtenir la même chose, parce que, encore une fois le montage est très complexe pour un intérêt moindre, c'est pour qu'il y ait intéressement pour les formations en alternance et en apprentissage.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (V/P Pôle Martinique) – Encore faudrait-il que le conseil d'administration statue dessus. Vous voyez là, nous n'avons rien comme élément, on ne sait, tout est possible.

M. le Président Eustase JANKY – M. GEOFFROY une réponse et ensuite nous continuons.

M. Michel GEOFFROY (VP CA) – Non, non.

M. le Président Eustase JANKY – Bien, il faudrait que nous votions sur l'autorisation de cumul. Il vous appartient maintenant de verrouiller le système. Nous allons voter sur l'autorisation de cumul en sachant que l'université se donne les moyens pour verrouiller le système pour ne pas qu'il y ait de dérapage. On va vérifier la partie juridique et concernant le taux horaire, là aussi nous ferons attention à celui-ci.

VOTE



Approbation des autorisations de cumul pour les formations en apprentissage	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention	3
	Contre	7
	Pour	17

L'autorisation de cumul pour les formations en apprentissage est adoptée à la majorité.

M. le Président Eustase JANKY – Mme Cécile BERTIN.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Simplement je veux dire que, que vous m'aviez me donner la parole et je l'ai laissée à Monsieur. Lorsque j'ai redemandé la parole, on ne me l'a pas donné. Je sais que cela se passe très souvent dans ce conseil d'administration. Je ne prends pas du tout ombrage, je voulais juste dire simplement que, comme l'a fait M. GERARDIN, qu'après le vote, je vais motiver mon vote parce que je n'ai pas pu m'exprimer avant. Je veux simplement dire que je regrette, je pense que c'est très important pour notre établissement, ce genre d'association, nous en avons besoin et que je regrette que nous ayons voté sans avoir tous les éléments nécessaires pour être certains que cela va fonctionner le mieux possible. Parce que c'est lorsqu'il y aura beaucoup de zones d'ombre qu'il y aura des difficultés après et je souhaitais qu'on les voit un petit peu avant, pour que les choses soient plus claires.

En tout cas, je vous remercie, Monsieur, pour ces éléments d'éclairage, puisque je n'y connais rien et j'ai besoin des éléments d'éclairage, mais il me semble que c'était encore assez flou.

M. le Président Eustase JANKY – Nous passons aux questions diverses.

7- QUESTIONS DIVERSES

M. le Président Eustase JANKY – Une question diverse, les suites de l'inspection de l'IGAENR. Cette question a été posée à plusieurs reprises. Je ne sais pas quelles sont les attentes de la personne qui pose la question à plusieurs reprises. Il faut savoir que je n'ai reçu aucun courrier du ministère me disant que je peux diffuser ce document. Je le répète, je n'ai reçu aucun document du ministère pour diffuser cette information. Par contre, si vous souhaitez avoir des extraits, des conclusions de ce document, je peux vous faire parvenir la conclusion du document, avec l'accord du ministère.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Je vous remercie, M. le Président, c'est ce que je crois que d'autres personnes également dans ce conseil d'administration l'avaient demandé. Simplement puisque nous sommes le conseil d'administration pour être au courant, si on peut connaître en effet les conclusions, je pense que c'est important pour nous tous, pour essayer de nous projeter dans l'avenir, de voir ce que l'on peut améliorer. C'est pour cela que je me permettais de vous demander.

M. le Président Eustase JANKY – Mme FRANCOIS-HAUGRIN.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pôle Martinique*) – Pour que je comprenne bien, le ministère vous a demandé de ne pas diffuser ce document et vous allez lui demander l'autorisation de diffuser des extraits et une conclusion ; ou le ministère ne vous a rien dit et vous allez lui proposer de diffuser des extraits ou une conclusion. Si c'est le deuxième cas, vous pouvez simplement demander au ministère si vous pouvez déposer la totalité du document, si c'est la deuxième hypothèse. Première hypothèse : le ministère ne vous a pas dit de ne pas le diffuser donc vous demandez l'autorisation au ministère de diffuser des extraits et la conclusion. Est-ce que l'on est dans ce cas-là ?

M. le Président Eustase JANKY – Je vais demander l'autorisation au ministère de diffuser la conclusion du document.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pôle Martinique*) – J'ai posé une question claire M. le Président. Est-ce que le ministère a demandé à ce que le document ne soit pas diffusé ?

M. le Président Eustase JANKY – Je n'ai pas reçu d'information du ministère disant qu'il faut diffuser l'information. Quand le ministère envoie un document et dit « vous pouvez diffuser », il demande formellement de diffuser l'information. Il ne l'a pas dit. M. ALICE.

M. Jean ALICE (*Personnalité extérieure 971*) – Je peux en partie répondre, j'ai été plusieurs fois inspecté par l'administration centrale. C'est un document interne qu'on ne diffuse pas, sauf autorisation demandée. On peut demander est-ce qu'on peut transmettre au conseil d'administration certaines informations. Alors à ce moment-là, il est répondu oui ou non. C'est un principe quand l'inspection générale passe dans des services, c'est adressé au chef de service. Par principe, on ne communique pas sur ce document, sauf si cela est stipulé dans le document. C'est pour cela que M. le Président a dit qu'il demandera à ce que tout ou partie soit communiquer aux membres du CA. C'est simple, c'est une pratique administrative.

M. le Président Eustase JANKY – Quelle est votre question, Mme Cécile BERTIN ?

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – C'était une question que j'avais posée au mois de septembre. Au mois de septembre, j'ai reçu un document que vous nous avez envoyé par rapport à, je ne me rappelle plus exactement la formule, la délégation des pouvoirs de police et d'ordre. J'aimerais comprendre pourquoi nous avons reçu ce document le 11 septembre je crois. J'ai été très surprise donc si vous pouviez nous en dire quelques mots.

M. le Président Eustase JANKY – M. GEOFFROY.

M. Michel GEOFFROY (*VP CA*) – M. le Président, je ne peux pas répondre sur les choix que tu opères mais en revanche je peux dire qu'il s'agit des articles du code de l'éducation et c'est une pratique fréquente dans la plupart des universités françaises, les présidents délèguent ce maintien de l'ordre au sein de l'établissement à des vice-présidents. C'est écrit ainsi dans les textes, c'est une possibilité fournie par le code de l'éducation, donc par la loi et cela se fait dans la plupart des universités françaises. Il suffit d'aller sur internet pour le chercher et vous verrez qu'il y a pléthore de délégations en ce sens dans les grandes universités et les moins grandes d'ailleurs. C'est une disposition réglementaire.

M. le Président Eustase JANKY – Mme FRANCOIS-HAUGRIN.

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (*V/P Pôle Martinique*) – Effectivement c'est une délégation qui a déjà été attribuée sur le pôle Martinique. Pourquoi cette délégation a-t-elle été modifiée, sans concertation justement avec le pôle ? On parle de concertation... J'ai entendu que le pôle Martinique n'est pas dans la concertation mais en tout état de cause, quand on a une délégation qui arrive sans que

l'on en ait entendu parler précédemment. Donc on enlève des délégations, on en donne à d'autres personnes, sans qu'il y ait de concertation. C'est prévu dans les statuts. L'article 9 des statuts : « Le vice-président de pôle est l'interlocuteur du président pour toutes les questions concernant le pôle ».

M. Michel GEOFFROY (VP CA) – Mme FRANCOIS-HAUGRIN, je crois qu'on ne parle pas de la même chose. Vous me parlez d'un pouvoir peut-être d'une capacité à déposer plainte, de police, je ne sais pas, mais sûrement pas de maintien de l'ordre. Le Président n'avait donné aucune délégation de pouvoir. C'est une délégation de pouvoir, ce n'est pas de signature en termes de maintien de l'ordre, c'est la première fois qu'il le fait. Donc personne, ni vous, ni le VP Pôle Guadeloupe n'avait cette délégation de pouvoir jusqu'à ce qu'elle soit donnée au Professeur Philippe JOSEPH et à Monsieur Jack MOLINIE, puisqu'il est prévu aussi dans les textes qu'il faut deux noms. Il s'agit d'une délégation de pouvoir sur l'ensemble de l'université, donc M. Philippe JOSEPH a cette délégation aussi bien pour le pôle Martinique que pour le pôle Guadeloupe, il en est de même pour M. MOLINIE qui lorsque M. JOSEPH n'est pas disponible, prend le relais. C'est une délégation qui n'existait pas donc vous ne pouviez pas l'avoir, donc on n'a pas pu vous la retirer, Mme FRANCOIS-HAUGRIN.

M. le Président Eustase JANKY – Nous allons continuer. Mme Cécile BERTIN, vous allez pouvoir préciser votre question.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Je rappelle que c'est une question que j'avais déjà posée la dernière fois. C'est en lien, un petit peu peut-être. Nous attendions donc une réponse du ministère le 11 septembre, mais nous n'avons pas eu de réponse du CNESER. Il y avait une délégation qui avait été donné à des collègues pour ce qui est de l'ordre. Mais le 18 nous avons eu une réponse du CNESER, mais on avait juste un résultat comme ça, on ne sait pas exactement ce qu'il en est. Etant donné que cela concerne notre établissement, on en a parlé tout à l'heure, c'est quelque chose qui a quand même secoué notre établissement, qui a laissé des traces qu'on le veuille ou non, surtout financière, encore à l'heure actuelle. Donc c'était pour savoir. Je suis surprise que, dans notre établissement, il n'y ait eu aucune communication officielle sur ce point pour que tout le monde soit tenu au courant et que l'on puisse laisser les vieux éléments derrière et que l'on puisse avancer. Pour ce faire, il faut dire ce qui a été fait et ce qui a été donné, pourquoi ? Que l'on puisse avancer et se débarrasser de ces éléments parce que cela nous a secoués pendant longtemps et je pense que cela continue à nous secouer et je pense qu'il faut passer sur ça.

M. le Président Eustase JANKY – S'il n'y a plus d'autre question... Oui.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – J'attends une réponse M. le Président.

M. Michel GEOFFROY (VP CA) – Je crois que Mme BERTIN s'étonnait de l'absence de communication concernant les décisions du CNESER qui ont eu lieu au mois de septembre. Je vais donner mon avis là-dessus puisque j'ai la parole. C'est vrai qu'à une époque, il était de coutume de diffuser très largement les déboires judiciaires des personnes concernées. Je ne suis pas sûr que de livrer des informations de ce type sur la place publique soit le rôle d'un Président d'université. Nous sommes là pour assurer la stabilité de l'établissement, son bon fonctionnement et pas pour stigmatiser telle ou telle personne. Il y a des juridictions qui sont compétentes pour cela. Les personnes ont des avocats qui reçoivent des pièces, l'établissement aussi. Mais vouer, trainer des collègues aux gémonies, je ne sais pas si cela a un intérêt quelconque. Une fois que la justice est rendue, on l'applique et cela s'arrête là.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Excusez-moi, je suis très surprise par les formulations que vous utilisez. Ce ne sont pas du tout les miennes en tous les cas.

Il ne s'agit pas de cela du tout. Simplement, il y a l'établissement, il y a un résultat. Vous savez combien la communauté était en attente de ce résultat, que l'on sache simplement ce qui se passe. On apprend tout par l'extérieur. On apprend toujours tout par l'extérieur, c'est quand même dommage ! Cela éviterait après que les gens fantasment et s'imaginent (*inaudible*).

M. le Président Eustase JANKY – Mme WILSON.

Mme WILSON (étudiante 971) – Pour ma part, je voudrais juste savoir, dans l'intérêt des étudiants de l'université des Antilles, à quand sera reporté du coup le point f ?

M. le Président Eustase JANKY – Le point sur la répartition des moyens ? C'était une information. On va retravailler et ce sera présenté certainement en début d'année pour information, une fois que nous aurons fait ce travail en amont. Aujourd'hui, je ne peux pas vous dire quand, si ce sera pour le prochain CA ou le suivant.

Je suis un peu surpris alors que nous sommes en plein conseil et que l'on parle de concertation, de dialogue, il y a un document qui circule déjà sur Facebook, le document vient des gens qui sont ici dans cette salle de conseil d'administration. Je crois que nous sommes en conseil d'administration, il y a des choses qui doivent rester au niveau du conseil d'administration. Quand on parle de dialogue, de concertation... C'est grave, c'est très grave ! Nous sommes là aujourd'hui, le conseil n'est pas terminé. Il y a un document très long qui circule sur Facebook.

M. Jean ALICE (*Personnalité extérieure 971*) – Cela justifie l'intervention que j'ai eue tout à l'heure.

Mme Cécile BERTIN-ELISABETH (*Doyen Fac Lettres et Sciences Humaines*) – Excusez-moi, je ne sais pas de qui vous parlez, M. le Président. Pour ma part, je suis ici au conseil, je ne suis pas sur Facebook, je n'ai jamais eu Facebook. Je ne sais pas ce qui peut circuler mais il est aussi très grave de dire des choses sans savoir, en incriminant des personnes qui seraient dans ce CA, sans savoir d'où viennent ces informations.

M. le Président Eustase JANKY – Mme NELLA.

Mme Aurélie NELLA (*Représentante de la Collectivité Territoriale de Martinique*) – M. le Président, il y a eu des déballages médiatiques et c'est ce dont on a parlé ce matin, notamment. Des interventions des uns et des autres. Il m'a paru important de prendre mes responsabilités en tant que membre de ce conseil d'administration et en tant que conseillère exécutive de la collectivité territoriale et d'indiquer des éléments qui se sont passés en amont de ce conseil d'administration.

Mme CASSIN Laura-Line (*PCF 971*) – Non, Madame, ce n'est pas seulement ce que vous avez écrit sur Facebook. De toute façon, votre page est accessible et lorsque vous dites que c'est grâce à M. NILOR que le point n'a pas été traité, vous vous surestimez, c'est tout ce que j'ai à vous dire.

Mme Aurélie NELLA (*Représentante de la Collectivité Territoriale de Martinique*) – Ce n'est pas ce que j'ai écrit. J'ai indiqué que le Président a pris...

M. Michel GEOFFROY (*VP CA*) – Je trouve cela vraiment honteux.

(*Brouhaha*)

M. Michel GEOFFROY (*VP CA*) – C'est lamentable, c'est honteux, c'est minable.

M. le Président Eustase JANKY – Nous sommes en conseil d'administration, nous n'avons pas fini le conseil d'administration. Ce sont des points qui sont discutés en conseil d'administration.

Mme Aurélie NELLA (*Représentante de la Collectivité Territoriale de Martinique*) – Ce n'est pas ce que j'ai écrit.

Mme CASSIN Laura-Line (*PCF 971*) – Ce n'est pas grâce à M. NILOR, contrairement à ce que vous avez écrit.

Mme Aurélie NELLA (*Représentante de la Collectivité Territoriale de Martinique*) – Je n'ai pas dit que c'est grâce à qui que ce soit, j'ai indiqué que le Président a pris l'engagement...

M. Jean ALICE (*Personnalité extérieure 971*) – Mme CASSIN, arrêtons-cela. Tout cela est suffisamment désagréable !

M. le Président Eustase JANKY – Je crois que tout ce qu'on a dit ce matin, est tombé à l'eau brutalement.

Mme Aurélie NELLA (*Représentante de la Collectivité Territoriale de Martinique*) – Pourquoi vous dites cela ?

M. le Président Eustase JANKY – Depuis ce matin, vous parlez de dialogue, de concertation. Quand vous faites ça, alors que l'on n'a pas fini. Ce n'est pas M. NILOR qui...

Mme Aurélie NELLA (*Représentante de la Collectivité Territoriale de Martinique*) – Je n'ai jamais dit que M. NILOR vous a imposé ça. Je n'ai jamais dit ça, M. le Président. Ce n'est pas ce que j'ai écrit. J'ai simplement indiqué que vous avez pris cet engagement. C'est ce qu'a lu la vice-présidente du pôle, c'est tout simplement ce que j'ai relayé. Et pas le contraire !

(Brouhaha)

Mme Odile MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN (*VIP Pôle Martinique*) – Pendant le conseil, j'ai été interviewée par Guadeloupe 1^{ère}. Mme CASSIN est venue me demander justement, pendant le conseil, si j'acceptais de répondre à une invitation. J'étais en train d'être interviewée, ensuite je me suis exprimée. C'était pendant le conseil. Je veux que tout le monde l'entende aussi.

Mme CASSIN Laura-Line (*PCF 971*) – Il n'y a pas de problème sur cela. Ce n'est pas cela que je dis. Je dis juste que ce n'est pas des politiques extérieures qui fixent la politique de cet établissement. C'est ce conseil d'administration ! C'est en qualité de membre de ce conseil que je vous ai invitée à vous exprimer.

Mme Aurélie NELLA (*Représentante de la Collectivité Territoriale de Martinique*) – M. le Président, les mots ont un sens. Je vais dire ce que j'ai écrit. Il n'intervient absolument pas sur ce qui a été dit au sein de ce conseil d'administration. J'ai relayé mon action, en tant que membre de ce conseil d'administration, en amont de ce conseil, et les engagements qui ont été pris auprès du député NILOR, de Mme MANIN députée de Martinique et de M. David ZOBDA.

M. le Président Eustase JANKY – Je ne vous écoute plus, Madame NELLA.

(Brouhaha)

M. Frédéric GERARDIN (BIATSS 971) – M. le Président. Je ne comprends pas que d'un lieu où il doit y avoir de la paix, du dialogue et de la confiance, que vous avez-vous-même formulé, selon les premiers mots que vous avez dits, en tant que représentante de la Collectivité Territoriale de la Martinique, que vous ayez pu faire ça ! Première question. Deuxième question que je pose est-ce que la séance est suspendue ou pas ?

(Brouhaha)

Mme – La séance est-elle suspendue ou est-elle levée ?

M. le Président Eustase JANKY – La séance est levée.

Séance levée.